

SÉNAT

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1994-1995

Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 19 janvier 1995.
Enregistré à la Présidence du Sénat le 23 mars 1995.

RAPPORT D'INFORMATION
SUPPLÉMENTAIRE

FAIT

au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1) sur les enjeux et les risques des investissements étrangers en Chine, à la suite d'une mission d'information effectuée dans ce pays (2).

Par MM. Jean FRANÇOIS-PONCET, Henri BANGOU, Gérard CÉSAR, Michel DOUBLET, Mme Josette DURRIEU, MM. Jean-Paul EMIN, René MARQUÈS et Louis MOINARD,

Sénateurs.

ACTES DU COLLOQUE ORGANISÉ AU SÉNAT LE 6 FÉVRIER 1995

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean François-Poncet, président ; Philippe François, Henri Revol, Robert Laucournet, Jean Huchon, vice-présidents ; William Chervy, Francisque Collomb, Jean-Paul Emin, François Gerbaud, Louis Minetti, secrétaires ; Henri Bangou, Janine Bardou, Bernard Barraux, Jacques Bellanger, Georges Berchet, Roger Besse, Jean Besson, Marcel Bony, Didier Borotra, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Robert Calmejane, Louis de Catuelan, Raymond Cayrel, Gérard César, Roland Courteau, Marcel Daunay, Désiré Debavelaere, Jean Delaneau, Jean-Pierre Demerliat, Rodolphe Désiré, Michel Doublet, Pierre Dumas, Mme Josette Durrieu, MM. Bernard Dussaut, Jean Faure, André Fosset, Aubert Garcia, Charles Ginésy, Jean Grandon, Georges Guillot, Mme Anne Heinis, MM. Rémi Herment, Bernard Hugo, Roger Husson, Pierre Lacour, Gérard Larcher, Jean-François Le Grand, Charles-Edmond Lenglet, Félix Leyzour, Maurice Lombard, Michel Manet, René Marquès, François Mathieu, Serge Mathieu, Jacques de Menou, Louis Mercier, Louis Moinard, Paul Moreau, Joseph Ostermann, Albert Pen, Jean Pépin, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Jean Pourchet, André Pourny, Henri de Raincourt, Paul Raoult, Jean-Marie Rausch, Roger Rigaudière, Jean-Jacques Robert, Jacques Rocca-Serra, Jean Roger, Josselin de Rohan, Raymond Soucaret, Michel Souplet, Fernand Tardy.

(2) Voir le rapport numéro 66 (1994-1995).

SOMMAIRE

AVANT PROPOS..... 3

PROPOS INTRODUCTIF de

M. Jean FRANÇOIS-PONCET,
Président de la Commission des Affaires économiques du Sénat 5

LE CADRE ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET JURIDIQUE 9

LA CHINE DEMAIN

M. Alain PEYREFITTE, de l'Académie française et de l'Académie des Sciences morales et
politique 9

L'ENVOL DE L'ÉCONOMIE CHINOISE : ATOUTS ET HANDICAPS

Mme Marie-Claire BERGÈRE, Professeur à l'Institut national de Langues orientales..... 17

**LA SOCIÉTÉ CHINOISE FACE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :
PERMANENCES ET TENSIONS**

M. Jean-Luc DOMENACH, Directeur de recherches à la Fondation nationale des Sciences
politiques 27

Débat 32

ORIGINE ET STRATÉGIE DES INVESTISSEURS ÉTRANGERS EN CHINE

- Répartition par pays et par secteurs

M. François ASSELINEAU, Conseiller pour les Affaires internationales au Cabinet de M. le
Ministre de l'Industrie..... 40

- Environnement juridique : droit et partenaires chinois

M. Charles MEYER Avocat à la cour Cabinet Meyer Verva Dupont..... 71

ENJEUX ET RISQUES POUR LES INVESTISSEMENTS FRANÇAIS EN CHINE 77

EXPÉRIENCES ET TÉMOIGNAGES DE CHEFS D'ENTREPRISES

M. Jean-Pierre DESGEORGES, Président du Comité France Chine..... 78

M. Gilles MÉNAGE, Président d'électricité de France 79

M. Jérôme MONOD, Président-Directeur général de la Lyonnaise des Eaux 85

M. Antoine RIBOUD, Président-Directeur Général de Danone 88

Débat 90

DIFFICULTÉS ET RISQUES

Table ronde présidée par M. Paul MENTRÉ, *Président d'A.S.I.E.* 95

1. Les risques bancaires

M. Gilles PECRIAUX, Directeur Asie-Pacifique à la Banque Paribas..... 96

2. Le risque de la contrefaçon

M. P. JANIER Schneider Electric 100

3. Les risques liés aux concessions d'infrastructures

M. Christian STOFFAËS, Délégué général d'A.S.I.E 101

4. Les risques du partenariat

M. Francis GIRAULT, Conseiller du Président-Directeur Général d'Elf-Aquitaine..... 101

5. Les risques pour les petites et moyennes entreprises

M. Bernard CALISTI, Directeur du marketing d'IMAJE..... 102

CONCLUSION de

M. Jean FRANÇOIS-PONCET, Président de la Commission des Affaires économiques..... 105

AVANT-PROPOS

La Commission des Affaires économiques et du Plan du Sénat a envoyé en Chine, en septembre 1994, une mission d'information qu'elle a chargée d'étudier la situation de l'économie de ce pays, ainsi que ses relations économiques, commerciales et financières avec la France.

Lors de sa réunion du 9 novembre 1994, au cours de laquelle elle a adopté le rapport de cette mission d'information, la Commission des Affaires économiques, sur proposition de son Président M. Jean François-Poncet, qui conduisait la délégation en Chine, a souhaité, pour faire suite aux conclusions de la mission, organiser au Sénat un Colloque consacré aux Investissements étrangers en Chine et aux enjeux qu'ils représentent pour la France.

Ce Colloque, placé sous le haut patronage de M. René Monory, Président du Sénat, s'est tenu au Palais du Luxembourg, le 6 février 1995, devant une assistance nombreuse composée d'hommes politiques, de chefs d'entreprises, de responsables économiques, ainsi que de sinologues et de journalistes.

Compte tenu de l'intérêt suscité par le Colloque, la Commission des Affaires économiques a estimé souhaitable qu'un large écho puisse lui être donné. Aussi a-t-elle décidé d'en publier les Actes. Tel est l'objet du présent rapport qui s'inscrit dans le prolongement des réflexions de la mission d'information.

PROPOS INTRODUCTIF DE

M. Jean FRANÇOIS-PONCET,

Président de la Commission des Affaires économiques du Sénat

M. Jean FRANÇOIS-PONCET, Président - Mesdames, Messieurs, je vous remercie d'être venus si nombreux aujourd'hui au Sénat.

Nous avons le rare privilège d'accueillir M. l'Ambassadeur de Chine à Paris et M. l'Ambassadeur de France à Pékin. Je tiens à les saluer et à les remercier d'avoir accepté notre invitation, ainsi que les éminents spécialistes de la Chine présents parmi nous.

L'ascension économique chinoise constitue avec l'effondrement de l'empire soviétique l'un des événements les plus marquants de cette fin de siècle. Les ministres qui négocient l'entrée de ce pays dans la nouvelle Organisation mondiale du commerce et les sinologues en sont, tout particulièrement, convaincus.

Pour les entreprises, largement représentées ici, l'envol de l'économie chinoise est aussi un événement majeur. Très peu d'entre elles y restent étrangères ; beaucoup ont déjà une implantation sur place ou projettent d'y aller. En choisissant le thème de notre colloque, « les investissements étrangers en Chine », c'est aux entreprises que nous avons pensé.

Devant un phénomène de cette ampleur, le Sénat ne pouvait rester indifférent. C'est pourquoi, sa commission des Affaires économiques et du Plan, que j'ai l'honneur de présider, a envoyé une mission en Chine, au mois de septembre dernier. Elle a fait un tour rapide de ce pays, en particulier des régions les plus développées ou qui se développent le plus rapidement. Elle en est revenue consciente de l'immense promesse de développement qui caractérise ce pays, mais aussi des difficultés auxquelles sont confrontés les investisseurs étrangers en Chine. Après qu'elle eut élaboré son rapport, il lui a semblé qu'il devait être suivi d'un colloque.

Ce colloque a été organisé par le Sénat et aussi grâce à l'association Asie : Analyse des stratégies industrielles et énergétiques.

J'ai demandé à M. Alain Peyrefitte, l'une des principales autorités mondiales en la matière, de bien vouloir introduire notre réunion sur le thème : « La Chine de demain ». Nous entendrons, ensuite, Mme Marie-Claire Bergère sur le thème : « L'envol de l'économie chinoise » et M. Jean-Luc Domenach, qui nous avait donné quelques fils conducteurs précieux avant de partir en Chine, sur le thème : « La société chinoise face au développement économique : permanences et tensions ».

Après le tableau général ainsi brossé, nous plongerons dans des réalités plus concrètes. M. François Asselineau nous parlera de la répartition par pays et par secteur des investissements et M. Charles Meyer évoquera l'environnement juridique dans lequel se trouvent placés les investisseurs étrangers en Chine.

L'après-midi, des chefs d'entreprises témoigneront de leur expérience chinoise.

Enfin, une table ronde, dirigée par M. Paul Mentré, Président de l'Association Asie, clôturera cette journée.

Je donne sans plus attendre la parole à M. Alain Peyrefitte.

LE CADRE ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET JURIDIQUE

Présidence de M. Jean FRANÇOIS-PONCET

« LA CHINE DEMAIN »

M. Alain PEYREFITTE

*de l'Académie française et de l'Académie des Sciences morales et
politique*

M. Alain PEYREFITTE, de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques - « La Chine demain » : le thème qui m'a été imparti par M. Jean François-Poncet me laisse un peu perplexe.

Depuis quelques trente-cinq ans que j'observe la Chine, j'ai constaté que son état n'est jamais aussi bon que certains l'affirment, ni aussi mauvais que d'autres l'assurent au même moment.

Il faut toujours pratiquer le relativisme, notamment culturel, quand on parle de ce pays, surtout de son avenir : nous devons nous résigner à admettre que les Chinois ne sont pas des Occidentaux, bien que cela nous soit difficile, je le reconnais.

Les rapports entre les Occidentaux et la Chine ressemblent un peu à ceux de ces couples qui, d'un jour à l'autre, s'embrassent fougueusement, puis se déchirent, de façon cyclique. La Chine nous apparaît tantôt comme le modèle des modèles, le marché le plus prometteur de la planète, le pays qui porte en lui l'avenir du monde, tantôt comme un régime policier infâme, près du collapsus et voué au chaos.

Elle ne mérite ni cet excès d'honneur, ni cette indignité. Elle est la Chine et ces modes successives et contradictoires qui sévissent en Occident ne permettent pas de faire une juste appréciation de la situation chinoise, ni de jeter les bases d'une politique saine.

Pour ne pas faire fausse route, mieux vaut partir de ce qui est sûr. Comme les autres pays d'Extrême-Orient, mais plus tard qu'eux -tant ils avaient l'habitude de considérer que la Chine était « la seule civilisation sous le Ciel »-, les Chinois ont pris conscience de l'immense fossé qui les séparait de l'Occident et ils ont été comme accablés du gigantesque retard qu'ils avaient à rattraper.

Les Japonais avaient été les plus prompts à deviner qu'ils ne parviendraient à sauvegarder leur rang et à retrouver leur fierté nationale que s'ils copiaient le modèle occidental. Or, en 1905, trente-sept ans après l'inauguration de l'ère Meiji, en 1868, ils étaient en mesure d'écraser la flotte et l'armée russes. La preuve était faite qu'un peuple « de couleur » pouvait rattraper et dépasser les « Blancs ».

Depuis la Seconde Guerre mondiale, l'exemple japonais a été suivi par la Corée du Sud, Taïwan, Singapour.

Vint, en décembre 1978, « le troisième plenum du XIème Congrès du parti communiste chinois ». Les Chinois, à leur tour, sous l'impulsion de Deng Xiaoping, admirent qu'ils ne pouvaient progresser sans s'ouvrir à la modernité occidentale.

Deng Xiaoping a réussi à modifier complètement la mentalité de ses compatriotes, afin de réaliser ce que Zhou Enlai, déjà, avait nommé les « Quatre Modernisations » : elles concernaient l'industrie, l'agriculture, les sciences et

techniques, la défense. Il a eu le courage de briser les mots de la tribu, d'employer un autre vocabulaire, de lancer un slogan scandaleux : « Enrichissez-vous ! ».

Vous vous souvenez tous de la parabole de Deng Xiaoping qui dénonce la grande marmite, où tous puisaient sans se préoccuper de savoir comment elle se remplissait. Chacun doit désormais avoir l'oeil sur sa petite marmite, celle de sa famille ou de son entreprise, qu'il ne peut vider que s'il l'a d'abord remplie.

Ce changement de mentalité s'est accompagné d'une autre transformation : l'étranger n'est plus le barbare, mais celui auquel il faut s'ouvrir pour que progresse la modernisation. Le slogan de Mao Tsé-toung : « Ne comptons que sur nos propres forces » a été largement abandonné. Il faut inviter capitalistes et experts étrangers à participer à la construction de la Chine.

Deux méthodes de coopération ont vite fait leurs preuves, les zones économiques spéciales et les sociétés d'économie mixte sino-étrangères, les *joint-ventures*. Les premières sont des sortes de concessions, mais d'un genre tout différent de celles définies par les traités *inégaux*, au XIXème siècle, puisque l'autorité chinoise en garde la maîtrise ; les secondes sont ouvertes aux étrangers qui apportent capitaux, savoir-faire, encadrement et machines, tandis que les Chinois fournissent terrain, gros oeuvre et main-d'oeuvre.

Une symbiose se crée donc entre la Chine et la technologie occidentale dans ce qu'elle a de plus perfectionné.

Il faut souligner que les investissements restent majoritairement chinois : ils émanent des Chinois de la diaspora. Eux, en effet, parlent la langue et ne sont pas rebutés par les lenteurs tortueuses des pratiques administratives chinoises, qui effraient encore les Occidentaux. Les Chinois d'outre-mer éprouvent également une solidarité ethnique et un puissant attrait pour le pays de leurs ancêtres.

Beaucoup rêvent d'avoir leur tombe en Chine. Des cimetières leur sont réservés. Ainsi, sur la route entre Daya Bay et Shenzhen, arrêtez-vous pour voir les deux cimetières marins descendre en pente raide vers la mer. Des concessions, allouées à prix d'or à des Chinois de l'étranger, constituent une source inattendue de devises.

En 1993, la Chine a autorisé plus de 174.000 projets d'investissements étrangers, soit autant que durant les quatorze années précédentes, mais ils proviennent surtout de Hong Kong, de Macao, de Singapour, des Etats-Unis et du Japon, principaux foyers de la diaspora chinoise. Les Chinois de l'étranger, les plus audacieux, croient à la Chine et misent sur elle.

Deux choses sont sûres : les Chinois ont pris un tournant décisif, sur lequel ils ne reviendront pas, celui de l'ouverture au monde pour la modernisation de la Chine, et la solidarité des Chinois d'outre-mer avec les Chinois de Chine se manifeste et se manifestera de plus en plus.

Une chose est probable : l'introduction en Chine de l'économie de marché va provoquer un prurit récurrent de libéralisation. On l'a déjà vu avec les événements de Tian An Men. Il réapparaîtra. Quand ? Personne ne peut le dire.

En 1989, les observateurs occidentaux, dans leur immense majorité, ont eu tort de clamer qu'un complet bouleversement était imminent. Rares ont été ceux qui ont lancé cet avertissement : « Attention ! On court à la tragédie, il ne faut pas encourager les étudiants à choisir des solutions radicales. Deng Xioping va faire donner sa garde prétorienne et le parti communiste chinois appesantira sa mainmise sur la société. »

La radio, la télévision, les journaux occidentaux annonçaient déjà l'écroulement du régime, la mort de Deng Xiaping, la fuite de Li Peng en hélicoptère, que sais-je ? Quand est venue la répression, ils n'ont voulu y voir qu'un putsch de vieillards, nécessairement sans lendemain.

On idolâtrait Gorbatchev et on exécrait Deng Xiaoping. Ce qui s'est passé depuis prouve que cette vue des choses était erronée. Il suffit d'observer les six ans écoulés : l'implosion de la perestroïka et l'éclatement de l'Union soviétique n'ont pas été suivies d'un phénomène similaire en Chine.

Au contraire, les Chinois, qui ont plutôt tendance à aller au secours de la victoire, ont désormais le sentiment que leur gouvernement est fort, tandis qu'au printemps 1989 ils l'estimaient incapable de faire face à la situation.

Or, la tradition chinoise veut qu'une dynastie qui n'est plus capable de faire régner l'ordre -preuve que le mandat du Ciel lui a été retiré- s'en aille. Pendant de longues semaines, Deng Xiaoping avait semblé perdre ce mandat du Ciel : il hésitait visiblement entre la ligne dure de Li Peng, notamment, et la ligne douce de Zhao Ziyang. Finalement, il a repris la situation en main.

Les Chinois vivaient dans un état que l'on peut qualifier de schizophrénique : une partie d'entre eux, surtout des intellectuels -c'était une minorité- aspiraient à plus de liberté, mais, en même temps, ils étaient terrifiés par le souvenir de la Révolution culturelle et souhaitaient que la situation fût maîtrisée.

Un romancier chinois, qui vit en France et que les médias se disputaient, à l'époque où les grandes foules se réunissaient sur la place Tian An Men, vint me confier discrètement, quinze jours après le massacre : « C'était inévitable : en Chine, un chef qui ne tue pas n'est pas un chef ». Il ne l'avait pas révélé devant les caméras de télévision.

Ce qui est donc probable, c'est que ce souvenir du massacre et, surtout, celui de la Révolution culturelle, qui reste, chez les Chinois, dramatique, suffiront à écarter pendant longtemps encore une insurrection et permettront au parti communiste de garder le contrôle de la situation lors de la succession de Deng Xioping.

Depuis 1990, on peut dire que cette succession est virtuellement réglée, puisque Deng Xiaopin n'exerce plus aucune fonction officielle, sinon celle de président d'un club de bridge. Son autorité n'est plus que morale. Il a mis en place les hommes qu'il pensait les plus compétents pour assurer l'avenir de la Chine après lui.

De toute façon, les Chinois ont fait le choix irréversible du progrès économique, laissant de côté le progrès démocratique, comme nous l'entendons.

Ils ont connu, depuis quinze ans, une croissance moyenne de 9 % l'an, qui oscillait même entre 13 % et 14 % en 1992 et 1993 pour redescendre entre 11 % et 12 % en 1994. La principale préoccupation des dirigeants chinois consiste toutefois à la faire passer au-dessous de 10 %. En effet, les performances chinoises depuis quinze ans sont supérieures à celles qu'ont connues le Japon et Taïwan, mais l'inflation se situe entre 25 et 30 %. Il faut refroidir la machine. Ce que nous considérons, nous autres Occidentaux, comme le corollaire inévitable, indispensable, de la libéralisation économique, à savoir la libéralisation politique, la démocratie à l'occidentale, reste, pour la masse des Chinois, une donnée tout à fait abstraite et étrange.

La Chine n'a jamais connu la démocratie, au sens occidental du terme. Plus exactement, elle l'a vécue pendant six semaines, entre le 1er janvier 1912, jour où Sun Yatsen a été élu démocratiquement président de la République par une assemblée elle-même démocratiquement constituée, et le 14 février 1912, date à laquelle il fut contraint par l'anarchie montante de passer la main au chef des armées, le général Yuan Shikai, qui s'est hâté de rétablir l'Empire à son profit, avant que sa mort entraîne le règne des seigneurs de la guerre.

La Chine n'a donc aucune expérience de la démocratie telle que nous l'imaginons nous-mêmes. Pendant le mouvement de Tian An Men, ses dirigeants ne pensaient nullement, d'ailleurs, à imiter le fonctionnement des démocraties occidentales.

S'il est un modèle pour la Chine, je me hasarderai à dire que c'est un modèle chinois : celui de Singapour. En effet, le grand inspirateur de la transformation profonde qu'a connue la Chine depuis 1978, c'est Lee Kuan Yew, pendant trente ans Premier ministre de Singapour, mais aussi prodigue de conseils aux Chinois.

Cette cité Etat pourrait bien préfigurer ce que sera la Chine de demain. Chinoise à 75 %, elle nous paraît tout à fait fréquentable, puisqu'elle offre les apparences d'une démocratie parlementaire. En réalité, il ne s'agit que d'une façade : elle obéit à un régime autoritaire et paternaliste qui a trouvé la prospérité par la voie de la liberté économique, mais sous la direction d'un despote éclairé. L'un des proches de Lee Kuan Yew résidait en permanence en Chine pour aider les Chinois à installer les zones économiques spéciales et leur enseigner la technique des joint-ventures.

Les experts chinois sont tranquillement convaincus, depuis une dizaine d'années, que, d'ici à vingt, trente ou cinquante ans, leur pays aura rattrapé ceux qui sont moyennement développés et, à la fin du XXIème siècle, pourra rivaliser avec les plus riches. Les événements de ces dernières années ne démentent pas cette prophétie.

Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont révisé leurs statistiques en tenant compte, non pas seulement de la valeur nominale du yuan, mais aussi du pouvoir d'achat réel des Chinois.

Ainsi, un livre broché en France, d'une valeur de 150 francs, est vendu, malgré le surcoût de la traduction, l'équivalent de 10 francs français, bien qu'il soit relié en toile, à la manière anglaise ou américaine, et beaucoup mieux présenté que dans l'édition d'origine. Cet exemple illustre le caractère trompeur des équivalences de devises. Que l'on admette les calculs de la Banque mondiale ou ceux du Fonds monétaire international, qui situent la Chine, les uns avant le Japon, les autres immédiatement après, il est indéniable que, grâce à sa masse, la Chine pèse d'ores et déjà à peu près aussi lourd économiquement que le Japon. Même si, en moyenne, un Japonais est dix fois plus riche qu'un Chinois, puisque l'on dénombre dix fois plus de Chinois que de Japonais.

Même s'il faut encore attendre vingt, trente ou cinquante ans -nul ne peut prévoir exactement- pour voir la Chine rejoindre et dépasser les Etats-Unis, globalement d'abord, par tête d'habitants ensuite, ce jour arrivera sans doute.

Pour le sage de Singapour, Lee Kuan Yew, le ressort de ce progrès est dans le confucianisme qui, si on sait le comprendre, est profondément favorable au développement.

Quel rapport ?

Pour nous, individualistes occidentaux, reporter une échéance au-delà de la durée de la vie humaine relève d'un marché de dupes ; faire des calculs jusqu'à la fin du XXIe siècle est absurde. En revanche, en Chine, le culte des ancêtres entretient entre les générations une solidarité qui s'étend au-delà de la vie, ce qui fait que ce genre de calcul et de planification n'est pas absurde du tout.

Le paternalisme autoritaire des néoconfucéens me paraît bien adapté aux mentalités chinoises. Le souverain guide l'univers chinois au moyen d'un réseau d'hommes qui sont triés sur le volet et qui lui obéissent au doigt et à l'oeil. Le système a toujours fonctionné de cette manière.

Je crois qu'à l'inverse de Gorbatchev dont la tentative a abouti à l'échec que l'on sait, les Chinois ne libéraliseront pas la politique. Ils ont libéralisé l'économie tout en conservant le despotisme éclairé et je pense qu'ils vont continuer dans cette voie.

En conclusion, ceux qui ont voulu boycotter la Chine pour la punir après les événements du printemps 1989 ont joué contre leur propre camp. En réduisant leurs échanges avec la Chine, ils ont perdu leur place. En même temps, ils ont ralenti les relations multiformes de l'économique et du culturel, qui seules peuvent conduire la Chine à évoluer peu à peu du traditionnel despotisme oriental vers un régime s'approchant de la démocratie, ou tout au moins qui offrirait aux Chinois une liberté au visage chinois.

Quand en seront-ils là ? Je l'ignore et je me garderai de m'aventurer dans des pronostics, me souvenant du proverbe chinois humoristique, selon lequel il ne faut jamais faire de prophéties, surtout quand elles concernent l'avenir (*Applaudissement*) !

M. le Président - Je tiens à remercier M. Alain Peyrefitte, qui a admirablement introduit notre journée. Il nous a aidés dans un exercice, particulièrement difficile pour un occidental, qui consiste à porter un jugement sur la Chine. Il nous a notamment éclairés sur la fantastique révolution chinoise, en se situant à égale distance du pessimisme et de l'optimisme.

Il s'est montré en tout cas optimiste s'agissant des conditions de développement économique et des possibilités offertes aux investissements étrangers.

On peut s'interroger sur le modèle singapourien mais, comme M. Alain Peyrefitte l'a très justement dit, la Chine est la Chine et elle s'oriente probablement vers un modèle de ce type. Il est revendiqué non seulement par Lee Kuan Yew, mais aussi par d'autres personnalités asiatiques, notamment par le Premier ministre de Malaisie.

Nous quittons les rivages de cette réflexion planétaire puisée à une connaissance profonde de la civilisation et de l'histoire de la Chine, pour aborder le volet économique.

La parole est à Mme Bergère, qui va nous brosser les grands traits de l'évolution économique de la Chine, de sa situation actuelle et de ses perspectives dans un proche avenir.

« L'ENVOL DE L'ÉCONOMIE CHINOISE : ATOUTS ET HANDICAPS »

Mme Marie-Claire BERGÈRE

Professeur à l'Institut national de Langues orientales

Mme Marie-Claire BERGÈRE, Professeur à l'Institut national des langues et civilisations orientales - Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'envol de l'économie chinoise vient d'être évoqué par M. Peyrefitte, qui a rappelé les taux de croissance de ces dernières années, soit 13 % en 1992, plus de 13 % en 1993 et pas moins de 11.5 % en 1994. Ces chiffres s'inscrivent dans une tendance continue depuis 1978, puisque le taux de croissance moyen de 1978 à 1994 est estimé à 9 % par an.

Ces succès, qui contrastent fortement avec les difficultés que connaissent la Russie et les pays de l'Est européen, ont suscité des réactions enthousiastes de la part des observateurs étrangers.

La presse s'en est fait largement l'écho dans les années 1992 et 1993. En voici un aperçu. Je citerai Business Week (mai 1993) : « L'ampleur des changements vous coupe le souffle », The Economist (novembre 1992) : « Il s'agit d'un des plus grands progrès dans le bien-être de l'humanité, tant dans l'espace que dans le temps », Time (10 mai 1993) : « La prochaine superpuissance », Newsweek (15 février 1993) : « L'émergence de la Chine comme un poids lourd de l'économie ».

Les observateurs attribuent généralement l'avancée de la Chine aux progrès de l'économie de marché. The Economist (29 mai 1993) indique : « Le transfert de pouvoir au marché et aux individus au détriment de l'Etat et du Parti offre à un milliard d'hommes la meilleure chance possible d'améliorer leur vie. La Chine de demain leur appartient. »

L'idée selon laquelle la non-libéralisation politique, le maintien d'un régime communiste et de l'idéologie marxiste-léniniste constitueraient des obstacles à la poursuite du développement économique est rejetée par de nombreux journalistes et commentateurs.

Même si la formule du « socialisme de marché » adoptée par le XIVe Congrès du Parti communiste chinois en octobre 1992 continue de surprendre, la dissociation qu'elle recouvre entre libéralisation économique et libéralisation politique n'est plus considérée comme une contradiction explosive ou paralysante. Selon Nicholas Kristof du New York Times : « Il faut lutter contre la notion erronée que la Chine sera incapable de libéraliser son économie avec succès si elle ne libéralise pas son système politique ». Puisque le miracle économique se poursuit, c'est bien évidemment qu'il est viable.

La modernisation conservatrice de la Chine se trouve donc légitimée, en référence parfois au néo-autoritarisme qui a présidé au premier essor des Nouveaux Pays Industriels, tels la Corée du Sud, Taïwan et Singapour. Cette approche optimiste et parfois euphorique du développement économique chinois par les observateurs étrangers date des années 1992 et 1993. Mais ces observateurs et, plus encore, ceux

qui prétendent interagir avec la Chine, se heurtent au problème de la succession rapide de conjonctures variées, voire opposées. Le statu quo ne dure jamais longtemps. L'état des lieux est sans cesse à refaire.

En 1994, la coopération sino-étrangère, qui constitue l'un des principaux moteurs de la croissance chinoise, a connu quelques hésitations. Désireux de limiter les bénéfices des investisseurs étrangers, notamment dans le secteur des infrastructures, le Gouvernement de Pékin a opposé son veto à certains projets américains de construction de centrales au Shandong. De ce fait, quelques investisseurs étrangers, notamment des compagnies de Hong Kong, se sont détournés de projets de construction d'infrastructures au Guangdong ou dans le port de Wuhan pour s'orienter vers la Malaisie ou les Philippines.

Ce ne sont peut-être là que des péripéties mineures. Tout processus de développement comporte une certaine proportion de projets mort-nés. Toutefois survenant après d'autres oscillations et virages, ces frémissements soulèvent des interrogations, d'autant que le dernier plenum du comité central en octobre 1994 a mis l'accent sur la mobilisation idéologique, en appelant au renforcement du parti et de l'esprit collectif et que la succession politique qui doit s'ouvrir prochainement s'annonce incertaine.

Quelles sont les perspectives et la nature de la croissance en cours ? Les fondements et les atouts de cette dernière sont de natures diverses.

Au départ, et avant tout, la croissance a reposé sur une volonté politique, celle de Deng Xiaoping, qui a mis en oeuvre son programme de modernisation en imposant une profonde réforme du système économique chinois depuis 1978. Il s'agit d'une réforme graduelle, qui a contourné les obstacles successifs, en s'attaquant d'abord aux secteurs les plus aisément réformables.

Voici, résumées brièvement, les principales étapes de la réforme :

De 1978 à 1984, a lieu la décollectivisation rurale, autrement dit le retour à l'exploitation, sinon à la propriété, paysanne. Elle s'accompagne de la libéralisation et de l'essor des activités annexes du secteur rural : artisanat, industrie et commerce. Parallèlement, des dispositions sont prises favorisant l'ouverture de la Chine au commerce et aux investissements étrangers. En 1979, apparaissent les premières zones économiques spéciales dans le Sud, à Shenzhen, Zhuhai, Shantou dans la province du Guangdong et à Xiamen en face de Taïwan. A la même époque, sont publiées les premières lois sur les sociétés mixtes sino-étrangères.

De 1984 à 1988, la réforme s'étend au secteur industriel et urbain. La gestion du secteur public est modifiée. Les entreprises d'Etat se voient accorder une autonomie plus large. Leur responsabilité financière est accrue grâce à la fiscalisation des entreprises qui vient se substituer au système en place de remise des profits à l'Etat. En 1987, ces efforts aboutissent à la contractualisation, visant à séparer la propriété de l'Etat du pouvoir de gestion et d'administration. Une série de lois sont

votées, notamment sur la faillite, la liberté d'embauche et de licenciement, tendant à rendre une certaine liberté d'initiative aux entreprises du secteur public.

Dans le même temps, le développement d'un secteur non étatique est favorisé, voire encouragé. Il s'agit moins d'entreprises privées que d'entreprises collectives dont les propriétaires sont souvent des administrations provinciales ou régionales, des communautés et des collectivités locales. Ces mesures s'accompagnent d'une réforme des prix, impliquant la réduction progressive du nombre des produits dont le prix est déterminé par l'Etat ainsi que l'instauration de régimes transitoires de prix doubles : prix du marché et prix officiels.

Au total, l'intervention de l'Etat marque un déclin réel. De nombreux produits cessent de relever de la planification impérative et une certaine liberté est accordée aux agents sociaux. La libéralisation se traduit moins par l'augmentation du rôle des agents individuels, que par la place accrue accordée aux collectivités et communautés locales. En Chine, aussi bien au plan politique qu'au plan économique, l'idée de libéralisation, de libéralisme, est beaucoup plus liée aux libertés locales qu'aux libertés individuelles.

Le progrès de la réforme est freiné par la crise de 1988-1991, crise économique, liée à l'inflation. Elle représente une conséquence directe des réformes (des fortes tensions existant sur le marché des matières premières) et de la surchauffe générale de l'économie.

C'est aussi une crise sociopolitique. Au mécontentement social devant l'inflation et à l'inquiétude face aux réformes, s'ajoutent des divisions à l'intérieur du Parti. En Chine, les crises politiques résultent généralement de la conjonction d'un mécontentement social et de divisions à l'intérieur de la direction politique.

Cette crise a conduit au freinage des réformes mais nullement à leur suppression. A cet égard, il convient de souligner que l'année 1989 représente une date décisive, car elle fait apparaître la non-réversibilité d'un certain nombre de réformes, notamment de celles ayant trait à la décollectivisation rurale et à l'ouverture à l'étranger.

A partir de 1992, la relance des réformes a lieu à la suite de l'intervention personnelle de Deng Xiaoping et de son célèbre voyage dans le Sud à Shenzhen, en février 1992. A l'automne suivant, le XIVe Congrès consacre la relance par l'adoption de la doctrine du « socialisme de marché ».

Le plenum de l'automne 1993 décide de poursuivre la relance et de l'approfondir. De nombreuses mesures sont prises concernant la monnaie, le marché, les banques et la fiscalité. Elles entreront en vigueur en janvier 1994.

La réforme a eu un cours sinueux. Cela s'explique par des divergences politiques nées de la rupture du consensus initial et par l'apparition de factions réformatrices ou conservatrices. Ces sinuosités s'expliquent également par les

difficultés économiques telles que l'inflation et le déficit commercial suscités par la mise en oeuvre des nouvelles mesures. Cependant, la réforme s'est poursuivie de façon continue.

A côté de la volonté politique, la réforme a disposé d'un deuxième atout essentiel, sans lequel la Chine n'aurait pas pu se développer, à savoir la maîtrise de l'expansion démographique.

La politique de contrôle des naissances, lancée au début des années soixante-dix, est antérieure à la mort de Mao Zedong et aux réformes. Elle a été constante. Elle a fait l'unanimité des dirigeants politiques à travers tous les aléas et luttes de factions. Volontariste, autoritaire, dure -c'est la politique de l'enfant unique avec des dérives parfois tragiques, comme l'infanticide- la politique de contrôle des naissances s'est révélée indispensable et efficace.

Cette politique de réformes menées par le haut a bénéficié de l'adhésion enthousiaste de larges pans de la société, provoquant une mobilisation générale de la population qui a relayé la volonté des dirigeants.

Pourquoi la société chinoise offre-t-elle un terrain aussi favorable ? La réponse à cette question importante doit être recherchée dans le mode de fonctionnement de cette société, dans la nature de ses rapports avec l'Etat, autrement dit dans le poids de la culture et de l'histoire.

Je sais bien qu'aux yeux des pragmatiques, hommes d'affaires et hommes de terrain, l'évocation de ces notions de culture et d'histoire peut paraître sinon oiseuse, du moins dangereusement qualitative. Il est vrai que la précision est impossible en ce domaine et qu'il est difficile de recueillir un consensus à cet égard, comme en témoigne d'ailleurs le débat sur le confucianisme et le développement.

Depuis plus d'une décennie, s'est répandue l'idée selon laquelle la capacité d'entreprise dont faisaient preuve les sociétés d'Asie orientale, dont la Chine, s'expliquait par la pratique de vertus -solidarité familiale, épargne, travail-enseignées par la doctrine confucéenne. Cette théorie de l'ethno-développement, popularisée en France par Léon Vandermeersch dans son ouvrage intitulé « Le nouveau monde sinisé », a connu un grand succès en Occident notamment aux Etats-Unis, mais aussi en Asie orientale à Taiwan, à Hong Kong, à Singapour et en Corée.

Il me semble cependant délicat d'établir un lien de causalité directe entre une pratique morale, certes difficile, mais relativement banale et peu différente de l'éthique protestante louée par Max Weber, et une doctrine philosophique aussi complexe que le confucianisme, qui a connu nombre de transformations au cours des siècles et qui est extrêmement difficile à aborder, à saisir et à résumer.

Plus fondamentalement, on peut s'interroger sur la pertinence de cette explication culturaliste. Comment accepter l'idée qu'un système de valeurs clos,

immobile, en quelque sorte réifié, puisse avoir une conséquence directe sur le devenir économique des sociétés qu'il est supposé régir ?

En outre, en tant qu'historienne du capitalisme chinois, j'ai pu observer dans les écrits de 1930 à 1940 que le relatif échec de ce capitalisme était attribué au confucianisme. La solidarité familiale se nommait alors le n^opotisme.

En revanche, on peut constater que l'expérience historique de la Chine confère à la société chinoise une capacité exceptionnelle d'agir et de s'organiser de façon quasi-autonome à l'intérieur de cadres bureaucratiques moins contraignants qu'ils ne le paraissent.

Aux XVIIIe et au début du XIXe siècles, qui furent des périodes de prospérité, l'empire et ses mandarins laissaient une grande latitude aux notables ruraux et aux marchands en charge de l'activité économique. N'intervenant guère dans ce domaine, le gouvernement se contentait d'en contrôler les conséquences sociales voire politiques, afin d'empêcher que l'initiative privée et la richesse ne se transforment en pouvoir politique. A cette époque, la liberté d'entreprise et l'économie sociale prospéraient entre les mailles du réseau bureaucratique. Cette coexistence n'était pas institutionnalisée mais simplement tolérée par le pouvoir à des degrés divers selon les périodes.

La prédominance du système communiste n'a pas duré assez longtemps pour faire oublier cette souplesse des rapports qui peuvent s'établir entre l'Etat et la société. Deux décennies seulement se sont écoulées entre, d'une part, l'achèvement de la collectivisation des terres et la nationalisation des entreprises en 1957, et, d'autre part, la politique de réforme lancée en 1978. Ces deux décennies n'ont pas entamé l'ardeur au travail et le goût de la terre de la paysannerie. En outre, en 1978, il existait encore des familles d'entrepreneurs, des individus qui avaient été activement associés à l'essor du capitalisme avant 1949. Donc, en 1978, les ressorts de la société étaient toujours vivants et ils ont joué dès que le contrôle s'est desserré. Les forces vives ont été dégagées par la décentralisation et l'on voit ces spectacles étonnants de toute une société au travail au Guangdong ou à Tianjin.

Un autre legs de l'histoire a constitué un atout précieux dans l'envol de l'économie chinoise : c'est la diaspora, qui a été évoquée par M. Peyrefitte. Je rappelle simplement qu'il s'agit d'un flux ancien d'émigration essentiellement originaire du sud de la Chine. Ces communautés émigrées comptent actuellement environ 50 millions d'âmes dont la majorité est établie en Asie du Sud-Est. Ces Chinois d'outre-mer sont les principaux investisseurs étrangers en Chine, réalisant près de 80 % du total des investissements effectués dans le pays.

Là encore, le gouvernement de Pékin a développé une stratégie systématique, consciente, afin de mobiliser la diaspora, soit en faisant appel aux réseaux familiaux existant entre les capitalistes restés en Chine et ceux qui avaient émigré, soit en légitimant la réussite des hommes d'affaires de la diaspora, en leur accordant des distinctions officielles et honorifiques en Chine même, ou encore en

leur octroyant divers privilèges dans les zones économiques spéciales, notamment des monopoles et des facilités d'investissements.

Hong-Kong représente un cas un peu particulier mais très parlant de ces liens privilégiés entretenus avec la Chine de l'extérieur. Hong-Kong a joué un grand rôle dans l'essor de la Chine. La communauté d'affaires de Hong-Kong est très favorable au retour de la souveraineté chinoise et à la coopération économique.

Enfin, le contexte international a représenté un atout non négligeable pour l'économie chinoise. L'absence de conflits majeurs et l'essor du commerce international en général ont entraîné le développement du commerce extérieur chinois. Avec un volume d'échanges extérieurs de 235 milliards de dollars en 1994, la Chine occupe le onzième rang mondial. Un certain nombre de traités bilatéraux ont contribué à lui assurer cette place. Chacun sait en particulier le rôle que joue la clause de la nation la plus favorisée dans les relations commerciales avec les Etats-Unis.

L'importance des partenaires régionaux dans le commerce est à souligner. Hong-Kong et le Japon sont en tête. Taïwan et la Corée du Sud détiennent une part grandissante.

L'environnement régional est primordial. La croissance de la Chine a été portée par celle de l'Asie orientale et, plus largement, par celle de l'Asie-Pacifique.

A cet égard, il convient de rappeler que les dix-huit nations réunies en Indonésie dans le cadre du sommet de l'APEC -Asia-Pacific Economic Cooperation- en novembre 1994 pour tenter de s'organiser, de libérer leurs échanges et de créer un régionalisme ouvert, représentent, au plan mondial, 37 % de la population, 40 % du commerce et 50 % de la production. On le voit, la Chine ne pourra que bénéficier du déplacement du centre de gravité de l'économie mondiale, tel que le prévoient les économistes pour le siècle prochain.

Cependant, parallèlement à ses atouts, l'économie chinoise comporte un certain nombre de handicaps ou de fragilités.

De nombreux déséquilibres, liés à la croissance même, apparaissent.

Tout d'abord, sur le plan géographique, une disparité importante règne entre les villes et les campagnes. A l'exception des banlieues et des campagnes proches des grandes villes dans les régions côtières, les campagnes ont connu une croissance lente et difficile après l'envol, de 1978 à 1984. Les écarts considérables de revenus entre les campagnes et les villes en témoignent avec environ 700 yuans par tête dans les premières contre plus de 1.800 yuans par tête dans les secondes.

Malgré les réformes, l'Etat poursuit son intervention dans les campagnes, en imposant souvent des contrats aux paysans, notamment pour la production de céréales, à des prix peu intéressants, fréquemment payés en assignats honorés à retardement. Les émeutes paysannes se sont multipliées, en particulier au printemps 1995, dans les provinces du Sichuan à l'Ouest du pays ou au Nord-Ouest de Shanghai.

La réforme a mis en lumière le sous-emploi agricole. L'industrialisation rurale n'ayant pas suffi à absorber les surplus de main-d'oeuvre, des bandes de paysans sans emploi ont migré de façon incontrôlée et anarchique vers les villes. Elles ont grossi lors des catastrophes naturelles qui ont frappé le pays, en particulier à la suite des inondations récentes et de la sécheresse. Cet hiver, plus de 100 millions de personnes déplacées migrants, à la recherche de travail, étaient attendues sur les routes.

D'autres déséquilibres sont constatés entre diverses régions, notamment entre la côte et l'intérieur, entre le Sud -le Guangdong, le Zhejiang et le Fujian- et les provinces du Nord et de l'intérieur.

Les déséquilibres se manifestent également entre les secteurs. Le développement des infrastructures n'a pas suivi l'essor des industries et de la manufacture. C'est ainsi qu'au début des années quatre-vingt-dix la croissance générale de la production industrielle atteignait 20 %, mais celle de la production d'énergie ne dépassait pas 1,8 %. De telles disparités ont provoqué des goulets d'étranglement extrêmement sévères dans les secteurs de l'énergie, des matières premières, des transports et des communications.

Les rythmes de croissance reflètent des déséquilibres. La croissance s'effectue par une série d'à-coups, de booms, suivis d'arrêts brutaux provoqués par des décisions administratives de freinage.

La société elle-même souffre de déséquilibres et de tensions qui se multiplient, avec une polarisation de plus en plus forte entre riches et pauvres.

Il importe de citer également les déséquilibres écologiques, parfois oubliés. La superficie arable est en diminution constante. Le manque d'eau pose un problème aigu.

Enfin, la dépendance accrue du pays à l'égard de l'extérieur vient achever la longue liste des déséquilibres. Le commerce de la Chine dépend de l'attitude de ses partenaires. Par exemple, l'arrivée d'une majorité républicaine au Congrès américain peut créer quelques obstacles au commerce chinois.

L'ensemble de ces déséquilibres peuvent apparaître comme la rançon de la croissance. Il n'y a pas de croissance sans difficultés d'ajustement.

Mais l'économie chinoise cumule deux derniers grands handicaps. D'abord, il s'agit de l'incapacité à achever la réforme en réglant le problème du secteur public. Je l'ai dit au début de mon propos, la réforme a été graduelle, pragmatique, contournant les obstacles, s'efforçant de minimiser les conflits, mais elle a éludé les problèmes les plus difficiles à régler, en particulier l'achèvement de la réforme des industries d'Etat qui constituaient le coeur du système économique au temps de la planification. La politique d'esquive a été payante dans une certaine mesure mais elle

laisse maintenant une survivance d'un secteur public pléthorique. Il est douteux que ce secteur disparaisse de lui-même, englouti sous le flot montant des affaires.

Le secteur public est une charge extrêmement lourde ; il compte 75.000 entreprises, dont 10.000 très importantes. Ces entreprises sont concentrées dans le Nord-Est et le Nord de la Chine, ainsi qu'à Shanghai. Plus du tiers d'entre elles fonctionnent à perte et sont soutenues par des subventions qui grèvent lourdement le budget de l'Etat et constituent, d'ailleurs, l'une des causes principales du déficit public et de l'inflation.

Si la privatisation de ces entreprises a été envisagée, elle n'en demeure pas moins très limitée. On ne peut fermer ces entreprises majeures, employant un personnel ouvrier titulaire très privilégié, sans courir le risque de graves explosions sociales.

Ces entreprises représentent également un important capital technologique et devraient pouvoir constituer des relais décisifs pour l'importation de nouvelles technologies. Les problèmes posés sont donc aigus.

Ensuite, le deuxième handicap, bien que non spécifiquement économique, concerne le déficit institutionnel, l'archaïsme de certaines structures étatiques. Le plus libéral des systèmes économiques implique l'existence d'un cadre politique et administratif propre à assurer son développement, qui garantit notamment les conditions indispensables d'ordre public, de régularité administrative, de transparence des opérations et de recours juridique.

Or, ce cadre est insuffisant voire inexistant en Chine, en raison du retard qui a été pris dans la construction d'un Etat moderne. Cette construction a débuté au XXe siècle, en particulier sous l'influence du Guomindang, entre 1927 et 1937. Mais la guerre, puis l'avènement du régime communiste, qui a gouverné à travers le Parti et la mobilisation populaire plutôt qu'en essayant de créer des institutions étatiques adaptées, expliquent la faiblesse actuelle ou parfois l'absence de rouages étatiques. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, la fiscalisation des entreprises demeure problématique du fait de la quasi-inexistence d'une administration fiscale.

La conséquence de la faiblesse du cadre institutionnel est la prédominance du Gouvernement par les hommes, à travers des réseaux de relations personnelles. C'est ainsi que le recul du contrôle étatique a finalement coïncidé non pas avec le développement du marché tel que nous l'entendons, mais l'émergence de féodalités locales fondées sur la collusion d'intérêts divers -bureaucrates, gestionnaires, militaires. Ces féodalités accaparent les ressources et les revenus fiscaux locaux. Elles disposent, par ailleurs, à la fois d'un pouvoir de décision, notamment en ce qui concerne nombre de contrats avec l'étranger, et d'un pouvoir réglementaire à l'endroit des monopoles et des douanes locales. Leur montée en puissance a coïncidé avec l'épanouissement d'un capitalisme bureaucratique. Les tendances centrifuges traditionnelles ont été stimulées, aboutissant à une autonomie croissante des

provinces les plus riches. Aussi la décentralisation, qui a été le moteur et la garantie de la réforme, pose actuellement de graves difficultés.

Il semble que la croissance ne puisse se poursuivre sans la construction d'un Etat chinois moderne. C'est d'ailleurs ce à quoi visaient toutes les mesures relatives à la monnaie, aux banques et à la fiscalité qui ont été adoptées en janvier 1994. Il reste à savoir comment elles seront appliquées (*Applaudissements*).

M. le Président - Mme Bergère nous a excellemment tracé le tableau de l'économie chinoise. Peut-être aurons-nous l'occasion d'approfondir le débat passionnant, qu'elle a esquissé, sur le rôle du confucianisme dans l'avenir économique de la Chine.

Mme Bergère a déjà introduit le sujet que M. Domenach va traiter, à savoir les tensions qu'une croissance aussi rapide crée dans la société chinoise. Certes, il n'y a pas de croissance rapide sans traumatisme. La Chine traverse une période qui, toutes choses étant différentes par ailleurs, ressemble à celle que l'Europe a connue au XIXe siècle.

Nous avons observé, au cours de notre visite de la Chine au mois de septembre dernier, que l'économie socialiste de marché s'apparentait parfois au capitalisme sauvage, avec toutes les tensions qu'il peut impliquer au sein d'une société. C'est l'un des problèmes sur lequel il faut s'interroger. Assurément, les chefs d'entreprise qui investissent en Chine adoptent une stratégie de long terme et ne peuvent pas faire abstraction des risques, des tensions et des accidents que la croissance économique de la Chine pourrait comporter à l'avenir. Je donne maintenant la parole à M. Jean-Luc Domenach.

**« LA SOCIÉTÉ CHINOISE FACE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :
PERMANENCES ET TENSIONS »**

M. Jean-Luc DOMENACH

*Directeur de recherches à la Fondation nationale des Sciences
politiques*

M. Jean-Luc DOMENACH, Directeur de recherches à la Fondation nationale des sciences politiques - Le sujet qui m'a été confié est si vaste que je l'aborderai sous forme de questions plus précises. Parmi les interrogations que la société chinoise suscite à l'étranger, il en est deux qui sont bien naturelles. Premièrement, la société chinoise doit-elle être considérée comme un acteur économique et politique modernisant, démocratisant ? Deuxièmement, doit-on envisager la société chinoise comme un facteur positif pour les investisseurs et, plus généralement, pour tous ceux qui veulent travailler dans les domaines économique et politique avec la Chine ?

En traitant ces questions, il est une idée générale qu'il faut garder à l'esprit. S'il est vrai que les modes à propos de la Chine n'ont jamais cessé d'évoluer -Régis Debray a pu parler de « balançoire des modes »-, il n'en est pas moins vrai que la Chine, en général, et la société chinoise, en particulier, n'ont jamais cessé de se modifier. Qui aurait pu prévoir, voilà cinquante ans, que la Chine accomplirait un chemin aussi anguleux pour ne pas dire tragique ? Qui aurait pu prévoir, voilà une vingtaine d'années, que la Chine connaîtrait un décollage économique et même sociétal ?

Tout d'abord, la société chinoise est-elle conforme au modèle que nous adoptons communément selon lequel, si l'économie progresse, c'est que la société est un acteur positif tout entier ? La réalité est, à mon sens, beaucoup plus nuancée.

On est frappé par les limites des affirmations au cours des quinze dernières années.

La société chinoise s'est globalement montrée capable de refus ou d'aspirations, mais en général prudents ou vagues. C'est ainsi qu'a émergé le refus du maoïsme, dont M. Deng Xiaoping a beaucoup profité. Au début des années quatre-vingt, la décollectivisation s'est certes opérée à la suite d'une autorisation politique, mais elle a véritablement été accompagnée par un large mouvement social conduisant les paysans à défaire ce à quoi on les avait contraints autrefois. La société urbaine a, par ailleurs, été animée d'un désir d'Occident et d'ouverture assez massif. En outre, et beaucoup d'investisseurs le reconnaissent, la société chinoise s'est montrée globalement capable de se mettre au travail, même pour les segments d'entre elle qui étaient gâtés par les habitudes bureaucratiques et dirigistes. Elle a même su prendre des initiatives puisque, dans les campagnes chinoises, « les entreprises fleurissent comme des bambous après la pluie ».

Cela étant, on est souvent frappé par le caractère relativement abstrait de l'expression de la société chinoise. Quand est-il possible de parler de la société chinoise dans sa globalité ? Certes, il existe de grands moments où elle s'identifie comme une société. Il est incontestable qu'au mois de juin 1989, pendant quelques semaines, la société urbaine chinoise s'est reconnue comme une société démocratisante. Mais ces affirmations massives sont, en général, extrêmement éphémères, le retour à une situation plus fragmentée étant assez rapide.

Ce phénomène tient à la fois à l'héritage communiste et aux situations géographiques, mais également aux effets de la modernisation. Du fait de celle-ci, les hiérarchies sociales ont pour critère la proximité des côtes, l'accès aux produits étrangers et, surtout, l'argent. Actuellement, la société chinoise connaît une situation explosive dans laquelle chaque individu cherche à combler la distance qui le sépare de son propre enrichissement. Les intérêts des individus, des familles, des clans, des factions et des groupes sociaux s'entrechoquent en permanence.

Les forces de fragmentation semblent l'emporter même si cette société est capable, par moment, de générer de grands modes et de vastes mouvements.

Je voudrais ensuite mettre en évidence les pesanteurs qui ralentissent la modernisation ou la démocratisation de la société chinoise. D'une part, le poids du passé fait apparaître la modernité comme une idée à la fois neuve et occidentale, qui pose donc un double problème. D'autre part, et je ne saurais trop insister sur ce point, il faut prendre conscience de l'importance des habitudes de consentement à l'autorité.

Même dans les sociétés où il a partiellement ou totalement disparu, le système communiste a laissé des habitudes de suivisme. Les historiens pourraient, sans doute, montrer que ces habitudes de suivisme. Les historiens pourraient, sans doute, montrer que ces habitudes se sont elles-mêmes greffées sur des traditions beaucoup plus anciennes. Pour autant, on est frappé par l'espèce de mimétisme avec lequel la société chinoise se dirige tout entière vers la modernisation et l'ouverture, comme auparavant vers le communisme. La même habitude de « grand bond en avant » est en train de sévir en Chine sans que soient discutés, au fond, les principes qui le guident et sans qu'existent, à l'intérieur de la société, les contrepoids susceptibles de l'équilibrer.

Enfin, une sorte d'atomisation explosive permanente rend les consensus politiques forts excessivement difficiles à construire. Au total, et je reconnais que le propos est rapide, j'ai l'impression que la société chinoise envisagée globalement n'est pas si différente de la société russe à laquelle on ne cesse de l'opposer.

Mme Bergère disait avec pertinence que la société chinoise dispose d'une grande capacité de travail et d'organisation autonome dès lors que le pouvoir politique la laisse s'investir, et c'est ce qui s'est produit depuis une quinzaine d'années. Dans ce sens, la différence avec la Russie est indéniable.

Néanmoins, la combinaison des tendances de globalisation, de phénomènes de modes et d'emballements généraux, d'une part, et de fragmentation régionale, sociale, voire même clanique ou mafieuse, d'autre part, fait penser à d'autres situations postcommunistes. Le propos n'a rien d'étonnant puisque ces sociétés ont subi une trop grande emprise du Parti, générant ensuite le rejet de toute idéologie, de toute norme collective et de tout lien sociétal. Le communisme finissant laisse derrière lui des sociétés dans lesquelles tout ce qui était réuni est divisé.

Pour conclure, il me semble que la société chinoise ne peut être envisagée comme un acteur unique, allant dans la seule direction positive. Elle est animée de mouvements extraordinairement complexes, qui tiennent non seulement à la situation transitoire dans laquelle elle se trouve, mais aussi aux diversités explosives qui l'animent.

J'en viens, à présent, à la seconde question que je voulais traiter : doit-on envisager la société chinoise comme un facteur positif pour les investisseurs ? Mme Bergère remarquait que nous sommes en train d'encenser la société chinoise pour les mêmes raisons que nous la condamnions autrefois. Confucéenne, nous la tenions incapable de progresser, alors que nous la vouons aujourd'hui au progrès et à l'ouverture. Sans traiter du rôle du confucianisme dans la Chine contemporaine, qui pourrait constituer l'un de nos thèmes de réflexion, il est difficile de concevoir la société chinoise comme un facteur absolu, immobile, qui ne dépende pas de contingences politiques et internationales fortes.

Je considérerai, d'abord, la question du point de vue de l'ordre et du désordre. La société chinoise est actuellement félicitée pour manifester en dehors du pouvoir des capacités d'initiative et d'autonomie qui auraient été négatives avant l'arrivée du communisme au pouvoir. En fait, la société chinoise offre un kaléidoscope bizarre d'ordre et de désordre, qui est actuellement bénéfique mais qui pourrait très bien se révéler explosif.

Aujourd'hui, il y a suffisamment d'ordre pour que le désordre soit créatif. L'encadrement politique est fort, souvent même violent, puisque, nous le savons, au point de susciter les protestations des organisations humanitaires. L'ordre moral est, en large part, assuré par des cellules telles que la famille et le quartier. Parallèlement, il subsiste un désordre qui, dans la mesure où il est encadré -et c'est le pari du Gouvernement- a surtout des conséquences économiques positives. La clé du système réside dans l'encadrement politique et c'est pourquoi la question de la succession me semble importante pour le sujet que l'on m'a demandé de traiter.

Si l'ordre politique reste fort et légitimé, reposant sur certains principes partagés, on peut penser que le cercle restera « vertueux ». A l'inverse, si de graves divergences venaient à diviser les dirigeants, nous verrions des facteurs de dynamisme se transformer en facteurs d'explosion.

La situation sociale n'est pas immobile. Si un facteur venait à se modifier, l'image d'ensemble donnée par le kaléidoscope pourrait être changée. Par exemple, donnée par le kaléidoscope pourrait être changée. Par exemple, si un grave conflit intervenait entre les plus hauts dirigeants, des facteurs sociaux forts jusqu'à présent subordonnés pourraient jouer un rôle étendu. Il en est ainsi des revendications des ouvriers liées aux menaces qui pèsent sur le secteur public ou de celles des paysans qui estiment être désavantagés par rapport aux citadins.

En outre, une question subsiste : la société chinoise est-elle ouverte ou fermée ? Nous avons successivement compris la société chinoise comme une société

fermée destinée à le rester puis comme une société ouverte également destinée à le rester. Là encore, la réalité est beaucoup plus kaléidoscopique.

Il est évident que l'ouverture est un fait nouveau à la fois politique et économique, mais également de mentalités. Si le désir de consommation est en train de naître en Chine pour plus de 200 millions de consommateurs, il ne faut pas oublier les autres couleurs du kaléidoscope.

De plus, les effets de l'ouverture sur les comportements sociaux et moraux peuvent et vont engendrer de plus en plus des réflexes négatifs. La jeunesse urbaine et les couches sociales les plus occidentalisées adoptent des attitudes qui choquent certaines catégories politiques, sociales ou démographiques, renforçant le camp de ceux qui, intentionnellement ou non, défendent une plate-forme nettement moins favorable à l'ouverture. Paradoxalement, l'ouverture renforce parfois ses propres adversaires.

En conséquence, l'avenir de l'ouverture sociale dépendra de la productivité de l'économie et de l'augmentation des revenus. Si le succès se confirme, le poids moral et les inconvénients politiques pourront vraisemblablement continuer à être digérés ; dans le cas contraire, les récurrences favorables à la fermeture seront entendues.

A l'évidence, la question de l'ouverture ou de la fermeture sociale de la Chine dépend aussi d'éléments plus généraux, notamment environnementaux. Mme Bergère a dit à quel point l'environnement international de la Chine, après avoir été un frein au développement dans les années trente et quarante, était à l'heure actuelle un facteur favorable. Mais j'insiste sur l'importance de la ligne politique qui va devenir un élément décisif. L'apparition, ou non, de divisions parmi les dirigeants favorisera, ou non, l'émergence de divisions, notamment sur la question de l'ouverture.

En conclusion générale, je voudrais dire que le facteur social, aujourd'hui comme hier, n'est pas stable. D'aucuns ont cru que la société chinoise était inéluctablement contrôlée et sans réaction sous le régime communiste et ils se sont trompés. De la même façon, il serait trop simpliste de la considérer éternellement acquise à ses dirigeants ou, au contraire, à la démocratie.

A la vérité, toute société opère un travail sur elle-même qui fait intervenir des facteurs de nature très diverse, en mutation permanente. Parmi ces facteurs, je le répète, l'environnement international et l'environnement politique intérieur sont les plus importants. L'environnement international est actuellement favorable, mais le sera-t-il toujours ? Il faut se poser la question. Quant à l'environnement politique intérieur, il pose la question de la succession, pour des raisons qui tiennent non pas tant au caractère particulier du personnel politique chinois qu'à une spécificité institutionnelle forte. Le régime chinois ayant toujours connu des dirigeants puissants, le cadrage institutionnel destiné à choisir un successeur est inévitablement

plus faible que les rapports de force. Pour cette raison également, je crois que la question du social en Chine est subordonnée (*Applaudissements*).

M. le Président - Il était indispensable d'aborder le sujet de la société chinoise et je remercie M. Jean-Luc Domenach de l'avoir fait avec le sens de la nuance qui le caractérise. Il a su mettre l'accent sur la complexité et la relative fragilité d'un édifice social immense, chargé d'histoire, mais sous le choc des différentes expériences historiques. Nous allons, à présent, ouvrir le débat. La parole est à M. François Plaisant.

DÉBAT

M. François PLAISANT, Ambassadeur de France en Chine - Je vous présenterai rapidement trois commentaires d'ordres économique, administratif et politique.

En premier lieu, j'ai noté avec beaucoup d'intérêt les chiffres que Mme Bergère a cités s'agissant du revenu individuel annuel, qui s'élevait à 700 yuans en milieu rural et à 1.200 yuans en milieu urbain. Or, les chiffres que je possède pour l'année 1994 sont respectivement de 1.200 yuans et de 2.150 yuans, soit une augmentation d'environ 60 %, le décalage entre les revenus des ruraux et des citadins restant à peu près constant. Une hausse de 700 yuans à 1.200 yuans pour le revenu rural est forcément plus sensible qu'une hausse comparable pour des revenus plus élevés.

Ce phénomène est à mettre en rapport avec l'importante question des risques de tensions sociales liés aux structures industrielles et à la réforme des entreprises d'Etat. La mise aux normes occidentales brutale des entreprises publiques chinoises entraînerait des conséquences sociales considérables, au moins à l'échelle de pays occidentaux, puisqu'elles assurent des responsabilités en matière de couverture sociale, en partie responsables de leur déficit. La réforme devrait supposer le délestage de leurs charges sociales vers un système de couverture sociale, actuellement en projet, sauf à se retrouver devant une situation par ailleurs fort classique de déficit de la sécurité sociale.

On en est tout à fait conscient en Chine puisque les estimations officielles sont parfois plus sévères que celles qui ont été mentionnées. C'est parce que ce problème est grave et qu'il a jailli corrélativement au développement économique que l'on n'a pas pu prétendre le traiter dans l'immédiat. Il est, en revanche, au premier plan des préoccupations pour l'année 1995.

Le deuxième point, d'ordre administratif, qu'il me semble intéressant de relever concerne le déficit institutionnel. Là aussi, le problème est réel puisque nous avons parfois le sentiment de manquer d'un cadre législatif et réglementaire sur lequel on puisse se fonder pour travailler avec la Chine. Or, précisément, l'émergence d'un système de droit peut provoquer des difficultés à l'instar, l'an dernier, du statut des investisseurs étrangers en Chine. Il faut s'accommoder soit de l'absence de réglementation qui crée un vide juridique, soit de la réglementation existante.

Le troisième point sur lequel je souhaiterais intervenir, d'ordre politique, a été qualifié de problème de succession, or je ne pense pas que le terme soit tout à fait propre. M. Alain Peyrefitte l'a dit précédemment, la mission qui incombe actuellement à M. Deng Xiaoping est une magistrature morale. Il a été désigné *intuitu personae* dans ce rôle. Je ne pense pas qu'une autre personne dispose d'un statut équivalent, tant sur le plan historique que personnel, pour être en mesure de prendre cette succession. Quant à l'exercice pratique du pouvoir, le retrait de M. Deng Xiaoping étant déjà avéré, nous le voyons fonctionner depuis plusieurs années selon un modèle qui pourrait très bien perdurer. C'est pourquoi le terme de succession me paraît relativement inapproprié.

M. le Président - Monsieur l'Ambassadeur, nous vous remercions de votre témoignage particulièrement intéressant puisque, à Pékin, vous participez dans une large mesure au pilotage de la présence française publique et privée en Chine.

La parole est maintenant à M. Robert Holz.

M. Robert HOLZ, représentant permanent de l'Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises auprès de l'UNESCO et de l'OCDE - Notre organisation, dont le siège se trouve à New-Delhi en Inde, regroupe 99 pays membres, dont 86 pays du tiers monde et 13 pays de l'OCDE.

J'ai été attiré par la remarque selon laquelle, à la seconde page de la note de présentation du colloque, les PME n'auraient pas « la taille critique nécessaire pour s'implanter en Chine ». Est-ce à dire que les petites et moyennes entreprises sont exclues de toute participation au développement des relations avec la Chine ?

A cet égard, je ferai une proposition. De grands groupes comme Elf Aquitaine, Rhône-Poulenc ou Total ont mené depuis ces dernières années une action très positive en faveur de petites et moyennes entreprises qui se sont implantées à l'étranger dans leur sillage. Ne pourrait-on pas concevoir, après un tri rigoureux, que des petites et moyennes entreprises abordent une relation commerciale avec la Chine à l'ombre de quelques grands groupes ?

M. le Président - Nous pensons, au contraire, qu'il est capital que les petites et moyennes entreprises s'intéressent à la Chine. Bien entendu, cela leur est plus difficile, la rentabilité n'étant pas forcément immédiate. M. Meyer abordera, sans doute, ce sujet, qui sera par ailleurs évoqué au cours de la table ronde prévue en

fin d'après-midi. En tout cas, je vous remercie d'avoir posé cette question, qui se place tout à fait au coeur de nos préoccupations.

M. Bruno POUX-GUILLAUME, Président-Directeur général de Péchiney World Trade - Je commencerai par proposer à M. Holtz les services de notre organisation, qui va tout à fait dans le sens de ce qu'il souhaite.

En outre, on n'a pas parlé jusqu'ici, ce qui m'étonne, du retour de Hong Kong à la Chine en 1997. Est-ce un non-événement ? Mais peut-être cela ne faisait-il pas partie du sujet du colloque ?

M. le Président - La durée des interventions étant limitée, on ne peut malheureusement pas aborder tous les sujets.

M. Philippe BERTRAND, Vice-Président de l'Association France-Chine an 2000 - Je désire poser à Mme Bergère deux questions relatives à la population.

Concernant le déséquilibre entre les villes et les campagnes, lui serait-il possible d'apporter des précisions de caractère quantitatif, comparativement à d'autres pays asiatiques ?

De plus, quelle projection démographique peut-on faire à l'horizon 2050, période où l'on estime que la Chine sera devenue un géant économique et politique ? Ne risque-t-on pas de se trouver face à un pays certes fort puissant, mais dont le profil démographique sera comparable à celui que connaissent actuellement les pays européens ?

M. Alain PEYREFITTE, de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques - Le problème de Hong Kong est loin d'être absent de nos préoccupations. Je pense qu'il est déjà assimilé. Je serais surpris que, d'ici à l'année 1997, un événement empêche le retour de Hong Kong à la Chine. La Chine s'y est bien préparée, elle a mené à cette fin la planification de la province du Guangdong et la construction de la ville nouvelle de Shenzhen, qui est destinée à équilibrer Hong Kong.

Bien entendu, des problèmes d'intégration se poseront. Déjà, la ville de Shenzhen ne relève pas du régime de droit commun de la Chine. Elle forme un sas. Il y aura des sas successifs et je pense que Hong Kong sera longtemps dotée d'un régime particulier. Du reste, aux termes de l'accord qui a été signé par Mme Thatcher en 1984, Hong Kong doit avoir un régime « capitaliste » pendant cinquante ans, jusqu'en 2047.

Le cas de Hong Kong est loin d'être un non-événement et il a déjà eu des conséquences considérables sur l'évolution de la Chine depuis une quinzaine d'années, mais il me paraît virtuellement réglé. Des points demeurent cependant à fixer. Par exemple, le gouverneur, Sir Chris Patten, s'efforce de léguer à la Chine un Hong Kong démocratique selon les normes occidentales ; ce à quoi les Chinois

répondent que, étant là depuis 150 ans, les Britanniques auraient pu y penser avant. C'est un dialogue de sourds, mais les milieux économiques de Hong Kong ont déjà fait le deuil de cette démocratisation en considérant que l'affaire a été réglée.

En ce qui concerne la démographie, je laisse à Mme Bergère le soin de répondre avec plus de précision. Je dirai simplement que la répartition de la population est de l'ordre des trois quarts à la campagne pour un quart en ville. Entre les deux, un dixième de la population, soit environ 120 millions de Chinois, ne sont pas tout à fait fixés. Ils ont quitté la campagne dans l'espoir d'obtenir une situation en ville et ne trouvent pas tout de suite du travail. Certains d'entre eux retournent d'ailleurs à la campagne.

Pour ce qui est de l'ensemble de la démographie chinoise, on peut dire que le slogan « un couple, un enfant » est une sorte d'idéal présenté par les autorités chinoises. La situation antérieure était de cinq, voire de huit, enfants par couple, et il fallait indiquer un sommet difficile à atteindre ; il ne l'a d'ailleurs pas été. Un enfant par couple en théorie, cela veut dire deux en réalité. Mais c'est déjà un grand progrès.

Mme Marie-Claire BERGÈRE - Je vais enchaîner sur la question de la démographie. M. Peyrefitte a déjà apporté les réponses essentielles. Je rappellerai simplement quelques chiffres : 1.200 millions d'habitants, un taux de naissance de 21 pour mille, un taux de décès de 6,3 pour mille, un taux de croissance naturelle de 14,7 pour mille. L'évolution que traduisent ces chiffres a été acquise entre les années 1970 et 1994-1995.

Pour le reste, je suis d'accord avec l'intervenant. Cette politique extrêmement rigoureuse de contrôle des naissances qui a été mise en place risque d'entraîner à terme un vieillissement de la population. En l'an 2000, ce n'est plus le problème des crèches qui se posera ; ce sera le problème des maisons de retraite - il se pose déjà, d'ailleurs.

Cette politique a été relativement assouplie, M. Peyrefitte l'a dit, en particulier à la campagne, où un certain nombre de conditions particulières ont permis aux gens d'avoir très légitimement deux enfants au lieu d'un. Il est vraisemblable que la Chine va s'acheminer progressivement vers un assouplissement de cette politique, afin de ne pas subir les conséquences que vous avez évoquées.

En ce qui concerne les rapports entre la ville et la campagne, le pourcentage était, à la révolution, de 80 % environ de résidents dans les campagnes et de 20 % environ dans les villes. La proportion n'a pas beaucoup varié jusqu'en 1978 -encore qu'elle ait oscillé- car le Gouvernement avait engagé une politique de contrôle de la population extrêmement sévère. On procédait à un enregistrement de la population sur les lieux de la naissance, et les personnes n'avaient pas le droit de quitter ces lieux, sauf autorisation administrative spéciale. C'était le système du « hukou », qui aboutissait à fixer à la campagne l'essentiel de la population.

Le modèle était celui d'une industrialisation sans urbanisation, car l'urbanisation n'était pas souhaitée. On voulait éviter la formation de bidonvilles tels qu'ils existent au tiers monde. Ce modèle n'a pas été franchement rejeté, mais il a été extrêmement assoupli et modifié depuis le début de la réforme. Le « hukou » existe toujours, mais il est de moins en moins efficace. On vend de plus en plus de « hukou » aux gens qui viennent s'installer en ville : ils s'installent alors de façon tout à fait légitime. Mais de nombreux Chinois viennent habiter la ville sans ce permis. Jadis, il était très difficile d'y vivre sans permis, car on ne pouvait obtenir de ticket d'alimentation et l'on était privé d'un certain nombre de services. Maintenant, grâce au développement du marché, on peut très bien avoir accès à de nombreux services, mais il faut payer plus cher.

Il s'agit là d'un mouvement important que l'on a essayé de freiner par des incitations économiques. Je m'explique. La décollectivisation des terres a dégagé un énorme surplus de main-d'oeuvre. En effet, dans les communes populaires qui étaient obligées d'employer les gens sur place, il n'était pas nécessaire que tout le monde travaille. La suppression des communes a mis en lumière le surplus de main-d'oeuvre. On a essayé d'absorber cette main d'oeuvre sur place. Elle a quitté la terre, mais pas forcément la campagne. Elle a retrouvé du travail en s'engageant dans les industries locales, le commerce et l'artisanat qui, eux aussi, se sont libérés et se sont beaucoup développés.

On a également essayé de la fixer dans les petits bourgs à proximité des campagnes. Par conséquent, il ne serait pas tout à fait exact de dire que le mouvement a été absolument efficace, mais il a freiné ces départs vers la ville. Cela dit, ces départs se poursuivent dans des conditions plus ou moins bonnes, les plus mauvaises ayant déjà été décrites par M. Peyrefitte.

M. Jean-Luc DOMENACH, Directeur de recherches à la Fondation nationale des sciences politiques - Je voudrais présenter trois remarques sur la question de la succession.

Premièrement, il n'y aura pas de succession au sens propre du terme, dans la mesure où l'on imagine mal qu'un dirigeant chinois ait d'emblée autant d'ampleur que M. Deng Xiaoping.

Deuxièmement, tout l'enjeu et tout l'intérêt de la période qui semble devoir s'ouvrir est de savoir si la politique chinoise est totalement sortie de la violence qui, jusqu'à présent, était la caractéristique des changements politiques à l'intérieur de ce pays. Nous allons voir ; pour l'instant, nous ne savons pas.

Troisièmement, la question est, au fond, de savoir si l'Histoire s'avérera rationnelle. A titre général, si elle était rationnelle, nous n'aurions guère besoin d'historiens. C'est pourquoi, j'ai tendance à penser que les éléments d'irrationalité sont à prendre en compte. Je cite à la volée les arguments de rationalité apparente. Il est vrai que la grande masse de la population a intérêt à bénéficier d'un système qui, s'il lui fait perdre peut-être de la liberté politique, lui fait gagner des avantages

matériels. Par ailleurs, il y a le consensus international. Il y a un équipement politique très fort, le parti. « L'irrationalité » apparente, c'est qu'en Chine comme en France, le goût du pouvoir mène loin. L'argent joue un rôle important et les institutions ne sont peut-être pas assez solides pour garantir que le choix se fera de façon régulière.

Nous allons vraiment savoir si le système chinois continue d'obéir à des facteurs de violence ou d'irrationalité ou si, au contraire, il est entré dans une sorte de rationalité post-communiste.

M. le Président - Je vous remercie de ces commentaires fort intéressants qui nous ont apporté de nombreuses précisions utiles.

Nous allons maintenant faire une petite pause d'un quart d'heure, comme nous l'avions prévu, avant d'aborder des problèmes plus concrets concernant les entreprises.

**«ORIGINE ET STRATÉGIE DES INVESTISSEURS ÉTRANGERS EN
CHINE »**

- Répartition par pays et par secteurs

M. François ASSELINEAU,

*Conseiller pour les Affaires internationales
au Cabinet de M. le Ministre de l'Industrie*

- Environnement juridique : droit et partenaires chinois

M. Charles MEYER

*Avocat à la cour
Cabinet Meyer Verva Dupont*

M. Jean FRANCOIS-PONCET - Nous allons entendre maintenant M. François Asselineau. Je rappelle que M. François Asselineau est Inspecteur général des Finances, qu'il a été chef du bureau Asie-Océanie à la Direction des Relations économiques extérieures, et qu'il est aujourd'hui Conseiller pour les Affaires internationales auprès du Ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce Extérieur.

M. François ASSELINEAU, Conseiller pour les Affaires internationales auprès du Ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce extérieur.- Mon exposé aura trait à l'origine et à la stratégie des investissements étrangers en Chine. Je voudrais d'abord vous présenter une carte qui montre la situation de la Chine au tournant du siècle, vers 1900-1905.



Le nord de la Chine est sous influence japonaise. La Corée est japonaise depuis 1905. L'île de Taïwan est japonaise depuis 1895, ainsi que les îles Ryukyu. La vallée du Yang Tsé à partir de Shanghai jusqu'à Wuhan et au-delà jusqu'à Chongquin dans le Sichuan, est sous influence britannique. Le Tibet est sous influence britannique également, puisque les Indes et la Birmanie le sont. Tout le sud chinois, notamment le sud du Sichuan, région du Guangxi et l'île de Hainan sont sous influence française ; cela est logique, puisque l'Indochine est française.

Par ailleurs -cela est moins connu- les Allemands sont présents dans la péninsule de Qingdao. Ils y créent d'ailleurs des brasseries. La bière Qingdao est la plus vendue en Chine, ceux qui sont allés dans ce pays le savent bien.

Je vous montre cette carte pour vous expliquer ce que recouvre dans la mentalité chinoise la notion d'ouverture sur le monde et d'investissement. La Chine, il ne faut pas l'oublier, était, au tournant du siècle, la proie des appétits des puissances impérialistes de l'époque : la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et le Japon. Un des éléments essentiels qui nous aident à bien comprendre la Chine est cette soif d'indépendance nationale ressentie par ce pays, qui a entraîné d'ailleurs la victoire des communistes en 1949.

La notion d'ouverture sur la Chine suppose la prise en considération de cet aspect des choses ; s'ouvrir, oui, mais de manière limitée et à partir d'un certain nombre de considérants que je vais expliciter.

Regardez maintenant la couverture de la Far Eastern Economic Review du mois de juillet 1992, qui donne la parole au leader suprême Deng Xiaoping.

16 JULY 1992

Far Eastern Economic
REVIEW

CHINA'S STOCK MARKETS

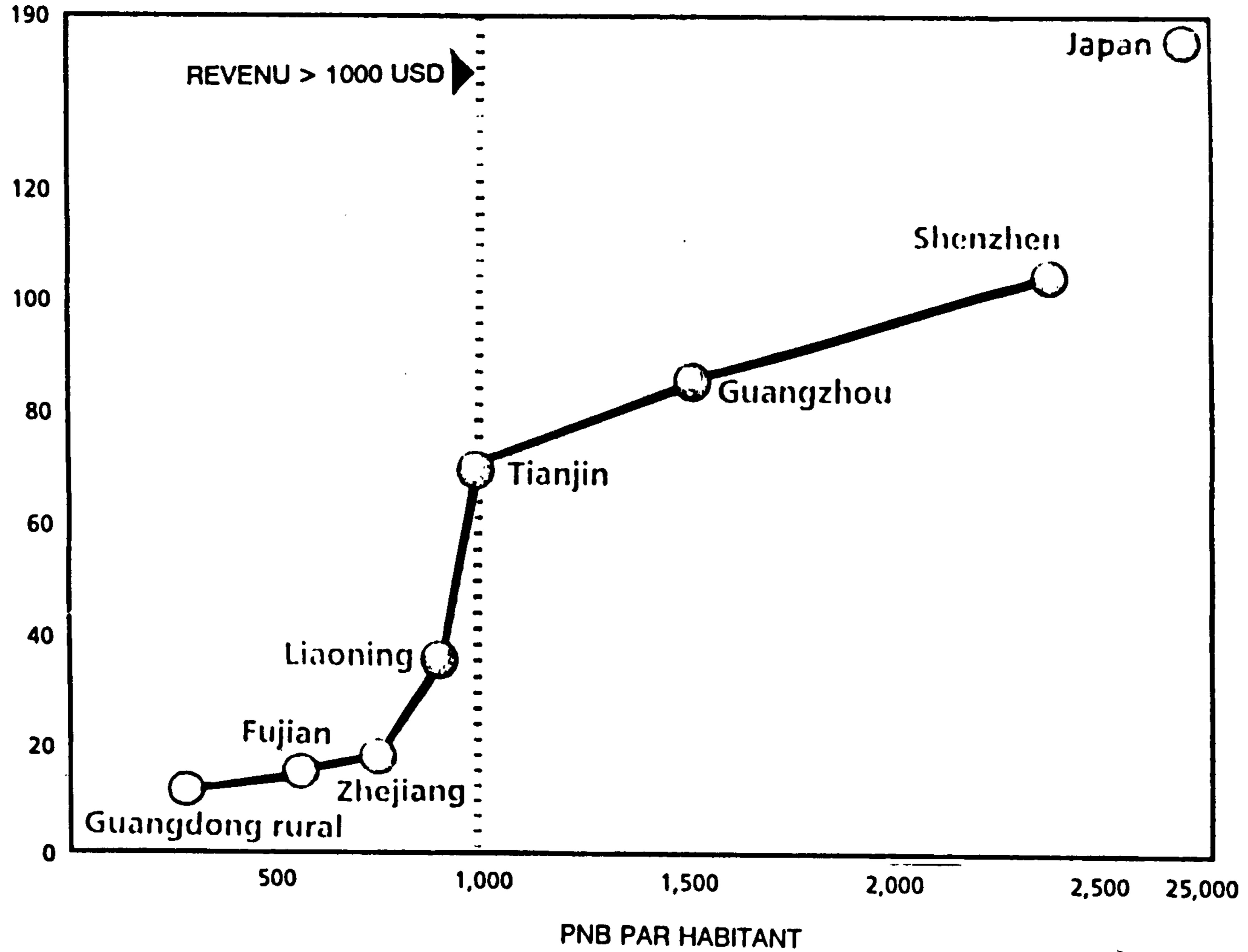


« To get rich is glorious » signifie : « Il est glorieux de s'enrichir ». C'est à partir de 1979 que l'on a constaté un changement radical du pouvoir chinois vis-à-vis de l'argent, vis-à-vis du capitalisme, et une ouverture de la Chine sur l'extérieur. Les années 1991-1992 voient l'apparition de Bourses, notamment à Shenzhen et Shanghai.

Je vais maintenant vous présenter un graphique particulièrement intéressant, car il montre pourquoi on observe actuellement en Chine une telle frénésie d'investissements.

NOMBRE DE FOYERS EQUIPES DE TELEVISION EN COULEURS EN CHINE EN 1992

POURCENTAGE DE FOYERS EQUIPES



Sur ce graphique, figure le nombre de foyers équipés de postes de télévision en couleur en 1992. Vous avez en abscisses le PNB par habitant, et en ordonnées le nombre de foyers équipés.

On voit que, dans les petits villages du Guangdong, mais aussi dans le Fujian et le Zhejiang, 15 foyers sur 100 sont équipés de postes de télévision en couleur. Etant donné qu'un foyer est composé de six ou sept personnes, cela représente 1 ou 2 postes pour 100 personnes.

Puis, on s'aperçoit qu'à Tianjin, le nombre de téléviseurs pour 100 foyers s'élève à 70.

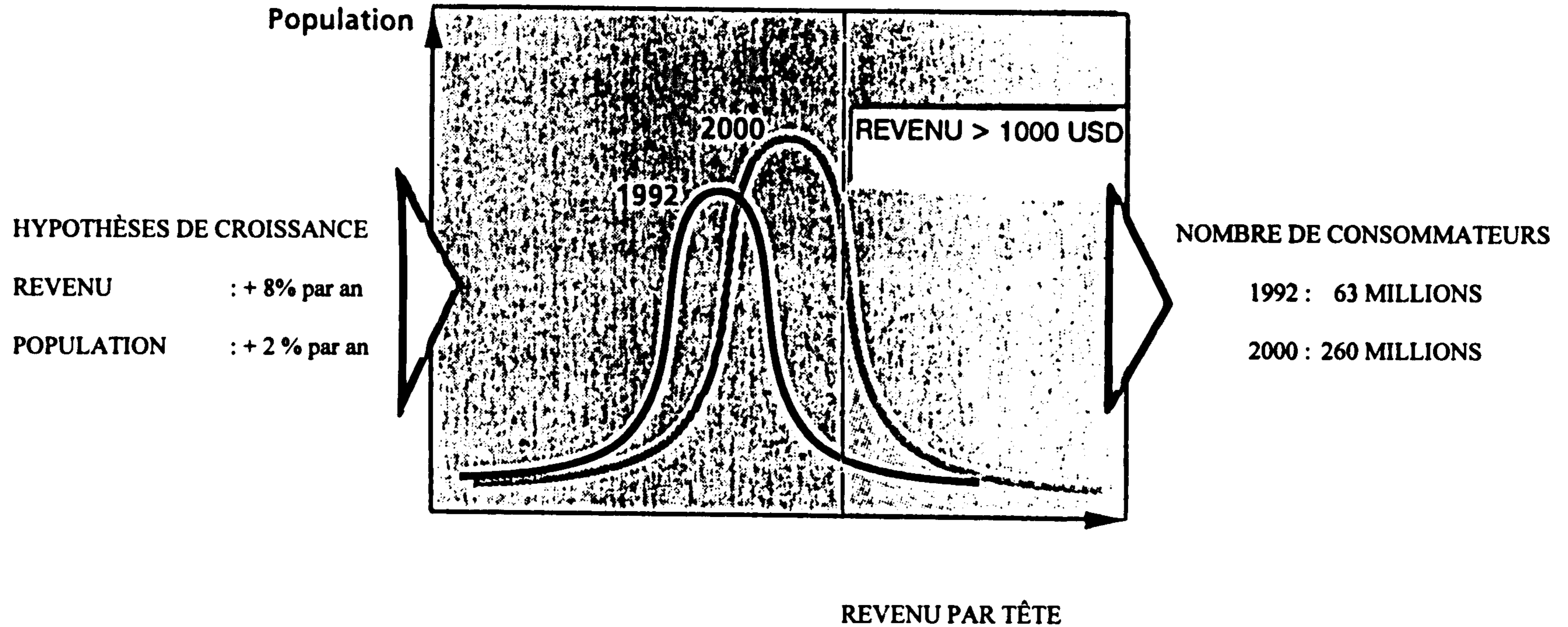
A Canton et à Guangzhou, le nombre de téléviseurs est de 90 pour 100 foyers.

A Shenzhen, la ville nouvelle qui se trouve à côté de Hong Kong, tous les foyers disposent d'un poste de télévision en couleur.

Cette courbe en S est intéressante. Par ailleurs, le seuil de revenu figurant sur le graphique -plus de 1.000 dollars par an et par habitant- témoigne d'un véritable « décollage » sur le plan du développement. Lorsque, dans une ville chinoise, le PNB par an par habitant dépasse 1.000 dollars par an -si tant est qu'on puisse le calculer, ce sont des calculs qui ont été faits par Mac Kinsey, ce n'est pas moi qui les ai inventés- cela signifie qu'un véritable décollage des biens de consommation a été réalisé.

Si l'on applique ce seuil de 1.000 dollars à l'évolution de la Chine dans sa globalité, on aboutit à une spectaculaire évolution représentée dans le graphique suivant :

**POPULATION DE CONSOMMATEURS POTENTIELS EN CHINE
EN 1992 ET EN 2000**



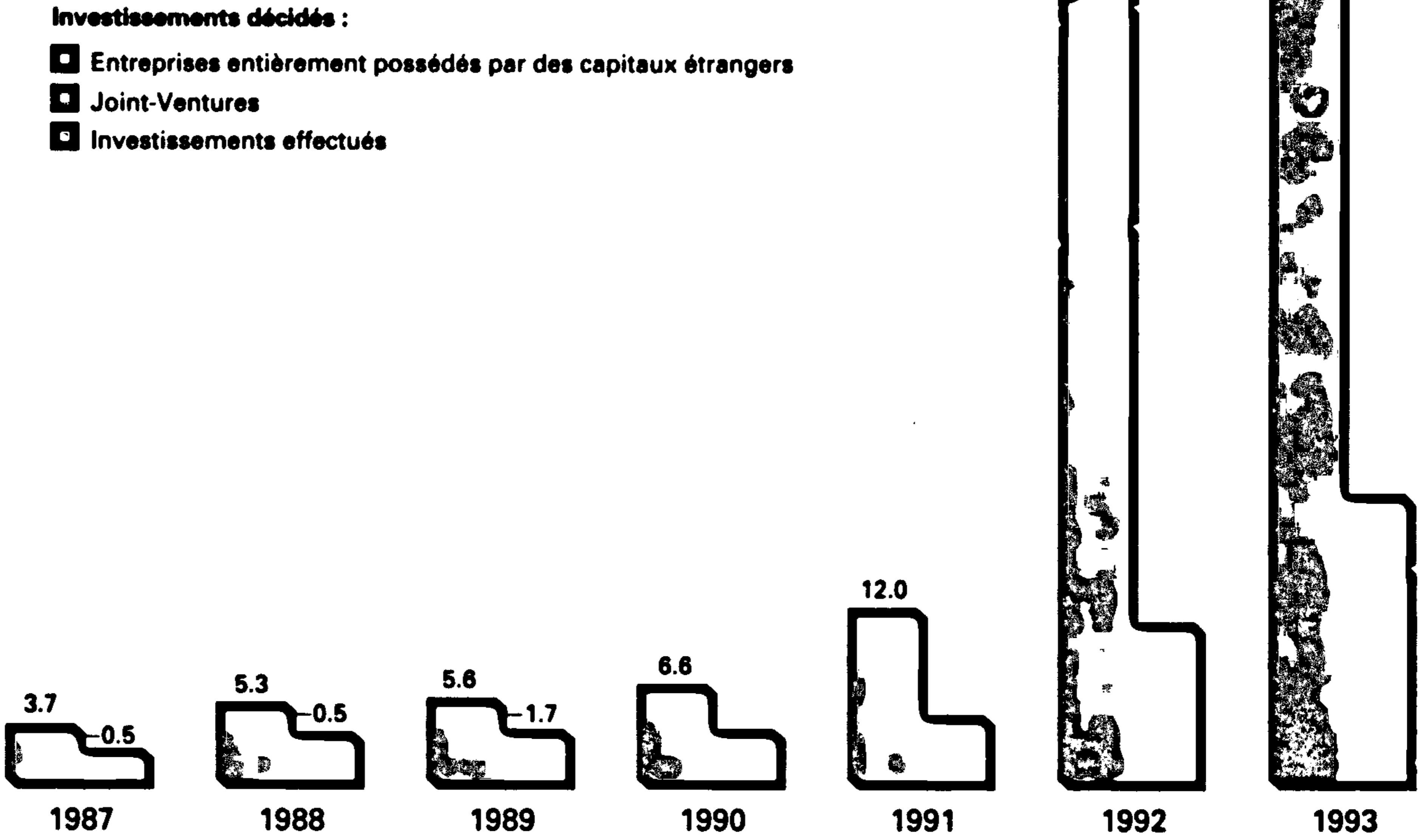
En partant d'une hypothèse de croissance du revenu annuel de 8 % par an - nous nous situons actuellement aux alentours de 12 %- et d'une hypothèse de croissance de la population de 2 % par an, nous constatons que le nombre d'habitants ayant accès aux biens de consommations -je pense en particulier aux téléviseurs- et dont le revenu dépasse 1.000 dollars par an, était de 63 millions en 1992 et sera de 260 millions en l'an 2000.

Autrement dit, nous allons assister dans les toutes prochaines années à une véritable révolution d'ampleur mondiale. Le nombre de consommateurs va quadrupler en l'espace de huit ans, puisqu'il augmentera de 30 à 40 millions par an. Le niveau de vie sera bien entendu considérablement amélioré.

Tous ces phénomènes expliquent la flambée des investissements étrangers à partir du moment où l'ouverture sur la Chine est apparue comme un phénomène irréversible.

Le tableau suivant montre l'évolution des investissements étrangers directs de 1987 à 1993, investissements décidés et investissements effectués ; il existe bien sûr un décalage important entre les deux.

Croissance de l'investissement étranger direct (en milliards de dollars)



Source : Ministry of Foreign Trade and Economic Cooperation. *The Economist*

Il s'agit là d'une évolution exponentielle que ne traduit pas ce graphique. Il aurait fallu pour cela que je fasse un graphique qui dépasse, et de loin, le cadre de la feuille...

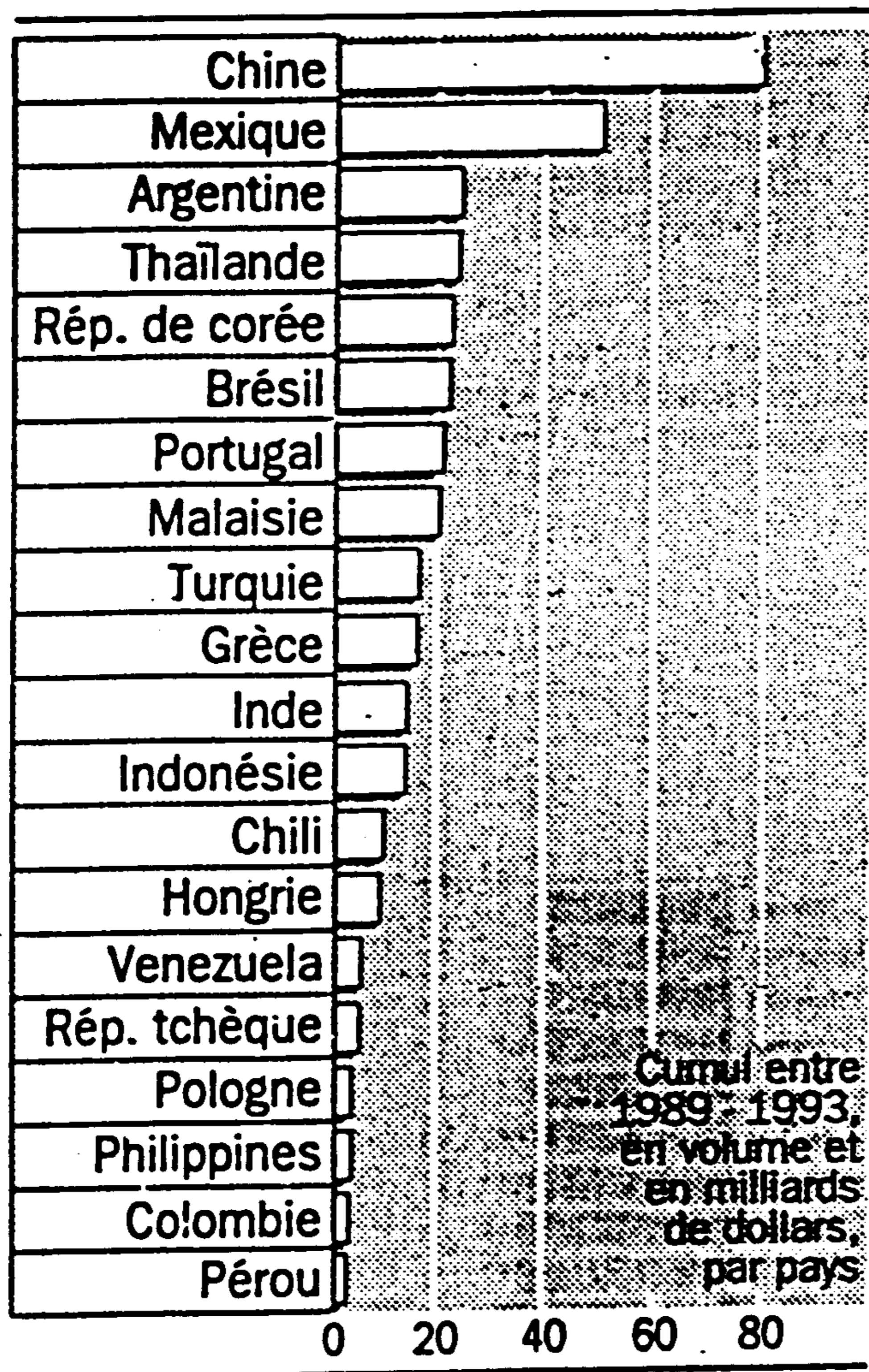
Je limiterai mon énumération aux investissements effectués.

Ces investissements représentaient 1,8 milliard de dollars en 1986, 2,3 milliards de dollars en 1987, 3,2 milliards de dollars en 1988, 3,4 milliards de dollars en 1989, 3,4 milliards de dollars également en 1990, 4,4 milliards de dollars en 1991, 11 milliards de dollars en 1992, 20 milliards de dollars en 1993. En 1994, le nombre d'investissements réalisés sera sans doute de plus de 35 milliards de dollars.

Ces investissements se divisent en deux catégories : d'une part, les investissements sous forme d'entreprises, entièrement détenus par des capitaux étrangers. Ils n'ont été rendus possibles qu'à partir de 1987. D'autre part, les « joint-ventures ».

Le tableau suivant a trait aux investissements privés.

LES INVESTISSEMENTS PRIVÉS

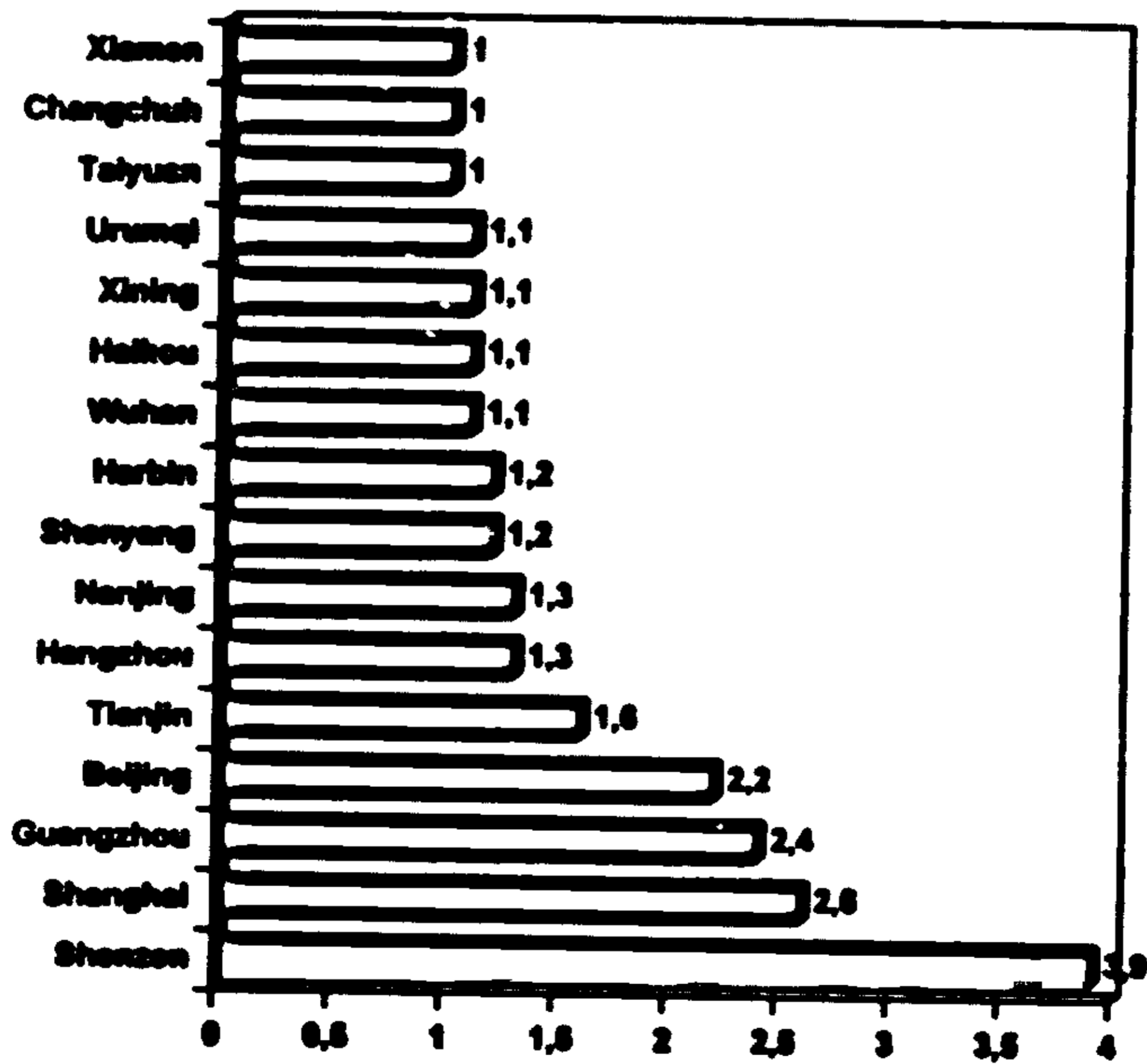


CHINE. De 1989 à 1993, la Chine a accumulé 80 milliards de dollars d'investissements privés et se trouve en tête d'une liste de vingt pays les mieux dotés, sur cette période.

Vous voyez que, dans ce domaine, la Chine se situe en tête, bien avant le Mexique, l'Argentine et les nouveaux pays en voie d'industrialisation.

A la suite de ces résultats très positifs, la presse a manifesté un engouement extraordinaire en faveur de la Chine. Ce pays est présenté comme la future superpuissance du XXIème siècle, à juste titre d'ailleurs. En tout cas, c'est là un hommage tardif, même si cela peut paraître impertinent, à la politique menée par M. Deng Xiaoping : « To get rich is glorious ».

Examinons un peu plus dans le détail les régions où le revenu annuel moyen par habitant sera supérieur à 1.000 dollars en l'an 2000. Le développement de la Chine s'effectue essentiellement à partir de villes ou de points de localisation très précis. C'est ce que montre le tableau suivant :



La ville de Shenzhen, qui se trouve de l'autre côté de Hong Kong, devrait atteindre un revenu de 3.900 dollars environ par an et par habitant. Elle est suivie par Shanghai -2.600 dollars par an et par habitant- par Guangzhou -2.400 dollars- Beijing, c'est-à-dire Pékin -2.200 dollars- Tianjin -1.600 dollars- Hangzhou, au sud de Shanghai -1.300 dollars.

Je n'énumère pas les chiffres suivants qui vont en décroissant, jusqu'au dernier qui est de 1.000 dollars. Les villes concernées sont Nanjing, c'est-à-dire Nankin, Shenyang, qui se trouve dans le nord, Harbin, qui est située en Mandchourie, Wuhan, sur le fleuve Yang Tse, là où Citroën est en train de réaliser l'investissement français le plus important en Chine, Haïkou, dans l'île de Hainan qui fait face, si je puis dire, au Viêt-nam et qui est une zone en pleine expansion, Urumqi dans le Sinkiang, Xining, etc...

Les communautés principales chinoises dispersées à l'étranger se trouvent en Asie, surtout en Asie du sud-est, mais aussi aux Etats-Unis, au Canada, en Europe, en particulier en France.

Ces communautés sont les suivantes : la communauté shanghaienne, près de Shanghai ; la communauté hokkienne, fort importante, qui se trouve à la fois à Taïwan et à Foukien, face au détroit ; la communauté Teochew, du côté de Swatow ; la communauté des Cantonais, dans la province du Guangdong ; la communauté des Hakka dans le Henan et la communauté des Hainanais dans l'île de Hainan.

Aux XVIème, XVIIème et XVIIIèmes siècles, les habitants de ces communautés étaient des pêcheurs qui parlaient le mandarin, mais aussi les nombreux dialectes locaux. La famine régnait, et les pirates japonais effectuaient des raids le long des côtes. Il ne faut pas oublier que, dans toute l'histoire médiévale et moderne de l'Asie orientale et de la mer de Chine, on retrouve ces raids des pirates japonais le long des côtes chinoises. C'est la raison pour laquelle ces populations ont été conduites à essaimer aux XVIIIème, XIXème et XXèmes siècles, dans l'Asie du sud-est en particulier.

Il faut savoir que le monde confucéen est fondé sur le culte des ancêtres. Ce qu'on appelle le « guan zu », c'est-à-dire les relations familiales, la piété filiale, constitue un des principes fondamentaux sur lesquels repose la société chinoise. Il est donc important, pour les Chinois, de revenir au pays des ancêtres et de contribuer au développement de son pays, d'autant que l'on a fait fortune dans une autre région du monde.

Quels sont ces hommes qui sont revenus pour développer la Chine, le pays des ancêtres ? J'en ai sélectionné quatre, qui sont très célèbres.

LI Ka Shing 李嘉誠

HUTCHISON WHAMPOA
CHEUNG KONG

Hongkong

Fortune estimée à 2,6 milliards USD en 1991

35% de Cheung Kong Holding; 39% de Hutchison Whampoa; 90% de Canadian Imperial Bank of Commerce et de nombreux avoirs immobiliers à Hongkong et aux Etats-Unis

Né en 1928 à Chaozhou

Origine Teochew

Ayant fui Shantou à 12 ans, il est obligé deux ans plus tard de nourrir sa famille après le décès de son père. Vendeur dans la rue, il ouvre en 1950 sa première usine, Cheung Kong, qui produit de petits objets en plastique. Il devient millionnaire dès 1958. Désormais, il a la première fortune de la colonie. Dans les années 1960, il investit dans l'immobilier et rachète des sociétés britanniques: Green Island Cement (1978) et Hutchison Whampoa (1979). Il rachète 52% de Husky Oil en 1986 et siège au board de la Citic. Aujourd'hui, le capital des sociétés qu'il contrôle totalise 15% de la capitalisation boursière de Hongkong. Son empire est bâti autour de quatre sociétés cotées en bourse: Cheung Kong Holding, Hutchison Whampoa, Cavendish International et Hongkong Electric Holding. Le conglomérat Hutchison Whampoa a des activités allant de la manutention portuaire aux supermarchés. Ses deux fils (Victor et Richard) ont la nationalité canadienne.

M. Li Ka-Shing est considéré comme le Chinois le plus riche du monde. Actuellement, il a des projets tous azimuts. Il construit un port de conteneurs à Shanghai. Il vient de faire déménager le Mac Donald's de Pékin, à la grande fureur des agences de presse américaines, pour construire à la place un grand centre commercial juste à côté de la place Tian An Men. Il a des intérêts très importants, à la fois au Canada, aux Etats-Unis, mais également et de plus en plus en Chine.

CHEARAVANONT Dhanin 謝國民
(ou JIARAVANON, ou en Teochew: CHIA Kuo Min)

CHAROEN POKPHAND

Thaïlande

Principal dirigeant de Charoen Pokphand Group (CP) dont le chiffre d'affaire consolidé serait de 3 milliards USD en 1990

Né à Bangkok en 1939

Origine Teochew

Créé par son père, le groupe est devenu l'empire agro-alimentaire de la Thaïlande. Tous les élevages de poulets du pays travaillent directement ou indirectement avec CP qui leur fournit poussins, granulés et débouchés. Les fondateurs du groupe, Chia Ek Chaw et Chia Seow Whooy, originaires de Shantou, ont commencé par une petite boutique de grains dans la chinatown de Bangkok en 1921. En 1954, ils se sont lancés dans l'aliment pour le bétail (CP Feedmill). En 1970, ils signent un contrat avec la société américaine Arbor Acres Farm qui leur donne accès aux technologies agricoles modernes. CP cultive de très bonnes relations en Chine ou seraient localisées 20% des activités du groupe. Il a également exprimé son intérêt pour l'Europe. En 1990, il disposait d'une société en Belgique et de deux silos au Portugal et en Turquie.

M. Chearavonont est Teochew. Je vous ai montré tout à l'heure cette petite région de Chine qui est située entre le Guangdong et la province du Foukien. M. Chearavonont a investi 60 % de sa fortune dans sa province d'origine.

RIADY Mochtar 李文正
(ou LEE Mo Sing)

LIPPO

Indonésie
Fortune estimée à 2 milliards USD en 1991
Lippo Group
Né en 1929 à Molang

Après des études en Chine, sa carrière de banquier l'a amené à gérer la Bank Central Asia, fleuron du groupe Salim, dont il a fait la première banque privée d'Indonésie. En 1982, il a acheté une petite banque en difficulté, Lippo Bank, qui est devenue le coeur d'un groupe qui a su profiter de la libéralisation du secteur financier en octobre 1988. La banque est devenue la deuxième institution du pays en valeur de dépôts (mais seulement la septième en avoirs). Le groupe, fortement soutenu par Salim, est en train de développer ses activités à Hongkong où il pourrait devenir la sixième banque si les achats en cours réussissent (octobre 1991). Le groupe a annoncé vouloir devenir un des premiers assureurs d'Asie du Sud-Est grâce à sa coopération avec Fuji Insurer. Ses fils participent au développement du groupe: James (34 ans) à Hongkong et Stephen (31 ans) à Djakarta. Principales composantes du groupe : Lippobank, Hongkong Chinese Bank et Lippo Bank California.

M. Mochtar Riady est originaire de Chine.

Je rappelle que le groupe Salim est le plus grand groupe indonésien. Il est détenu par un autre Chinois de la diaspora, d'origine hokkienne, M. Lim Su Long, qui s'est fait d'ailleurs appeler Salim et qui est un ami proche du président Suarto. M. Mochtar Riady a créé un certain nombre de filiales et de succursales bancaires en Chine.

WU Gordon Ying Sheung

HOPEWELL

Hongkong

Directeur général de Hopewell Holding (capitalisation boursière d'un milliard USD, mai 1991).

Né en 1936

Origine cantonaise (Bao'an).

Ingénieur formé à Princetown, Gordon Wu est célèbre dans la colonie pour les controverses qu'il provoque. Construit le building le plus élevé (Hopewell Center en 1983), scandale de courses de chevaux, projet d'aéroport concurrent de celui du gouvernement ... Il tient également le devant de la scène avec la mise en oeuvre de deux mégaprojets d'infrastructure: une autoroute Hongkong-Canton (coût un milliard USD) et un système combinant train et autoroute à Bangkok (coût trois 3,1 milliards USD).

Je vous indique qu'en 1991, la capitalisation boursière du groupe Hopewell, que M. Gordon Wu a créé, était déjà de 1 milliard de dollars. Un grand nombre d'entreprises françaises sont en contact avec ce groupe pour des investissements en matière énergétique.

Le tableau que je vous présente maintenant indique les flux d'investissements étrangers réels cumulés de 1979 à 1993.

**FLUX D'INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS
CUMULÉS JUSQU'EN 1993**

HONG KONG	63 %
JAPON	12 %
ÉTATS-UNIS	9 %
TAÏWAN	7 %
UNION EUROPÉENNE	8 %
DONT FRANCE	1,2 %

Ces investissements proviennent pour 63 % de Hong Kong et de Macao. Pourquoi ces deux villes ont-elles une si grande importance ? Parce que c'est par elles que transite une grande partie des investissements réalisés par la diaspora. Il y a d'abord la diaspora de Hong Kong, j'en ai parlé tout à l'heure. M. Gordon Whu et M. Li Ka-Shing sont originaires de Hong Kong. Il y a également la diaspora venue d'Indonésie et de Thaïlande, qui a d'abord transité par Hong Kong avant de venir s'installer en Chine.

Sur ce tableau, on voit que Taïwan a réalisé une percée spectaculaire au cours des dernières années. Les Taïwanais sont d'origine hokkienne, je vous l'ai dit tout à l'heure.

Par conséquent, il est un point important que l'on doit avoir présent à l'esprit : quand on parle d'investissements étrangers en Chine, on pense d'abord aux investissements chinois en Chine. A cet égard, je voudrais vous renvoyer à la première carte que je vous ai montrée. J'avais attiré votre attention sur le partage des influences exercées par les pays impérialistes au début du XXème siècle.

Nous sommes là devant un schéma un peu paradoxal : la Chine, pour se développer, a besoin de l'apport des technologies étrangères, mais la plus grande partie des investissements provient du monde chinois.

La part des investissements français, dans ce contexte, est très modeste : environ 1,2 % des investissements en flux réels cumulés depuis 1979, soit 602 millions de dollars. Qui plus est, cette part est en diminution. La part des Etats-Unis et du Japon régresse également. A l'inverse, la part des investissements en provenance de Taïwan et de la diaspora est en augmentation.

Les investissements français sont faibles, mais ils ont l'avantage d'être concentrés dans les secteurs industriels. J'ai dressé une liste des principaux investisseurs français en Chine.

Dans le secteur automobile, la France a une très belle position, potentielle en tout cas. Peugeot est présent à Canton. Citroën est en train de réaliser, je le disais tout à l'heure, l'investissement français le plus important à l'étranger, à Wuhan, dans la province du Hubei, dont est originaire d'ailleurs l'ambassadeur de Chine. Renault a également de belles perspectives.

Vingt-cinq accords de coopération industrielle ont déjà été signés dans le domaine de l'automobile. Un centre de formation aux métiers de l'automobile est en cours de constitution sous l'égide franco-chinoise à Wuhan. Sur les 25 accords de coopération existant actuellement, 10 concernent des « joint-ventures ». Par ailleurs, 30 accords sont en préparation.

Un chiffre me vient à l'esprit. Dans la province du Guangdong, qui compte 60 millions d'habitants, dans le delta de la rivière des Perles, le taux d'équipement des ménages en automobiles particulières est de 0,15 %. Ce pourcentage peut paraître

faible, mais il est pourtant colossal si l'on songe à l'importance des masses chinoises... Vous vous souvenez de ce que je vous ai dit tout à l'heure à propos des téléviseurs.

Dans le domaine de l'eau, la Lyonnaise-Dumez est particulièrement présente, d'abord à Macao, bien sûr -la presse s'en est largement fait l'écho- mais également à Tanzhou et à Canton, donc plutôt dans le sud, dans cette province du Guangdong qui connaît un très fort décollage économique et dont le taux de croissance atteint et dépasse parfois 20 %.

Cette société a également des projets à Shenyang et à Wuhan. Ces deux villes deviendront de plus en plus célèbres. Dans quinze ou vingt ans, tous les Français sauront les situer sur la carte. Elles sont promises à un très fort développement.

Pour ce qui est de la chimie et de la pétrochimie, l'Air Liquide est présente à Shanghai et à Chongqing, ville située dans le Sichuan. Nous avons également Total, Roussel-Uclaf, Rhône-Poulenc, qui a élaboré 15 projets d'investissements, et Elf, qui a un projet de raffinerie très important à Shanghai.

En ce qui concerne l'énergie, citons GEC Alsthom et Merlin Gérin, qui ont créé des « joint-ventures ». Electricité de France a conçu de nombreux projets d'investissements.

En matière de télécommunications, la société Alcatel est extrêmement présente en Chine, notamment avec son partenaire Shangaï-Bell. Elle a prévu des investissements dans plusieurs régions de Chine.

En ce qui concerne les matériaux de construction, la société Saint-Gobain est présente en Chine à travers quelques-unes de ses filiales : les réfractaires avec SEPR, les meules abrasives avec Norton et la laine de verre.

La présence des investisseurs français en Chine dans ce secteur des matériaux de construction est extrêmement importante puisque, comme dans le domaine des télécommunications et dans celui de l'énergie, la Chine représentera 25, 30, 40, voire 50 % du marché mondial.

Dans le secteur de l'emballage, la société Pechiney est présente en Chine à travers sa filiale American Can. Son projet d'unité d'emballage flexible est intéressant. Par ailleurs, CMB Packaging vient de s'implanter là-bas.

En ce qui concerne le domaine agro-alimentaire, citons Danone, notamment à Canton, Pernod-Ricard, Remy-Martin et Somdiaa.

Enfin, en ce qui concerne l'aménagement de la maison, j'ai retenu les Meubles Seribo et les revêtements de sol Sommer-Allibert. Lorsqu'on se rend à Tong Chan ou à Lanyu, par exemple, on y voit de nombreux lotissements d'inspiration

américaine, avec des villas individuelles pour la construction desquelles on a eu recours aux matériaux d'aménagement de la maison.

Je voudrais évoquer maintenant les implantations françaises en Chine du sud.

LES IMPLANTATIONS FRANÇAISES EN CHINE DU SUD :

Légende :

BR: bureau de représentation

ST: stock de pièces

AG: agence

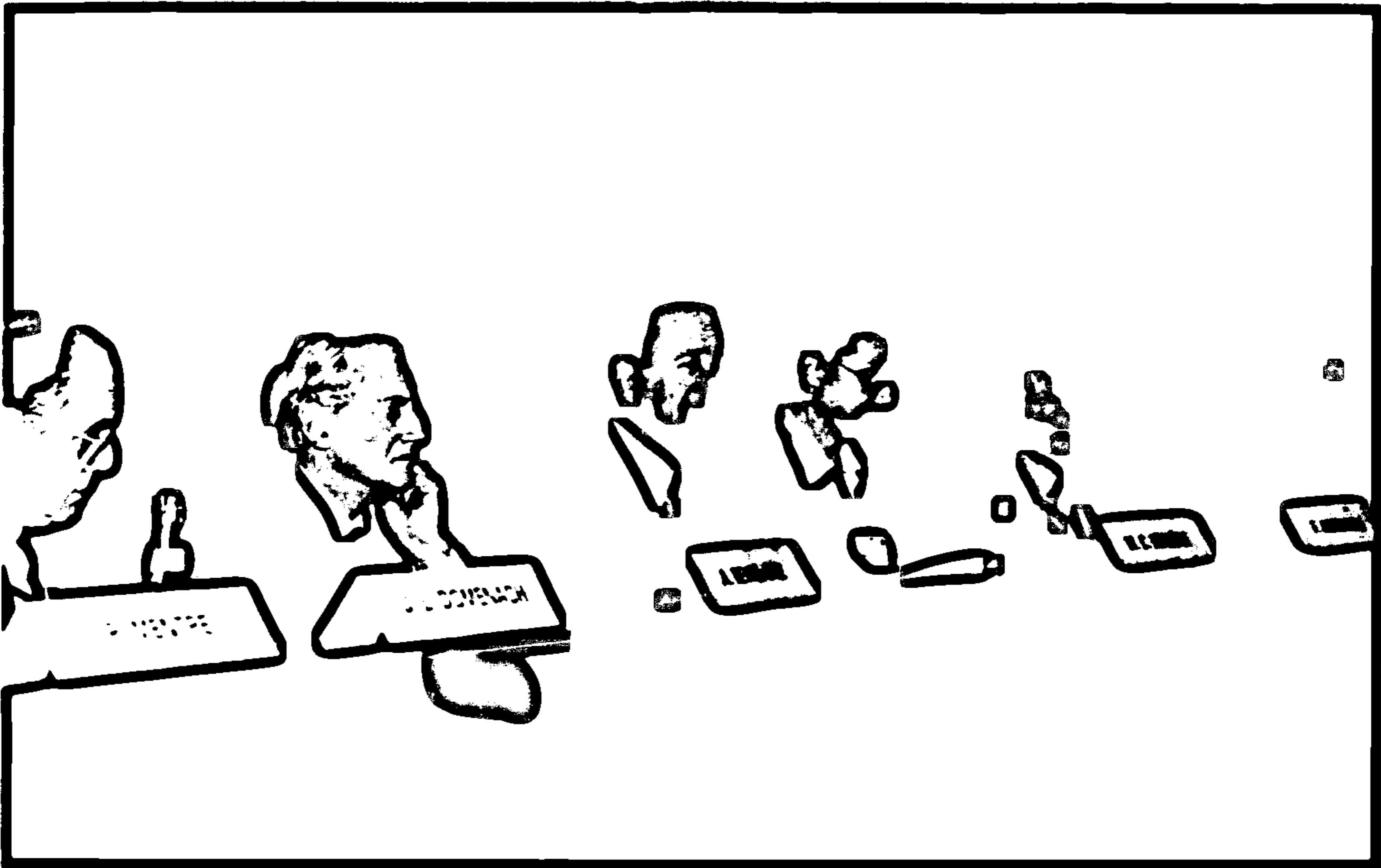
Expanchine: présence via le bureau d'Expanchine

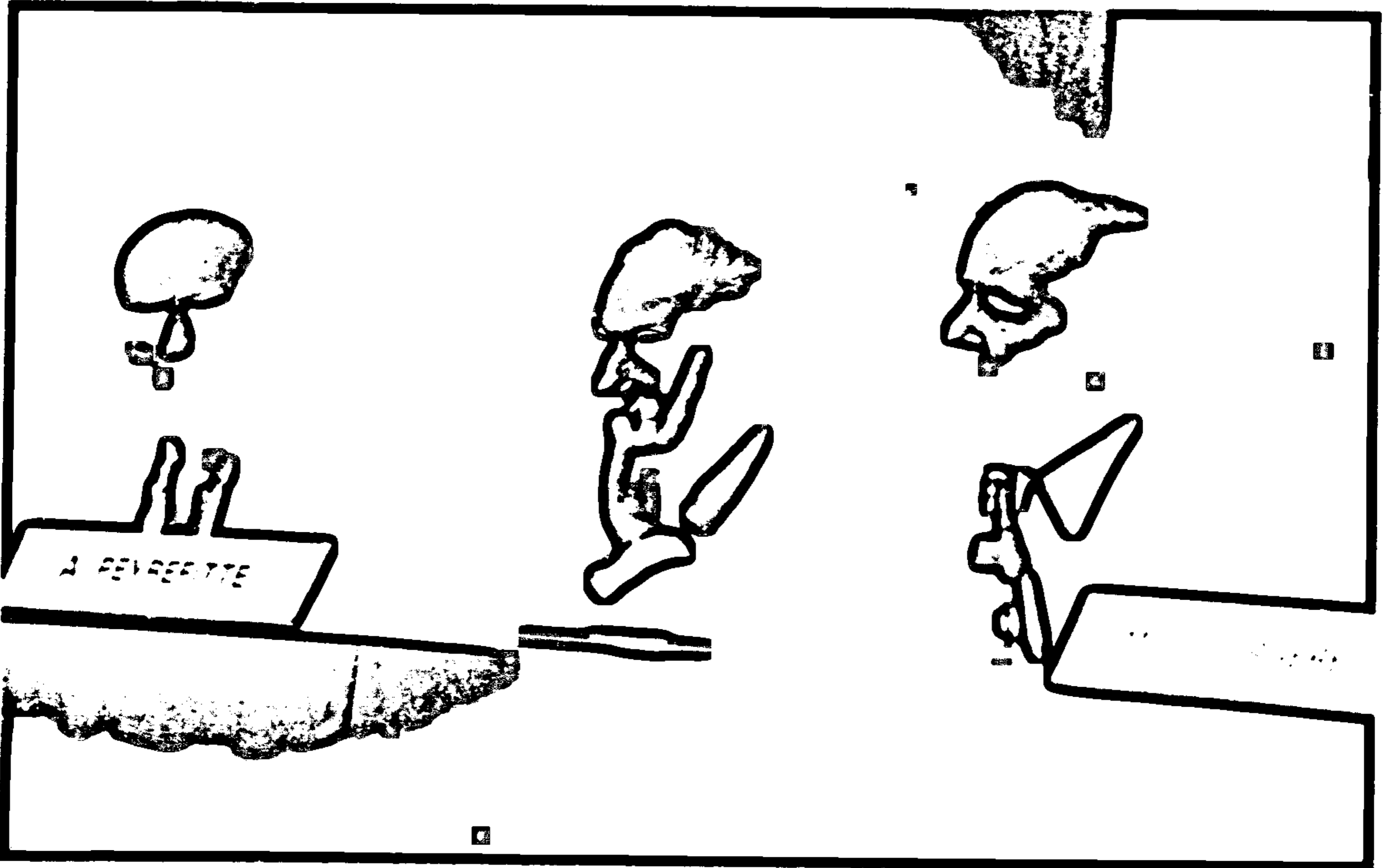
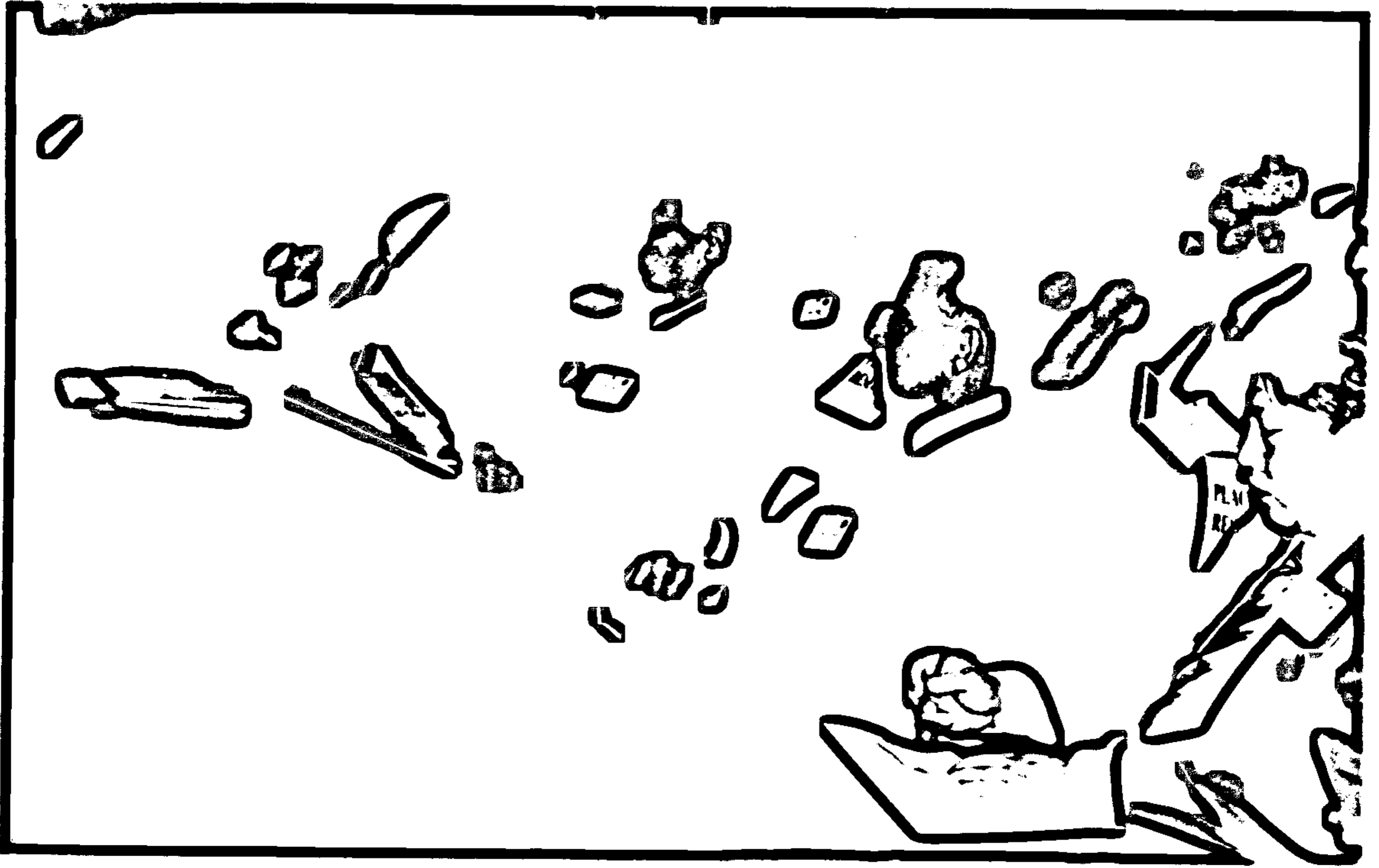
PV: point de vente

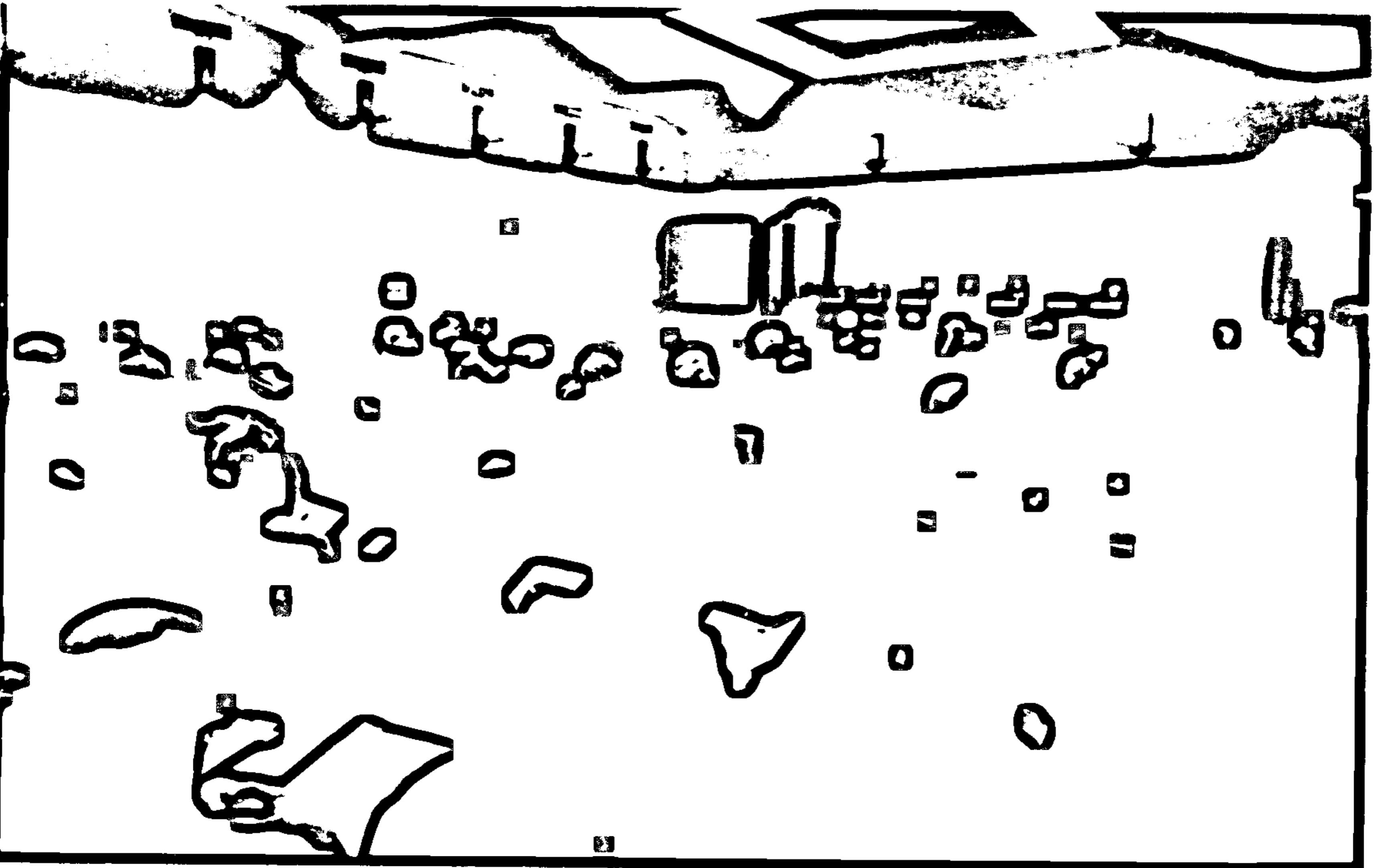
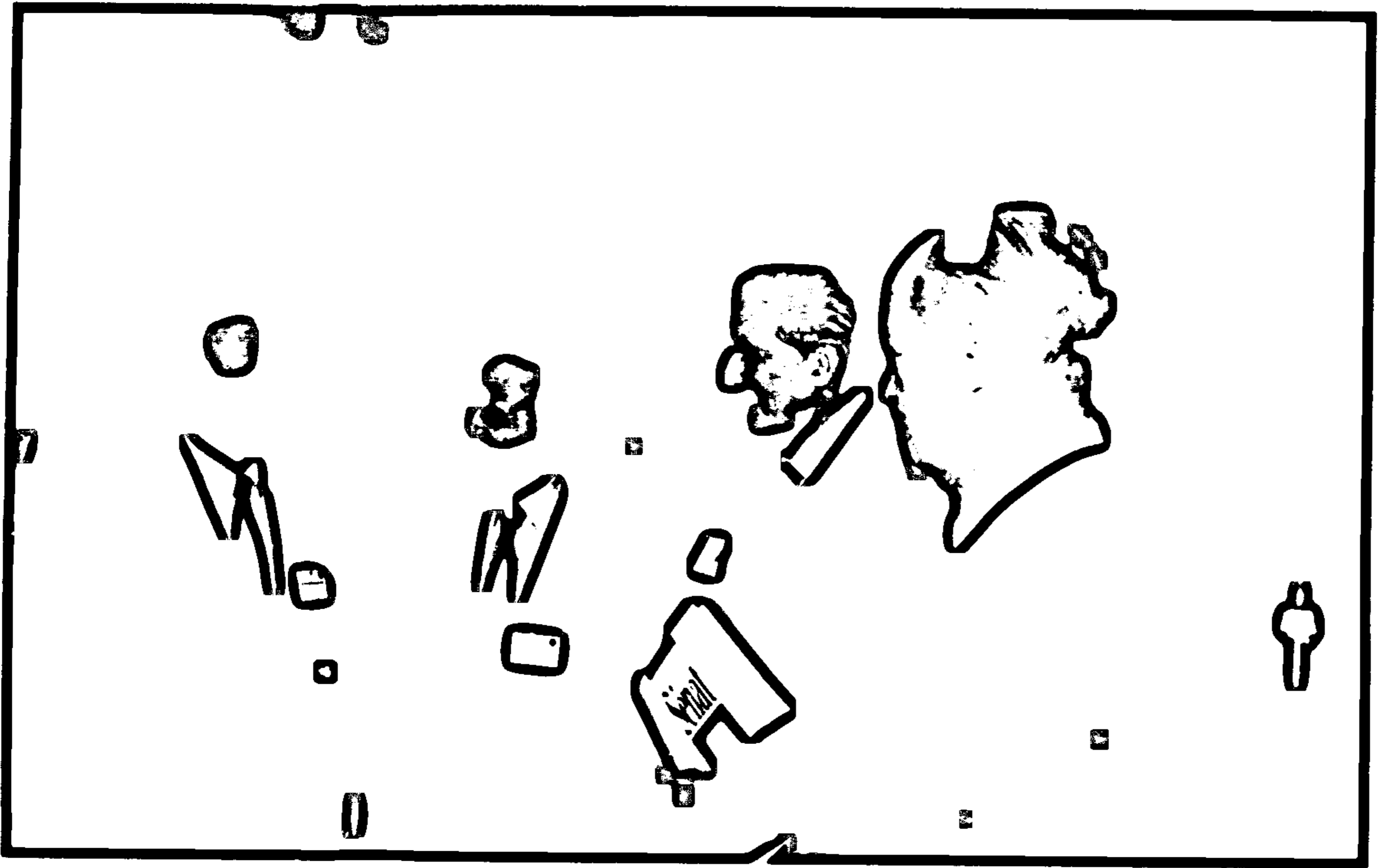
JV: co-entreprise

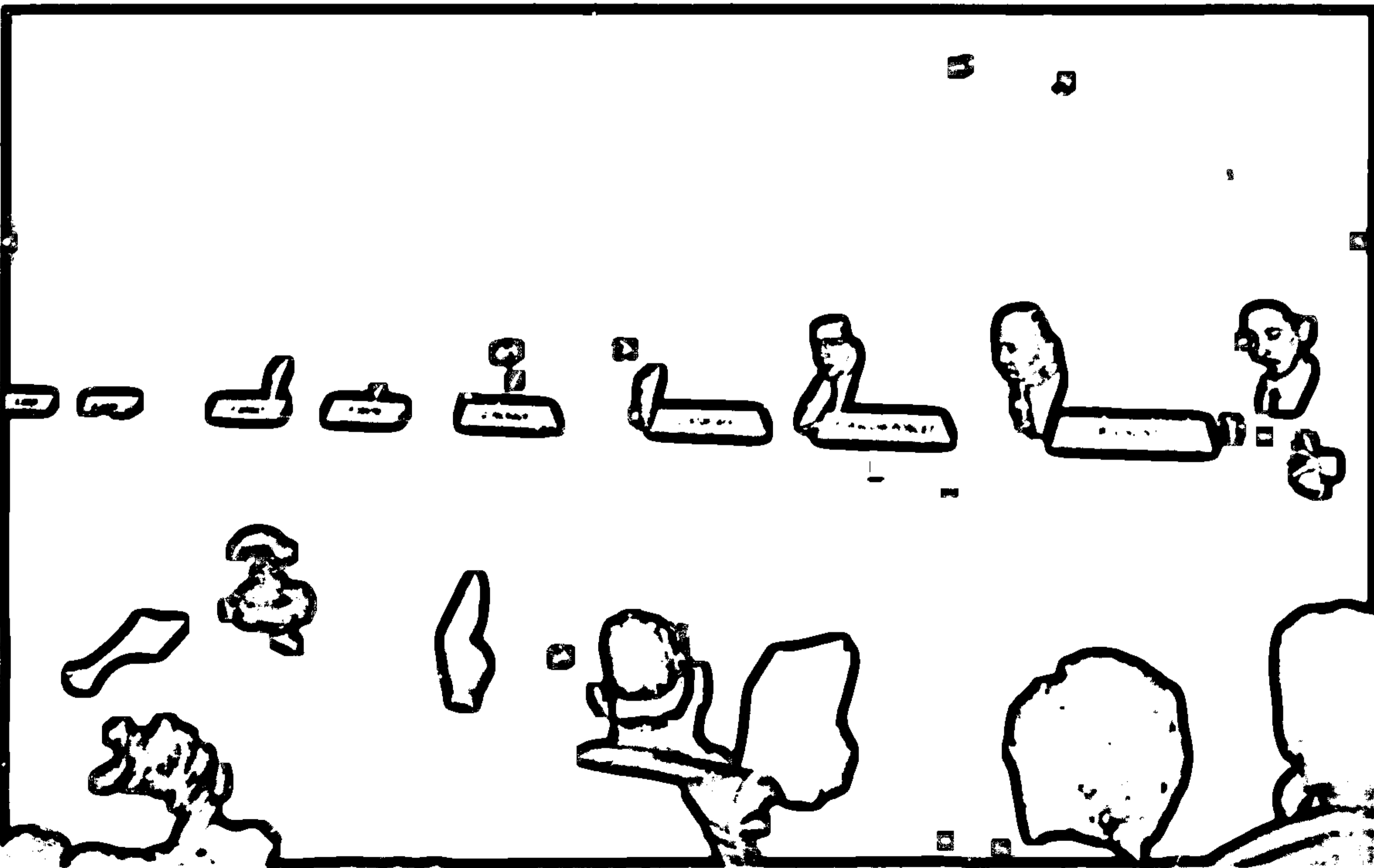
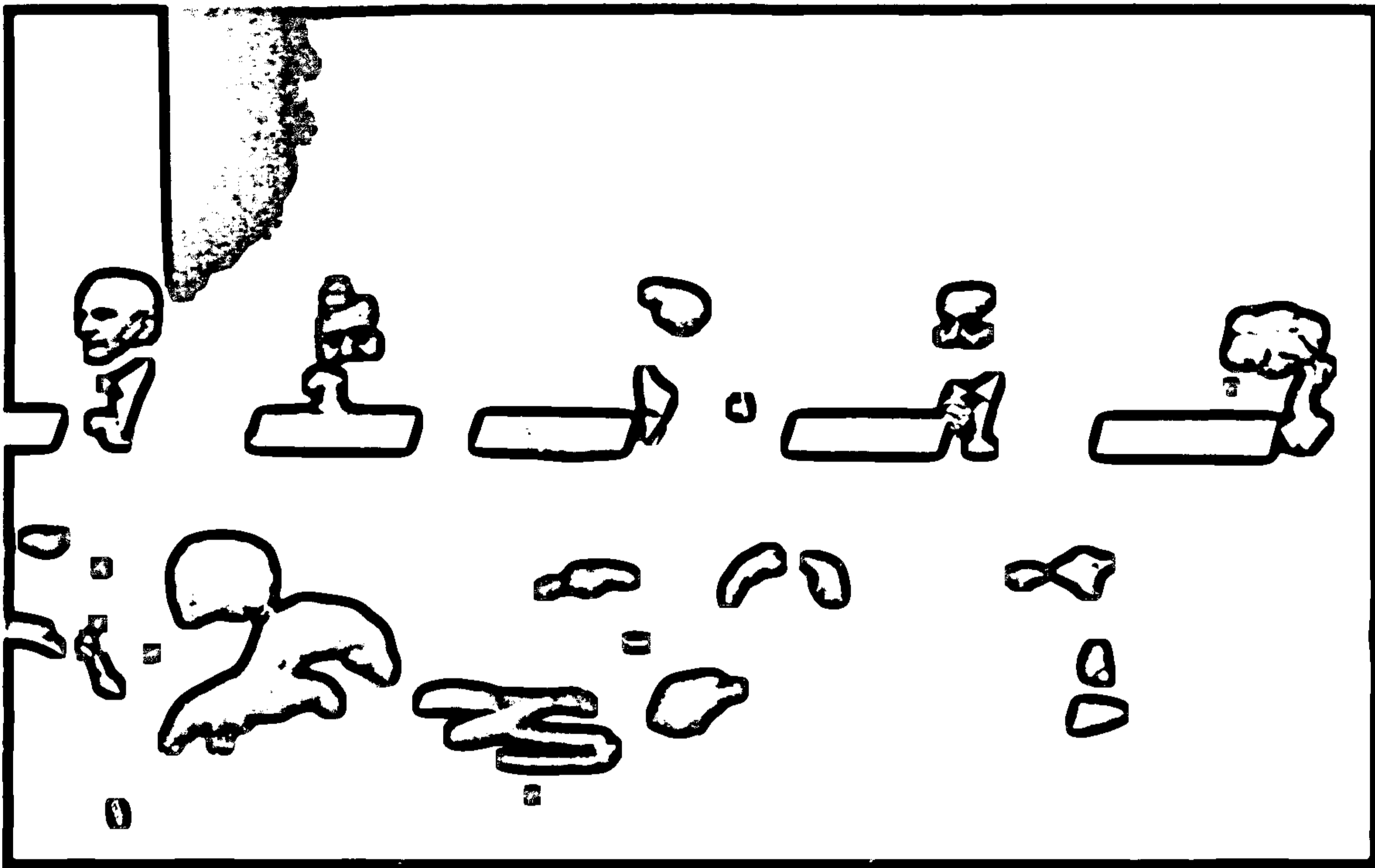
(*) au Guangdong sauf mention contraire

Société	Ville (*)	Activité
		<u>Finance:</u>
BNP	Canton (BR)	banque
Crédit Lyonnais	Shenzhen (AG) Canton (BR) Xiamen (AG) Shenzhen (AG)	banque banque
China United	Canton	leasing (filiale de la Société Générale)
Incolease	Canton	leasing (filiale d'Indosuez)
Indosuez	Canton (BR) Shenzhen (AG) Fuzhou (Expanchine),	
Paribas	Canton (BR)	banque
Société Générale	Canton (AG) Shenzhen (AG)	banque
<u>Représentations</u>		
AEC	Canton (BR)	représentations
ALCATEL	Fuzhou (expanchine)	télécoms
ARTCO	Canton (BR)	publicité
BEX	Canton (BR + ST)	pièces pour voitures, machines
BOUYGUES OFFSHORE	Canton (BR)	plateformes de forage
CEGELEC	Canton (BR)	électricité
CALBERSON	Canton, Fuzhou (BR)	transitaire
CIAT	Shenzhen (BR)	climatisation d'immeubles
EXPANCHINE	Fuzhou (BR)	représentations
FARGO	Canton (BR)	représentations
GENERAL FOODS	Shantou (BR)	import-export d'agro-alimentaire
GARDELLA	Canton (BR)	peintures navales
GEC-ALSTHOM	Canton (BR)	ferroviaire
MERLIN GERIN Electronics	Canton (BR)	électronique
PIERRE CARDIN	Canton (PV)	prêt-à-porter
PLASTEEL	Canton (BR)	foie gras
RHONE - POULENC	Canton (BR)	chimie, pétrochimie
ROUSSEL - UCLAF	Fuzhou (BR)	chimie vétérinaire
REMY MARTIN	Canton (PV)	alcools









SPIE BATIGNOLLES	Fuzhou (Expanchine)	ensembles industriels
SUCDEN COMMERCIAL TIAN-MA vin	Canton (BR) Canton (BR)	import-export d'agro-alimentaire BR de la JV de Tianjin produisant du
TAI SING ASIA YVES ROCHER	Canton (BR) Canton (PV)	représentations cosmétiques
Investissements		
AIR LIQUIDE	Canton	commercialisation de gaz
ALCATEL NETWORKS SYSTEM	Kunming (Yunnan)	contacteurs (YUNLIN)
BEFS	Haikou (Hainan)	dalles artificielles (BMI)
BNP	Canton	automobiles (4% de Guangzhou Peugeot)
BSN	Canton	yaourt, produits laitiers (Guangzho danone)
CAMPENON-BERNARD	Daya Bay	génie civil (HCCM)
DEGREMONT	Tanzhou	traitement des eaux
DIASPORA	Doumen	hôtel (JING YUAN HOTEL)
DIASPORA	Doumen	hôtel (LONG YUAN HOTEL)
DIASPORA	Zhuhaï	hôtel (BIHAI HOTEL)
DIASPORA	Zhuhaï	produits anti-crevaison (NEW ERA WINTON)
DIASPORA	Liuzhou	cosmétiques (SOPARCOS)
DIASPORA	Qing Yuan	cosmétiques (Fu Lan Hua)
DIASPORA	Shantou	articles en cuir (HIEP SENG)
FRANCE-EBAUCHES	Zhuhaï	mouvements de montres et montres
IMAJE	Xiamen	impression d'emballage
INDOSUEZ	Canton	leasing (INCOLEASE)
LABORATOIRES SYNTHESA	Zhuhaï	cosmétiques (ZHUHAI FRANCE COSMETIQUES)
NOVOTEL	Guilin (Guangxi)	hôtel (NOVOTEL GUILIN)
PEUGEOT	Canton	automobiles (GUANGZHOU PEUGEOT)
AUTOMO-BILES)		
PRONG	Haikou (Hainan)	eau minérale
RATTI FRANCE	Foshan	soieries (GUANGDONG LYON TRADING)
SANSHA FRANCE	Fuzhou (Fujian)	chaussons et articles pour la
danse		
SCHLUMBERGER		
WIRE & TESTING Shekou	exploration sismique	(SCHLUMBERGER CHINA OFFSHORE SERVICES)
SCHLUMBERGER ANADRILL	Shekou	forage directionnel
SCHLUMBERGER DOWELL	Shekou	cimentation
SHRM	Shekou	ravitaillement
SHOOTER FRANCE	Shenzhen	cosmétiques (AINED)
SOCIETE GENERALE	Canton	leasing (CHINA UNITED)
SUCRE et DENREES	Panyu	produits sucriers (COOP CHINE)
SUPERCUIR	Guilin (Guangyi)	articles en cuir (GUILIN LEATHER PRODUCING)
USINES DU REY FRANCE	Dongguan	tannerie (SANG WUU)

Nous réalisons dans cette contrée, notamment à Canton, de nombreux investissements, plutôt petits, parfois sous forme de représentations. Nous avons des banques, et nous avons également toute une série de représentations par AEC, Alcatel, Bouyghes-offshore, Cegelec, Calberson, Fargo, Pierre Cardin, Roussel-Uclaf, Remy-Martin, etc...

Les autres investissements figurent sur une liste que j'ai établie moi-même. Elle date d'ailleurs de 1992 et il serait nécessaire de la revoir.

J'attire votre attention sur le point suivant. J'ai inscrit à plusieurs reprises le mot « diaspora ». Il existe en effet une diaspora qui est établie en France et qui investit en Chine, essentiellement dans les hôtels. J'ai dit tout à l'heure que les investissements français étaient des investissements industriels. Or, de nombreux investissements réalisés par la diaspora portent sur l'immobilier. Tout à l'heure, je vous parlerai des problèmes que pose ce type d'investissement, notamment en termes de spéculation foncière.

En outre, un certain nombre de petites et moyennes entreprises ont jugé utile de s'implanter dans le Guangdong ; je pense par exemple à Imaje, qui fait de l'impression par jets d'encre, en particulier sur les oeufs.

Parallèlement à cette envolée des investissements, on assiste à un phénomène intéressant, à savoir les missions d'acheteurs, les appels d'offre d'investissement.

Catalogue des appels d'offre d'investissement

La Foire du Guangdong 1994 à Paris

中國廣東省企業招商項目選編

1994年



廣東企業貿易投資展. 94

法國巴黎中國城集團股份有限公司

CHINAGORA, Village Chinois Groupe S.A. 1, Place du Confluent France - Chine,

Vous le voyez sur cette affiche, la foire du Guangdong s'est tenue à Paris, à Chinagora, cette ville chinoise qui a été créée à Alfortville sur la base de capitaux cantonais. D'ailleurs, le président de Chinagora est le fils d'une personne qui est actuellement chargée de développer l'île de Hainan.

A l'occasion de cette foire, de cette mission, des Chinois de Canton sont venus. Ils ont apporté toute une liste sur laquelle figuraient 90 projets d'investissement, avec toutes les coordonnées. Ce n'est pas là, bien entendu, le seul exemple.

La ville de Dalian a également organisé récemment de telles missions, sous la houlette du chef de la délégation, le secrétaire adjoint du comité du parti communiste central de la province du Liaoning, qui était accompagné de ses collaborateurs.

Ces missions sont destinées à attirer les investisseurs français dans la ville de Dalian et dans la province du Liaoning.

La ville de Shanghai n'est pas en reste. Elle a pris des dispositions particulières en vue de favoriser les investissements étrangers. En 1988, elle a créé la Shanghai Foreign Investment Commission, la SFIC, présidée par le maire de Shanghai. La procédure d'approbation qui a été retenue est relativement simple.

En ce qui concerne les projets d'un montant supérieur à 30 millions de dollars ou qui concernent des secteurs stratégiques, c'est le gouvernement central de Pékin qui conserve la haute main sur les décisions. Autrement dit, ces projets doivent être transmis au conseil des affaires d'Etat, qui est un peu l'équivalent du gouvernement à Pékin. Ils doivent également obtenir l'approbation du ministère chinois du commerce extérieur et de la coopération économique, le MOFTEC.

Les projets d'un montant inférieur à 30 millions de dollars sont gérés par la SFIC.

Les projets inférieurs à 10 millions de dollars -ils sont relativement nombreux puisqu'ils sont élaborés par les petites et moyennes entreprises de la diaspora- sont du ressort des services gouvernementaux existant à l'échelon de chaque arrondissement et de chaque district, ou des bureaux sectoriels. On songe un peu à la procédure d'obtention des permis de construire dans les municipalités françaises.

Il résulte de tout cela une flambée d'investissements. Je vous ai parlé à l'instant des missions successives qui ont été organisées en vue de promouvoir les investissements dans les provinces, les municipalités et parfois les arrondissements chinois. Toutefois, il découle de ces investissements anarchiques des risques non négligeables.

D'ores et déjà, on observe un engorgement de certains marchés, notamment dans la production de téléviseurs, de réfrigérateurs et d'automobiles. La France a obtenu des licences pour fabriquer des automobiles, à la fois pour Citroën, Peugeot et Renault. Nous sommes extrêmement bien placés, car de nombreux constructeurs automobiles étrangers voudraient investir maintenant en Chine, mais l'autorité centrale de Pékin s'est déclarée défavorable à la réalisation de ces projets. Elle craint en effet que ne se multiplient les investissements tous azimuts sur certains marchés déjà encombrés.

Une des premières mesures de rétorsion prises par le gouvernement chinois à la suite de la guerre commerciale que vient d'ouvrir Mickey Kantor contre la Chine au sujet de la propriété intellectuelle était précisément d'interdire à General Motors et à Chrysler d'investir en Chine.

Un autre élément doit être pris en considération, car il est très important dans l'esprit des dirigeants chinois : c'est l'accentuation des disparités régionales. Lorsqu'on est leader du gouvernement central, on doit veiller à ce que les disparités régionales entre Shanghai, la région de Canton, le Foukien, Tianjin et Pékin ne s'aggravent pas.

Lorsque je suis allé pour la dernière fois à Pékin avec M. Rossi - nous sommes d'ailleurs revenus les bras chargés de contrats !- j'ai vu une voiture particulière, une Rolls Royce, dans les rues de Pékin. A l'inverse, des provinces comme le Gansu ou certaines provinces reculées comme le Hunan, le Sichuan, le Tibet et la Mongolie intérieure sont encore relativement à l'écart de ce phénomène de développement. Il est bon que le pays se développe progressivement, mais les dirigeants de Pékin font tout ce qu'ils peuvent pour ne pas laisser se multiplier les disparités régionales.

J'aurais pu vous montrer d'autres cartes très intéressantes sur l'histoire de Chine. La Chine, à la fin d'une dynastie, était souvent l'objet de forces centrifuges, accompagnées de l'apparition de seigneurs féodaux dans les provinces ; cela s'est produit à la fin de la dynastie mandchoue, et également à la fin de la dynastie Ming trois siècles auparavant. L'histoire doit être bien entendue source d'enseignement, et il importe de ne pas laisser s'amplifier un tel phénomène...

Il est nécessaire par ailleurs de prendre garde au risque de relance de l'inflation. Si des milliards de dollars viennent s'investir en Chine, on peut craindre à terme un gonflement de la masse monétaire. Il faudra s'efforcer, alors, de maîtriser l'évolution de la masse monétaire.

Le développement de la spéculation immobilière - j'ai évoqué cette question il y a quelques instants - pose également un problème non négligeable. La terre n'est pas en vente libre, mais il existe des baux emphytéotiques à long terme. Or le prix du terrain a connu une évolution extraordinairement spéculative.

Je cite le dernier élément pour mémoire : c'est l'affairisme pudiquement désigné par le gouvernement central de Pékin sous le vocable de « perte d'un certain sens civique ».

Pour maîtriser ce développement anarchique des investissements, le pouvoir a récemment rédigé trois circulaires qui viennent d'être publiées ou sont sur le point de l'être.

Elles émanent de trois entités dont le rôle est crucial pour la politique macro-économique et pour le contrôle des investissements étrangers : premièrement, la commission d'Etat au Plan ; deuxièmement, la commission d'Etat pour les réformes économiques ; troisièmement, le ministère de la coopération économique avec l'étranger et du commerce extérieur.

Ces circulaires répondent à trois objectifs.

Le premier objectif est la protection de l'industrie nationale pour soustraire les entreprises publiques essentielles au contrôle d'entités étrangères. Il est important de signaler à ce propos qu'environ 70 % des entreprises publiques chinoises mériteraient d'être fermées en raison de leur état de faillite virtuelle.

Le Gouvernement a donc engagé une course de vitesse. Pour l'essentiel, les entreprises publiques qui interviennent en matière de routes, d'aéroports, de ponts, de mines, de centrales énergétiques restent sous le contrôle de l'Etat. Dans cette optique, les prises de participation étrangères pourraient être plafonnées, selon les secteurs, entre 49 et 70 % ; au-delà de 50 % avec une minorité de blocage.

Le deuxième objectif de ces circulaires est la réorientation des investissements étrangers. L'ouverture de la Chine visait à promouvoir les investissements dans des secteurs porteurs d'exportations. Un certain nombre d'investissements français ont été réalisés dans ces secteurs. Or, il arrive de plus en plus fréquemment que des opérations financées notamment par la diaspora concernent des secteurs de consommation, voire des secteurs spéculatifs comme l'immobilier. L'orientation est désormais claire : chaque ministère industriel doit dresser la liste des projets pour lesquels l'investissement étranger est découragé ou interdit. A contrario, il est décidé de promouvoir les investissements étrangers à l'intérieur du pays.

Le Gouvernement de Pékin entend, en effet, lutter contre les disparités régionales en facilitant les investissements étrangers et en mettant en place des infrastructures en matière de transport, d'énergie, de télécommunication dans des provinces peu connues mais dont les besoins sont considérables. C'est notamment le cas de la Mongolie intérieure et du Sichuan.

La libéralisation concerne également les services : les banques et sociétés financières pourront obtenir des licences de plein exercice. Les secteurs des assurances, de la distribution et des professions libérales profitent, eux-aussi, de ce

mouvement. Des cabinets français d'avocats exercent, d'ores et déjà, en République populaire de Chine. Ceux-ci devraient être prochainement rejoints par les experts comptables.

Le troisième objectif de ces circulaires est le contrôle des investissements. Cela suppose des délais plus stricts dans la libération du capital, le renforcement de la surveillance des apports en nature et l'augmentation du capital minimum requis pour créer une holding qui pourrait atteindre trente millions de dollars.

Quels risques courent les investisseurs en République populaire de Chine ?

Le premier risque est d'ordre politique. Qu'advient-il après la disparition du leader suprême ?

Je crois qu'il faut rester lucide. La Chine est durablement orientée vers l'ouverture. Tous les villages chinois sont équipés d'antennes paraboliques qui leur permettent de suivre les programmes des télévisions américaines. Par ailleurs, les Chinois gagnent beaucoup d'argent.

La Chine est en passe de devenir l'une des grandes puissances du XXIème siècle. Dans ces conditions, je vois mal pourquoi un retour en arrière se produirait.

Un accord franco-chinois d'encouragement et de protection réciproque des investissements existe depuis 1985.

La menace politique en matière d'investissements me paraît donc relativement circonscrite.

Le deuxième risque est d'ordre fiscal : il concerne la double imposition. Toutefois, une convention fiscale a été signée en 1984 par la France et par la Chine.

Le troisième risque est d'ordre juridique : il porte sur la modification des contrats. Le concept de contrat synallagmatique, qui s'impose plusieurs années après la signature par la force de l'écrit, est difficilement transposable dans la culture extrême-orientale. L'approche contractuelle est caractéristique du monde judéo-chrétien, qui s'en tient à l'écrit.

L'Extrême-Orient privilégie le pragmatisme. Dans cette optique, il est parfaitement concevable d'expliquer à l'une des parties que le contrat a évolué au fil des années et qu'il convient de l'adapter à la réalité présente.

Ce risque juridique, que nous devons garder présent à l'esprit, mérite néanmoins d'être relativisé.

Le quatrième risque est d'ordre économique.

Il concerne d'abord les intrants, « inputs » : il pèse en matière d'investissements sur le choix de la main-d'oeuvre, sur la liberté d'embaucher et de licencier, sur la latitude de fixer les salaires, sur les difficultés d'approvisionnement, notamment.

Ces pesanteurs qui étaient réelles voilà sept ou huit ans tendent à s'atténuer grâce aux très importantes mesures qui ont été prises dans le sens de la libéralisation. Elles ont privilégié la souplesse d'embauche et de licenciement. Elles ont ouvert la possibilité de proposer un salaire au mérite.

Ce risque économique concerne ensuite les extrants, « outputs ». Il se manifeste par les obstacles rencontrés pour le transport et la distribution.

Par ailleurs, la fixation administrée du prix de vente met en péril la rentabilité économique. C'est l'un des problèmes sur lesquels achoppe actuellement l'entreprise Elf pour le projet de raffinerie qu'elle envisage d'implanter à Shanghai. Les investisseurs français ignorent encore à quel prix l'essence raffinée pourra être vendue.

Le cinquième risque est celui du copiage et de la contrefaçon. Il existe en République populaire de Chine, comme dans tous les pays asiatiques dont la culture valorise l'imitation. En fait, ce problème touche plus au respect de la propriété intellectuelle qu'aux investissements.

La Chine aspire à rentrer dans l'Organisation mondiale du commerce. Elle a été membre du GATT jusqu'en 1949.

Il est évident qu'elle va s'intégrer progressivement dans l'Organisation mondiale du commerce. Les risques de copiage et de contrefaçon ne pourront que décroître, dès lors qu'elle aura à protéger ses propres productions.

En guise de conclusion, je m'autoriserai un clin d'oeil à partir d'idéogrammes.

En chinois, le mot « soir » est rendu par un idéogramme signifiant : le « soleil se couchant derrière une montagne ». Si l'on superpose le bâton exprimant la divination, on trouve le diseur de bonne aventure. En ajoutant au tout le symbole de l'homme, on obtient l'étranger. Autrement dit, dans la culture chinoise, l'étranger reste encore un être quelque peu mystérieux, vis-à-vis duquel une certaine prudence est de mise (*applaudissements*).

M. le Président - Je remercie M. Asselineau de son exposé très concret et exhaustif.

Je donne maintenant la parole à M. Meyer, avocat spécialisé dans les problèmes juridiques que posent les relations économiques avec la Chine, plus particulièrement en ce qui concerne les investissements réalisés dans ce pays. Grâce à lui, nous allons progresser dans la voie du pragmatisme.

M. Charles MEYER - M. Domenach disait, tout à l'heure, que l'histoire est irrationnelle. Je considère, pour ma part, qu'elle a un sens. Comme un fleuve qui, certes, forme des méandres, mais va inéluctablement vers la mer, l'histoire du droit en Chine a un sens que je vais m'efforcer de décrypter. En effet, une telle analyse permet de mieux comprendre l'évolution de ce pays et de mieux appréhender la réalité du droit des affaires dont il s'est doté.

Le point de départ de toute compréhension procède de la connaissance de l'idée fondamentale de Deng Xioping. En 1979, ce dernier a ouvert la République populaire de Chine, énoncé les quatre priorités que vous connaissez et défini une politique de coopération destinée à insérer son pays dans le tissu économique international.

Le mot de coopération est le terme clé, car il n'a pas pour nos amis chinois le même sens que pour nous.

Pour les Chinois, la coopération économique avec l'étranger repose sur deux idées simples. Premièrement, chaque opération menée avec une entreprise étrangère doit s'équilibrer en devises étrangères ; bien sûr, des exceptions sont possibles. Deuxièmement, chaque opération menée avec une entreprise étrangère doit procurer à la République populaire de Chine un enrichissement technologique ; bien sûr, il peut y avoir des exceptions.

Ces idées, qui sont toujours valables, servent de trame à toute l'évolution du droit des affaires.

Lorsque cette idée de coopération a commencé à se développer, les autorités chinoises ont compris que, pour attirer les investisseurs étrangers, il fallait les sécuriser ; Deng Xiaoping s'y est largement employé. Cette notion de sécurité supposait que les investisseurs étrangers se trouvent confrontés à des mécanismes contractuels auxquels ils sont habitués. Chacun sait qu'il est extrêmement perturbant de sortir d'une habitude ou d'un rite.

La compréhension de cette donnée psychologique fondamentale a conduit les autorités chinoises à constituer un corpus juridique, d'abord extrêmement imparfait sur le plan technique, mais dont la qualité s'est améliorée au fil des années. Il est aujourd'hui possible d'affirmer que la République populaire de Chine s'est dotée d'un droit des affaires globalement sécurisant, sous réserve de quelques restrictions que je mentionnerai ultérieurement.

Ainsi a été élaborée une structure juridique de joint-ventures.

Un premier texte a défini les « equities joint-ventures », sortes de sociétés à responsabilité limitée devant incarner un partenariat entre une institution chinoise et une entreprise étrangère. Un deuxième texte a régi les « contractual joint-ventures », sociétés en participation. Un troisième texte a organisé les transferts de technologie, comme mode de partenariat notamment...

La République populaire de Chine a adhéré à un certain nombre de conventions internationales pour manifester clairement sa volonté de sortir de l'isolement. Elle a participé à l'élaboration de conventions en matière de propriété intellectuelle et de brevets. Elle a signé la Convention de Paris, l'accord de Madrid. Elle a conclu avec de nombreux pays des conventions de non double imposition sur le modèle de l'OCDE. Elle est signataire de la convention de New-York qui concerne l'exécution des sentences arbitrales internationales.

Cet ensemble constitue un corpus juridique qui est aujourd'hui assez satisfaisant globalement, sous réserve d'un certain nombre de différences culturelles fondamentales.

Pour nous, le droit est la recherche d'un équilibre, d'une justice conforme à une norme qui est abstraite pour les juridictions chargées de l'appliquer. Fruit d'un consensus national puisqu'il est le résultat des travaux parlementaires, le droit permet d'exercer un arbitrage entre des conflits d'intérêts.

Ce n'est absolument pas ainsi que le droit a été perçu pendant des générations en Chine. Le système chinois consistait à répartir des châtiments et des récompenses dans une hiérarchie. Le droit était donc fondamentalement perçu comme une institution pénale.

Toute l'histoire de ce pays repose sur une alternance entre deux courants : le premier, que je viens de décrire, le courant légiste ; le second, confucéen, qui tend à donner plus de responsabilités à l'individu.

Dans le système communiste, la justice était un élément de l'action politique et nullement une affaire de morale. La justice et le droit étaient -j'utilise l'imparfait parce que je pense que les choses évoluent dans le bon sens- un moyen d'assurer la suprématie de l'État.

Avec le développement du corpus juridique relatif au droit des affaires, la compréhension occidentale du droit est en train de se répandre comme une trainée de poudre. J'en veux pour preuve la floraison des juristes un peu partout en République populaire de Chine. A partir du moment où on apprend à penser conformément à une certaine discipline et en s'astreignant à une certaine rigueur, les choses ne peuvent plus s'arrêter. C'est la raison pour laquelle je suis tout à fait convaincu que le droit, dans tous les domaines -pas seulement le droit des affaires- continuera de se développer en République Populaire de Chine pour un jour rejoindre les normes auxquelles nous sommes habitués.

Ce corpus juridique constitue une rupture par rapport à l'isolement multimillénaire de la Chine. Il ne représente pas seulement une cassure vis-à-vis du système communiste pur et dur ; c'est aussi un changement radical face à un comportement ancestral. Cette évolution met un terme à des dogmes politiques. Ainsi, le concept officiel d'économie socialiste du marché, qui nous surprend peut-être, est cependant assez significatif d'une certaine démarche.

Quelles sont les difficultés d'application de ce droit dans la vie pratique ?

Elles sont souvent d'ordre culturel.

Dans la rédaction des contrats, les avocats se fixent un objectif : permettre à des parties de cultures différentes de retrouver exactement leur volonté commune. En effet, à partir d'un même écrit, il arrive fréquemment que les interprétations divergent.

La rédaction d'un texte franco-chinois ou anglo-chinois est délicate dans la mesure où il est extrêmement difficile de s'assurer de la manière dont les parties comprendront leurs engagements réciproques.

Dans la culture occidentale, le contrat est la loi des parties. En ce sens, il est fixé ne varietur. Sans pouvoir être suspectés d'une quelconque malhonnêteté, les Chinois considèrent qu'un contrat signé de bonne foi sous certaines conditions doit être rediscuté si ces conditions évoluent.

Cette conception, qui diffère radicalement de la nôtre, suscite souvent des difficultés d'interprétation ou d'exécution.

Aussi, les pouvoirs publics ont constamment manifesté leur volonté de sécuriser les partenaires étrangers en s'attachant à faire respecter par la République Populaire de Chine ses engagements internationaux. Il arrive assez souvent qu'un différend opposant une entreprise chinoise à son partenaire étranger soit réglé par l'intervention des pouvoirs publics. Cette constatation est révélatrice d'une certaine fragilité de la sécurité juridique.

Parmi les difficultés pratiques d'application du droit, je citerai encore des incompréhensions quant à certains mécanismes juridiques. Le fait qu'un sujet soit régi par une loi ou un règlement n'empêchera pas un partenaire chinois de brandir une circulaire intérieure à l'administration. Si la hiérarchie des sources nous semble une évidence, il nous faudra néanmoins tenir compte de l'existence d'une circulaire intérieure à laquelle parfois les Chinois confèrent psychologiquement la même valeur qu'à un document législatif ou réglementaire.

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises en tant que médiateur pour faire admettre aux Chinois qu'une convention fiscale, qui est un engagement international souscrit par la République populaire de Chine, ait la primauté sur le droit fiscal intérieur chinois.

(M. René Monory, Président du Sénat, fait son entrée dans la salle de conférence).

M. le Président - Mesdames, Messieurs, je tiens à saluer l'arrivée de M. le Président du Sénat (Applaudissement).

Monsieur Meyer, je vous demande, dès maintenant, de poursuivre votre propos. En cela, je sais répondre au souhait de M. le Président du Sénat, dont le mot d'ordre est : « Travaillez, travaillez ! » (*Sourires*).

M. Charles MEYER - Dans ce vaste mouvement de liberté qui s'est développé ces dernières années dans les affaires, il nous semble cependant percevoir un très sérieux tour de vis. C'est ainsi que l'administration chinoise a décidé de pourchasser les transferts de technologies ou les investissements qui seraient redondants. Elle entend, par ailleurs, décourager, voire interdire les activités spéculatives, notamment dans l'immobilier.

A ce propos, je ne parviens pas à savoir si les restrictions imposées dans le domaine de l'immobilier concernent uniquement les étrangers stricto sensu ou si la diaspora chinoise est, elle aussi, concernée.

En revanche, un certain nombre d'activités nouvelles sont encouragées, dans le domaine des assurances et dans le secteur tertiaire en général. Des autorisations vont être données pour l'ouverture de grandes surfaces. Il est intéressant de souligner que des entreprises étrangères pourront exercer dans le domaine de l'édition. Cette innovation surprenante s'inscrit, en fait, dans le sens de l'histoire.

Enfin, dans ce contexte de restriction, s'inscrit le contrôle accru des contrats. En République Populaire de Chine, la signature d'un contrat fait intervenir trois partenaires : les deux signataires et l'Etat ou l'un de ses démembrements.

Il semble donc que la tendance actuelle aille dans ce sens. Aujourd'hui, les pouvoirs publics chinois ne tiennent plus à ce que les investissements étrangers se développent dans tous les secteurs d'activités.

Je voudrais maintenant vous parler des nouveaux outils juridiques qui se développent en Chine.

Tout d'abord, je citerai la création de sociétés anonymes avec titres au porteur. Il s'agit indiscutablement de la volonté des autorités chinoises de créer un outil d'introduction en bourse.

La privatisation -ce mot n'existe pas dans la langue chinoise mais il existe dans la réalité- s'incarne précisément dans la transformation de pans complets de l'activité industrielle étatique en sociétés anonymes.

Cela explique peut-être la volonté, comme c'est assez normal dans le cadre d'une privatisation, de restreindre la participation d'étrangers dans un certain nombre de secteurs sensibles et d'éviter que des pans entiers de l'économie ne tombent entre des mains étrangères. D'ailleurs, en France, nous n'avons pas agi autrement lorsque nous avons effectué nos privatisations. Nous avons aussi mis des verrous de sécurité.

Ensuite, j'évoquerai la création, relativement récente, de holdings. Il ne s'agit pas de vraies holdings, mais elles sont intéressantes par les intentions qui ont

été à l'origine de leur création. Les sociétés actuelles sont plutôt des sociétés « fourre-tout », que mes confrères de Hong Kong appellent « umbrella companies » et qui n'ont rien à voir avec ce que nous appelons holdings. Il n'y a pas de traitement fiscal spécifique, concernant le dividende. La volonté de créer une holding et de développer ce projet me semble tout à fait significative.

Enfin, je mentionnerai le développement des BOT, « build operate transfer ». Il s'agit d'une forme de concession. Le filigrane en est le recours à l'épargne publique chinoise pour financer un certain nombre de grands travaux.

S'agissant de son endettement, la Chine est traditionnellement en dessous de toutes les normes internationales. L'épargne chinoise est évaluée à 2.500 milliards de yuans, ce qui est considérable. Il s'agit non pas de lessiveuses, mais de l'épargne qui est déposée dans les banques. Je ne parle pas de l'épargne occulte, quelquefois en devises, quelquefois en yuans. L'introduction de cette nouvelle technique juridique est également significative de ce que les Chinois ont l'intention de faire.

Je devrais aussi -mais je ne le ferai pas- vous parler de la vraisemblable convertibilité du yuan. Les différents taux d'un marché noir officiel qui prévalaient voilà près d'un an ont disparu. Aujourd'hui, il y a un taux unique avec une fluctuation selon les règles du marché.

Tous les observateurs pensent, et je partage ce sentiment, qu'il s'agit d'un pas vers la convertibilité du yuan, qui sera une nouvelle phase de l'insertion de la Chine dans le tissu économique international.

La Chine, tout le monde le sait, sera sans doute, au début du XXIème siècle -que cette idée nous plaise ou non- le pilote de l'économie mondiale, vraisemblablement du progrès économique et peut-être aussi du progrès humain. C'est une réalité incontournable. Nous devons donc prendre cette situation en compte. Pour les petites et moyennes entreprises ou les grands groupes industriels, il s'agit d'être partenaires dans ce développement.

Là, je réponds à une question qui a été posée tout à l'heure. L'époque où les petites et moyennes industries ne pouvaient pas avoir d'activités en Chine est révolue. La terre s'est rétrécie. L'activité est devenue de plus en plus facile. Les entreprises françaises moyennes ont actuellement la possibilité de progresser rapidement dans leurs négociations. Si elles ne participent pas par la voie de la coopération à ces activités, elles seront en compétition sur des marchés tiers avec des produits « made in China » et à des prix très inférieurs.

Par conséquent, nous avons donc toutes les raisons d'être dans la mouvance de ce progrès économique par la voie du partenariat.

En conclusion, permettez-moi de vous raconter une vieille histoire. Si vous voyez un cantonnier casser des cailloux dans la rue et que vous lui demandez ce qu'il

fait, vous pouvez vous attendre à trois réponses. Il vous dira soit : « Je casse des cailloux », soit : « Je gagne ma vie », soit encore : « Je construis une cathédrale ».

Il faut savoir -c'est une donnée psychologique importante- que les Chinois, à tous les niveaux, les dirigeants en particulier, sont animés par une pulsion de développement et de progrès humain. Ils ont le sentiment de construire une cathédrale. Il faut que cette cathédrale soit humaine à l'échelle internationale et que nous prenions une part active à son édification (*Applaudissements*).

M. le Président - Je vous remercie, Monsieur Meyer. Nous venons d'entendre, c'est ce qui fait son intérêt, l'exposé d'un praticien expérimenté qui est allé du particulier au général.

La mission sénatoriale qui s'est rendue en Chine au mois de septembre dernier pense avec vous, Monsieur Meyer, qu'au début du XXIème siècle aucune société multinationale ne pourra être absente de Chine. L'implantation sur le marché chinois sera fondamentale pour les grands groupes, certes, mais aussi pour les petites et moyennes entreprises. Si ces dernières éprouvent des difficultés à s'engager dans cette voie, il nous appartiendra de les encourager avec encore plus de force.

Je tiens à remercier M. le Président du Sénat, qui nous a rejoints, de la qualité de son accueil et l'association ASIE, qui nous a aidés dans l'organisation de ce colloque.

Mesdames, Messieurs, nous allons interrompre nos travaux et les reprendrons à quatorze heures trente. J'espère, Monsieur Meyer, que vous pourrez rester parmi nous.

M. Charles MEYER - Je ne peux rien vous refuser, Monsieur le Président.

M. le Président - La séance est suspendue.

**ENJEUX ET RISQUES POUR LES INVESTISSEMENTS
FRANÇAIS EN CHINE**

*Présidence de M. Jean FRANÇOIS-PONCET
Président de la Commission des Affaires économiques du Sénat*

« EXPÉRIENCES ET TÉMOIGNAGES DE CHEFS D'ENTREPRISES »

M. Jean-Pierre DESGEORGES
Président du Comité France Chine

M. Gilles MÉNAGE
Président d'électricité de France

M. Jérôme MONOD
Président-Directeur général de la Lyonnaise des Eaux

M. Antoine RIBOUD
Président-Directeur Général de Danone

M. Jean FRANCOIS-PONCET, Président - J'ai le plaisir d'accueillir MM. Jean-Pierre Desgeorges Président du Comité France-Chine, Gilles Ménage, Président d'Electricité de France, Jérôme Monod, Président-directeur général de la Lyonnaise des Eaux, et Antoine Riboud, Président-directeur général de Danone, tous engagés en Chine, qui vont nous parler librement de leur expérience dans ce pays. Je passe la parole à M. Jean-Pierre Desgeorges.

M. Jean-Pierre DESGEORGES.- Je vois quatre thèmes. D'abord, une question de mentalité : les Chinois, méfiants, n'accordent leur amitié qu'à bon escient, c'est-à-dire qu'après une approche minutieuse, répétée et longue. L'essentiel repose sur ces relations personnelles, et les Chinois veulent d'abord voir leurs interlocuteurs à l'oeuvre pour les jauger, sous tous les aspects de leur personnalité.

Deuxièmement, les relations avec la Chine moderne supposent toujours un apport de notre part : transfert de technologie, bien sûr, mais pas seulement. Souvent échaudés dans leurs relations avec l'extérieur, ils entendent qu'on leur apporte quelque chose et qu'on développe ce quelque chose avec eux. Un objet, un plan ne suffisent pas ; ils attendent le dernier mot de la technique, et ils sont prêts à en poursuivre le développement avec leur interlocuteur.

Il y a, troisièmement, le problème des formes. Les Chinois ont vécu longtemps et vivront encore quelque temps en économie planifiée. Certes, il y a une volonté de décentralisation de la part du gouvernement chinois, mais les formes administratives demeurent extrêmement compliquées, parce que les entreprises appartiennent à des corporations, relèvent de villes ou de villages ou cantons, et doivent appliquer un formalisme très rebutant, par lequel il est absolument inévitable de passer.

Dernier point : le problème du temps. La culture chinoise fait abstraction de ce facteur : le temps importe peu. Les Chinois ne sont pas pressés. Ils attendent le moment qui leur paraît opportun, et il faut supporter ces délais, car cela n'est pas près de changer. Dans nos relations avec eux, il ne faut pas s'impatienter !

Alors, que pouvons-nous faire aujourd'hui en Chine ?

Il me semble que jusqu'ici les Français, avec la Chine, ont trop sacrifié au court terme. Nous avons essayé de conquérir des places avec de grands contrats, spectaculaires, appuyés d'ailleurs sur notre technologie qui est appréciée, mais nous souffrons maintenant d'un manque de continuité, car nous n'avons pas assez de contrats de moyenne et petite importance avec la Chine, si bien que nos relations industrielles et commerciales avec ce pays risquent des aléas : un grand contrat, ça se prend ou ça ne se prend pas ! Notre balance commerciale est tributaire de ces aléas : les grands contrats, ça ne suffit absolument pas. Je suis bien placé pour en parler, ayant été président du groupe GEC-Alsthom, qui a fait beaucoup d'affaires là-bas, et constatant maintenant, comme président du comité France-Chine, que nous n'avons pas assez développé les relations du côté de nos PME. Or, cela est très important pour assurer des relations régulières avec la Chine.

Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait ? Peut-être faut-il incriminer notre frilosité ; mais il est vrai que ce n'est pas simple, car si l'on veut travailler avec les PME chinoises, il faut d'abord les connaître, savoir ce dont elles sont capables, ce qu'elles font, les moyens dont elles disposent, et elles sont encore cachées, à l'heure actuelle, derrière leurs propriétaires, villes, cantons, régions... et précisément la tâche du comité France-Chine est là, avec toutes les difficultés que cela présente.

Il nous faut aussi mieux faire connaître la Chine à l'intérieur de notre pays. La Chine est bien connue à Paris, mais elle l'est beaucoup moins chez les PME de province, et c'est là que nous devons aller susciter des vocations pour les relations avec ce pays.

Un mot enfin sur les investissements : d'après mon expérience, je peux dire que les joint-ventures avec les Chinois, lesquelles sont encore aux balbutiements, ne fonctionnent que si la partie étrangère -en l'occurrence, française- en détient la majorité, car sans cela il est impossible d'en assurer convenablement le management. En outre, il ne faut pas se leurrer sur la valeur des circuits commerciaux qui existent dans les sociétés chinoises, car ils étaient aux mains de l'économie planifiée, et dans une société mixte il importe, à côté des relations techniques et organisationnelles, de veiller de très près à la commercialisation sur le marché chinois, qui est le principal intérêt pour nous de la création de telles sociétés (*Applaudissements*) !

M. le Président - Avant de passer la parole à M Gilles MÉNAGE, je tiens à remercier M. Jean-Pierre Desgeorges de nous avoir, avec toute sa compétence, planté le décor où nous intervenons.

M. Gille MÉNAGE, Président d'Electricité de France -

LE MARCHÉ CHINOIS DE L'ÉLECTRICITÉ

Du point de vue de l'électricité, la Chine représente deux fois la France, avec vingt fois plus d'habitants.

L'électricité en Chine a donc devant elle un énorme potentiel de croissance.

De plus, depuis dix ans, le rythme du développement de l'économie chinoise est très élevé (il a largement dépassé 10 % par an pendant les trois dernières années) et les responsables du pays veulent accroître la part de l'électricité dans la consommation d'énergie. Les procédés électriques sont en effet un facteur d'efficacité et d'amélioration de l'environnement. Or, en Chine, l'électricité ne représente que 25 % de l'énergie totale consommée contre 40 % en France.

L'ensemble de ces facteurs fait que, malgré une croissance de plus de 8 % par an en moyenne pour les dix dernières années, la Chine manque d'électricité de façon chronique. Ce déficit, frein important et reconnu à son développement, devra être progressivement comblé d'ici le début du siècle prochain.

Les prévisions d'équipement pour les 10 ou 15 prochaines années sont de 15.000 MW nouveaux par an, soit 15 % de la puissance totale dont dispose la France.

Quelle est la part que peuvent prendre des investisseurs étrangers ?

LA PLACE DES INVESTISSEURS ÉTRANGERS

La Chine n'a ni techniquement ni financièrement les moyens de réaliser seule ce gigantesque programme d'équipement. Ses usines ne peuvent fabriquer qu'environ 10.000 MW par an sur les 15.000 nécessaires. En outre, malgré un taux individuel d'épargne élevé, il est difficile de mobiliser des capitaux chinois vers un secteur très capitalistique comme la production d'électricité plutôt que vers des domaines plus spéculatifs.

Elle doit donc à la fois importer des équipements (en particulier ceux de technologie avancée) et trouver hors de Chine des capitaux disponibles.

Les prêts des organisations internationales (Banque mondiale, Banque asiatique de développement...) et les prêts bilatéraux ne peuvent pas répondre à tous les besoins.

Le Ministère chinois de l'Electricité s'est résolu en 1992 à faire appel aux investisseurs étrangers pour qu'ils participent au développement de ses moyens de production pour le quart des capacités nouvelles à installer.

Avant 1992, deux installations seulement avaient été réalisées avec la participation de financements étrangers : la centrale nucléaire de Daya Bay (China Light and Power de Hong-Kong ayant 25 % du capital et achetant 70 % de la production : c'est donc un cas très particulier) et la centrale au charbon de Shajiao B construite au Guandong entre 1986 et 1989.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE INVESTISSEUR ET OPÉRATEUR EN CHINE

Pour Electricité de France, premier électricien mondial, qui veut prendre sa juste place dans une économie mondialisée, la Chine est nécessairement un centre d'intérêt majeur.

En fait, elle l'est depuis longtemps car on ne peut conduire une politique conjoncturelle en Chine. Avant de chercher à devenir un investisseur autant qu'un opérateur en Chine, nous avons appris à mieux connaître ce pays, à bien appréhender les données du système électrique chinois, à comprendre les hommes et les différents équilibres de la société chinoise et de son système de décision. Nous avons cherché aussi à repérer les voies possibles d'évolution et les moyens d'action appropriés.

EDF est présente en Chine depuis 1985. Jusqu'à ces dernières années, elle intervenait en apportant expertise, assistance et ingénierie. L'opération la plus significative a bien entendu été le rôle d'architecte industriel et d'assistant à l'exploitation que nous avons joué dans la construction et la mise en service de la centrale nucléaire de Daya Bay. Nous sommes arrivés maintenant à un moment où notre expérience est suffisante pour prendre des risques ajustés. De plus, des opportunités apparaissent parce que la Chine n'échappe pas au mouvement général de transformation des systèmes électriques dans le monde.

La Chine doit fonder le développement de sa production électrique sur ses immenses réserves charbonnières et assurer le développement d'une industrie nucléaire autonome.

C'est le premier producteur de charbon au monde (de l'ordre du milliard de tonnes annuelles) Ceia fait que, pendant très longtemps, la Chine recourra à cette énergie pour assurer son développement. Si elle ne le fait pas sur la base de technologies de combustion propre, les conséquences nocives pour l'environnement seront d'ordre planétaire.

EDF doit chercher à s'insérer dans le dispositif chinois de production d'électricité à base de charbon et conduire ses partenaires vers l'usage des technologies propres.

Naturellement, l'intervention d'EDF sera d'autant plus reconnue que notre entreprise pourra participer elle-même à l'effort financier sur certains projets. Il y a des conditions techniques et financières à satisfaire pour que la rentabilité des opérations soit assurée à long terme mais c'est dans les années qui viennent que se prendront les orientations décisives : choix techniques, partenaires privilégiés, dispositifs pour avoir des taux de retour satisfaisants.

La Chine doit préparer son avenir à long terme en maîtrisant les technologies nucléaires civiles les plus élaborées, les plus sûres et les plus protectrices de son environnement. Dans cette perspective, il est temps pour elle de maîtriser la technologie de production d'électricité par l'énergie nucléaire et d'engager un véritable programme industriel qui lui permettra de disposer, d'ici une dizaine d'années, d'une industrie nucléaire chinoise, comme cela a été le cas pour la France qui partant de premières unités sous licence Westinghouse, a francisé son produit dans un laps de temps comparable. C'est le sens profond, du moins le croyons-nous, du choix fait par le gouvernement chinois de réaliser Daya Bay II par voie de marché de gré à gré en duplication de Daya Bay I, amorçant ainsi le processus de réalisation d'un parc nucléaire standardisé.

EDF ET L'ÉMERGENCE D'UN PROGRAMME NUCLÉAIRE CHINOIS

En effet, dans les 10 ans qui viennent, c'est un premier programme de quelque 10.000 MW qui pourrait s'engager dans la seule province du Shandong en s'appuyant sur les 4 premières tranches réalisées ou décidées à Daya Bay I et Daya Bay II. On voit là l'importance de l'opportunité qui s'ouvre pour l'industrie française.

Mais, parallèlement, la question majeure qui va se poser sera d'ordre financier. Dans le cas de la France, il a fallu que l'entreprise nationale s'endette jusqu'à un niveau qui fut comparable à celui d'un pays comme l'URSS en 1989. La qualité de la signature financière d'EDF (la fameuse note «AAA» qui nous est attribuée par les milieux financiers) a été déterminante pour rendre cela possible.

Dans ce but, la Chine a besoin de partenaires qui lui apportent des contributions en fonds propres et qui l'aident aussi à assurer sa crédibilité financière. EDF est probablement de ce point de vue un bon partenaire mais il s'agit de trouver avec les Chinois un compromis satisfaisant sur la question du taux de retour des capitaux investis.

On n'échappera pas à la nécessité de trouver des formules originales qui d'une part, prouveront qu'EDF n'est pas soucieuse de réaliser des opérations de nature spéculative et d'autre part, proposeront de nouvelles modalités d'intervention de partenaires étrangers. Peut-on concevoir que des garanties d'accession au plus grand marché du monde fassent accepter des taux de retour plus réduits ? Par exemple, des taux de retour élevés mais assortis d'engagement à réinvestir sur place ! Enfin, différents mécanismes économiques et financiers peuvent être imaginés dans le cadre de l'intégration prochaine à la Chine de places financières comme Hong-Kong aptes à lever les capitaux nécessaires.

LES PROJETS D'EDF DANS LE THERMIQUE CLASSIQUE ET L'HYDRAULIQUE

Hors le domaine de l'énergie nucléaire, le projet le plus avancé est un programme de centrales au charbon de 3.000 MW, dont 600 MW existent déjà, à réaliser d'ici l'an 2000 dans la province du Shandong au sud-est de Pékin.

La part de capital des partenaires chinois, qui seront majoritaires à 51 % (la Compagnie d'électricité et la Société d'investissement de la Province), sera constituée par la centrale existante sous forme d'apport en nature. Les partenaires étrangers (49 % du capital) apporteront des devises (environ 1,3 milliard de francs). Ces partenaires sont China Light and Power (Hong-Kong) et EDF qui auront respectivement 60 % et 40 % de la part minoritaire du capital.

Une société conjointe est en cours de constitution pour réaliser et exploiter les centrales pendant 20 ans et les transférer ensuite aux partenaires chinois.

Un autre projet, moins avancé, est une centrale au charbon de 700 MW dans la province de Anhui, proche de Shanghai mais en retrait de la côte. Les promoteurs étrangers du projet sont des financiers de Singapour.

EDF a entrepris un inventaire sélectif des projets possibles dans les provinces chinoises (dans la partie du pays qui se développe rapidement). Ces projets sont très nombreux et les critères essentiels de choix sont la localisation dans des zones en développement, la qualité des partenaires chinois (et éventuellement étrangers), la qualité technique et financière du projet et sa bonne perception par les responsables du secteur électrique et de la planification économique au niveau national.

La majeure partie des projets sont basés sur le charbon. Mais EDF est prête à investir dans l'hydraulique, à l'exclusion cependant des très grands projets longs à réaliser présentant des aléas importants et suscitant parfois de fortes critiques sur le plan de l'environnement (comme les Trois Gorges).

LES OBSTACLES POSSIBLES ET LES RISQUES DES INVESTISSEMENTS

Les investissements dans la production d'électricité concernent les infrastructures les plus importantes pour le pays. La Chine veut légitimement en conserver le contrôle, ce qui s'exprime par deux conditions :

- la durée des sociétés conjointes (joint -ventures) créées pour les projets est limitée mais longue (20 ans pour les centrales au charbon) et suivie d'un retour aux partenaires chinois. Il s'agit donc de projets du type BOT (Build-Own-Operate-Transfer) ;

- les partenaires chinois doivent être majoritaires (au moins 51 %) dans la société conjointe.

De surcroît, et contrairement aux investissements réalisés dans le secteur manufacturier (la fabrication de jouets ou d'électronique), les projets de production d'électricité ne sont pas source de rentrées en devises. La production est vendue sur place en monnaie locale à la Compagnie d'électricité qui possède et exploite le réseau. Il faut donc mettre au point un mécanisme de change pour que les investisseurs étrangers puissent rapatrier leurs dividendes. Il en est de même pour les organismes financiers qui font des prêts en devises pour le financement des projets.

Pour toutes ces raisons, le processus d'approbation des projets par les autorités chinoises fait toujours intervenir le niveau national. Il est long et complexe. Schématiquement, les compagnies d'électricité et les autorités des provinces sont d'ardents promoteurs des projets, le niveau national étant un régulateur-arbitre. De plus, alors que jusqu'à une période récente, les tarifs d'électricité ne tenaient pas compte de l'amortissement de l'investissement (considéré comme subvention de

l'Etat), toute nouvelle centrale à capitaux en partie étrangers vend l'électricité à son vrai prix. En conséquence, la volonté chinoise de juguler l'inflation ne peut pas s'accomoder d'un trop grand nombre de projets à participation étrangère.

Ainsi que pour le projet d'EDF au Shandong, la Commission du Plan de l'Etat demande de report de la hausse de tarif de l'électricité produite par la centrale existante, qui constitue l'apport chinois au capital.

Comment sont calculés les tarifs ? Une fois connus les prix des équipements et les taux des prêts bancaires, il reste un élément à fixer : la prévision de rémunération des actionnaires, qui fait l'objet d'âpres discussions. Ce taux de retour sur capital investi subit une pression à la baisse. La Chine voudrait le limiter à 15 %, sans l'écrire cependant pour ne pas faire fuir les investisseurs. On discute sur ce taux en supposant une certaine durée d'utilisation annuelle de la centrale. Mais l'apport technique et managérial d'EDF augmentera la disponibilité de la centrale et, compte tenu des besoins, le supplément de production sera absorbé facilement. Il y a là une source importante et motivante pour tous de profits supplémentaires. Bien sûr se pose la question de l'évolution future des tarifs, du cours du renmenbi, la monnaie chinoise, par rapport aux grandes devises. Tout cela doit être discuté et mis au point avec les partenaires.

Par qui seront fournis puis exploités les équipements ? Les chinois n'aiment pas les situations de non-concurrence et demandent que les équipements fassent l'objet d'appels d'offres suffisamment larges. Bien sûr les équipementiers français sont consultés, EDF y veille, mais le succès n'est pas garanti !

A Daya Bay, il y a actuellement plus de 50 ingénieurs d'EDF pour aider leurs collègues chinois dans la conduite et la maintenance nucléaires, domaines encore relativement nouveaux pour la Chine. Mais les techniques d'exploitation des centrales au charbon sont bien maîtrisées par les compagnies chinoises. L'apport d'EDF sera donc beaucoup moins significatif. Il s'agira de quelques cadres dont le rôle sera de faire progresser le personnel chinois vers une meilleure efficacité. Il est en effet essentiel que la qualité de l'exploitation conforte la procédure d'appels d'offres qui retient le fournisseur le mieux disant. Une centrale s'exploite sur 30 ans, c'est la qualité de l'exploitation qui détermine la rentabilité de l'investissement bien davantage que son prix d'acquisition initial.

En conclusion, je dirai que l'expérience d'EDF en investissements en Chine est encore celle de la préparation, même si elle est très avancée, des investissements de production d'électricité. Cette préparation, entamée activement depuis moins de deux ans, est déjà riche d'enseignements. La construction et l'exploitation des premières centrales dont nous serons copropriétaires est pour bientôt, ce seront d'autres défis à relever pour nos équipes.

Le premier électricien mondial et la Chine, qui sera bientôt le premier producteur mondial d'électricité, ont un intérêt naturel l'un pour l'autre. La Chine sera, n'en doutons pas, une terre d'expansion pour Electricité de France, en

relais à la quasi-saturation des besoins en France et en Europe. EDF investit peu pour la production en France, où il n'y a guère de besoins d'ouvrages nouveaux. Des montants importants peuvent ainsi être utilisés pour des projets à l'étranger, là où les besoins existent. Et cela ne peut avoir qu'un effet positif pour les industriels français.

Par ailleurs, notre connaissance du contexte chinois conduit à poser quelques questions clés qui doivent ouvrir la réflexion de façon à apporter les réponses appropriées à brève échéance :

- être présent en Chine, c'est faire le choix du long terme ; l'entreprise n'est pas le seul acteur pouvant agir pour garantir la pérennité de cette relation. L'établissement d'un contexte stable de relations politiques économiques et commerciales est indispensable.

- le Gouvernement chinois a délibérément fait le choix de la haute technologie et de la qualité. L'industrie française ne peut éluder cette exigence sauf à être évincée par ses concurrents. Toute contre-référence laisse des traces négatives durables.

- faut-il, pour atteindre les objectifs précédents, agir dans un cadre strictement national ou bien dans l'avenir européen ? La concurrence entre fournisseurs européens est souvent un facteur de faiblesse face à la puissance des Etats-Unis, du Japon et de la Corée qui peuvent paradoxalement plus facilement s'allier entre eux que l'Allemagne et la France par exemple. Quelle doit être la politique d'EDF à cet égard ?

- les pays investisseurs ne pourront plus longtemps éluder la question du taux de retour de leurs investissements. Si l'on s'établit dans une relation durable et si elle s'appuie à la fois sur une forte relation politique et une étroite collaboration européenne, il faut en tirer la conséquence logique et demander des taux de retour raisonnables. Cette question est l'une des plus cruciales pour les autorités chinoises, à la fois pour des raisons financières mais aussi, et de plus en plus, pour des raisons politiques.

M. le Président - Je vous remercie de ces réflexions et précisions sur les besoins de la Chine en énergie, avec des chiffres qui donnent le vertige...

Je donne la parole à M Jérôme MONOD.

M. Jérôme MONOD, Président-Directeur Général de la Lyonnaise des Eaux - Je voudrais vous entretenir de la réalisation de grands ouvrages en Chine, des concessions et de ce qu'on appelle les BOT.

Quand et comment le groupe Lyonnaise des Eaux a-t-il abordé le marché chinois ? Dès les années 1984-1985, et de manière indirecte, par Macao et par Hong-Kong. A Macao, en partenariat avec le groupe New-World de Hong-Kong, nous avons eu l'opportunité d'acheter et de gérer les sociétés concessionnaires locales de production et de distribution d'électricité et de production et de

distribution d'eau : ces sociétés ont été pour les Chinois une vitrine grandeur nature de notre savoir-faire dans le domaine de l'eau. Nous y avons créé et développé un laboratoire de recherches sur les membranes, grâce auquel, aujourd'hui, nous développons en Chine le traitement d'eau par membrane. Surtout, les sociétés de Macao nous ont permis de recruter et de former une main-d'oeuvre chinoise, car beaucoup d'ingénieurs venaient de Pékin, de Shanghai, pour visiter mais également pour trouver un emploi. Après avoir travaillé à Macao avec notre partenaire, le groupe New World du Dr Cheng Yu Tung, nous avons décidé d'investir ensemble en Chine. Nous sommes également passés par les communautés chinoises d'Asie du Sud-Est, de Malaisie, Thaïlande, Taïwan etc... pour des investissements en partenariat.

Pour aborder le marché chinois, nous avons aussi mis à profit les accords bilatéraux entre la Chine et divers pays pour le développement de nos métiers, des pays dans lesquels nous avons des filiales, comme le Japon, le Danemark, le Canada ou la Belgique. Ces rapports entre la France et la Chine par l'intermédiaire de pays tiers pour trouver des sources de financement, soit par des dons, soit par des crédits d'aide, nous ont été extrêmement utiles.

Nous avons, enfin, abordé la Chine à la fois par le centre et par les provinces, c'est-à-dire par les ministères compétents, le ministère de la Construction notamment, et par les provinces et les villes, en allant voir les maires, en allant voir les gouverneurs. Des responsables de Degrémont par exemple, de la Lyonnaise également, se promènent régulièrement à travers toutes les provinces et les villes chinoises, pour parler, des heures durant -tout se fait lentement en Asie !- des problèmes que l'on peut régler et des projets que nous avons en tête.

Sur quoi se fonde notre stratégie ? Essentiellement sur le choix de marchés spécifiques et peu nombreux, trois principalement. Le premier, c'est le traitement de l'eau : eau potable, eau industrielle, eaux usées. Le deuxième, c'est la construction, en génie civil, de barrages hydroélectriques, par Dumez et par GTM, en association avec des consortiums étrangers, italiens ou autres. Le troisième, c'est la production et la livraison d'eau dans le cadre de contrats concession, à long terme, de l'ordre de 30 ans. On va quelquefois jusqu'à proposer de livrer de l'eau aux particuliers ! Les concessions, c'est notre métier. Cette stratégie des trois marchés -je pourrais en ajouter un quatrième, mais il est plus difficile à démarrer, c'est celui du chauffage urbain au charbon pour des villes ou pour des zones industrielles- s'appuie sur des implantations permanentes, à Canton, mais aussi dans des villes moins importantes, et sur des partenariats, à commencer par notre partenariat majeur avec nos amis de Hong-Kong, mais également avec des sociétés chinoises dépendant des villes, de gouvernorats ou de ministères. Degrémont s'est installé à Pékin en 1985, a ouvert il y a deux ans une première filiale à Canton, a construit quarante stations de traitement d'eau (ce qui représente un chiffre d'affaires de 1 à 1,5 milliard de francs) soit pour des municipalités, soit pour des sociétés d'eau municipales, soit pour des ministères techniques, et également en accord et en liaison avec des Design Institutes, c'est-à-dire des bureaux d'ingénierie locale. Dumez-GTM a travaillé avec le ministère de l'Energie et le ministère des Ressources hydrauliques, avec des fonds de la banque

mondiale ; il participe à la construction de barrages l'un à Ertan, dans le Sichuan, l'autre à Xiao Langdi, sur le Fleuve Jaune. La Lyonnaise travaille en concession ou en BOT à Shenyang, dans le Liao-Ming, à Tanxou dans la région de Canton, à Nanchang dans le Jiangxi -c'est une ville au centre la Chine- et très prochainement dans deux autres villes proches de Canton et Macao : Heshan et Gaozhou.

Un mot sur les concessions et les BOT. Nous avons créé avec le groupe New-World une société commune qui s'appelle Sino-French Water Development pour prendre tout contrat de gestion déléguée pour l'eau et l'assainissement, en concession ou par le procédé des BOT (Build operate transfer). Sino-French réalise le design et la construction de nouveaux équipements. Elle apporte le financement et elle assure la gestion des structures de production d'eau dans le cadre de contrats à long terme. Cela présente des risques, juridiques, économiques, notamment l'absence de garantie des conditions de rentabilité offertes aux investissements financiers, enfin. Oui, bien entendu, les risques sont divers. Je prendrai deux exemples. D'abord, celui de la ville de Nanchang, 1 million et demi d'habitants et une société qui s'appellent la Nanchang Water Supply Compagny. Sino-French et cette société qui est une société municipale viennent de signer un contrat. On a réglé les problèmes de financement et de garantie sans trop de difficulté ; le schéma de remboursement, à l'heure actuelle, nous paraît raisonnable. Sino-French va vendre de l'eau à un organisme qui garantit des taux de retour raisonnables sur l'investissement en RMB (RIM Min Bi -monnaie locale), en compensant les variations de parité de cette monnaie par rapport au dollar. Le risque, naturellement, est double : la non-disponibilité de dollars sur le plan local, et d'autre part le fait que la municipalité accepte ou non d'augmenter les tarifs de l'eau en fonction des modifications de la parité entre le RMB et le dollar. Nous avons décidé d'assumer ces risques-là.

L'autre contrat que je voudrais vous présenter, c'est celui de Shenyang, une ville de 5 millions d'habitants. Il illustre bien à quel point les choses se font lentement là-bas, mais la lenteur est souvent profitable. Nous avons signé une première lettre d'intentions le 17 juillet 1992 et une nouvelle lettre d'intention le 29 novembre 1993. Nous avons signé le contrat définitif en février 1995, contrat par lequel nous créons une joint-venture avec la Shenyang Water Supply Cie. Là encore, il s'agit d'un contrat de 30 ans qui nous confie le soin de réhabiliter et de gérer les installations de production d'eau de la ville. Le management technique et administratif sera assuré par nous. La ville achètera la production d'eau des installations avec une garantie d'achat des 4/5e de la production d'eau. Le prix du mètre cube est fixé de façon à garantir un taux de retour contractuel raisonnable.

Ces deux exemples de contrats que nous avons conclu récemment en Chine montrent qu'on peut prendre des risques, qu'on peut travailler, dans la mesure où l'on sait composer avec le système juridique, financier, contractuel de nos amis chinois, et comprendre leur psychologie.

Trois remarques pour conclure :

1) il est clair que dans trois, quatre, cinq ans, on sera obligé, si l'on veut réussir sur le marché chinois, d'engager des sommes beaucoup plus importantes, des hommes en quantité, et d'avoir des alliances avec des partenaires, français et étrangers, beaucoup plus nombreux. C'est la raison pour laquelle nous allons, dès maintenant, créer une société d'investissement, pour augmenter nos ressources en Asie du Sud-Est, une société qui se consacrera exclusivement aux problèmes de l'eau ;

2) la situation du marché chinois, qui est prometteuse malgré les difficultés -mais quel marché ne présente pas de difficultés ?- est quand même aujourd'hui dégradée par l'absence de moyens de financement ; mais si nous nous engageons pour trente ans, l'obstacle n'est pas insurmontable ;

3) on peut constater que les Chinois ont besoin de nous parce qu'ils peuvent à peu près tout faire sauf emprunter en Chine et à l'étranger. Nous leur apportons notre nom, notre signature et nos garanties auprès des banquiers ou des investisseurs étrangers.

En ce qui concerne les rapports personnels et ce que disait tout à l'heure le président du comité France-Chine, je dirai que depuis 1984-1985, nous n'avons jamais cessé de travailler en Chine. Nous y allons en mission très souvent, moi-même deux ou trois fois par an, d'autres beaucoup plus souvent. Nous avons beaucoup de points de convergence avec les Chinois. Nos pays ne sont pas des pays hégémoniques. Ce sont des pays qui cherchent la paix, qui portent une grande attention aux PVD, qui veillent à leur indépendance nationale. A propos de la Chine, le général de Gaulle disait qu'il fallait se représenter un pays, une nation, et non un ensemble de provinces. Savoir comprendre la Chine comme un tout complexe, c'est au moins aussi important que connaître tous les rouages de l'ingénierie financière (*Applaudissements*).

M. le Président - Je remercie M Jérôme Monod de cet intéressant exposé où il nous a communiqué son expérience, qui est celle d'une entreprise aux dimensions considérables et qui s'engage sur le long terme, comme aussi EdF, car il s'agit évidemment de domaines particuliers dont la pratique n'est pas transposable à tous les autres. Je laisse maintenant la parole à M. Antoine Riboud, dont j'ai visité en Chine une usine de yaourts -des yaourts que, par parenthèse, j'ai trouvé meilleurs que ceux que nous avons en France ! (*Sourires*)

M. Antoine RIBOUD, Président-Directeur Général de Danone - Pour un fabricant de biens de consommation, le marché de la Chine est fascinant, pour la raison très simple qu'il y a 1,2 milliard de bouches à nourrir ! Cette masse se divise en deux ensembles, auxquels correspondent deux types d'économie très différents, celle des villes et celle des campagnes, car, sur ce total, il y a 60 % d'agriculteurs.

Pour les campagnes, la production de céréales est déficitaire en quantité et en qualité, ce qui pose aux fabricants de biens de consommation des problèmes.

L'agriculture ne représente que le quart du PIB de la Chine et les importations se montent, aujourd'hui, à 14 millions de tonnes.

L'économie de la ville est infiniment meilleure, en ce sens que les équipements des ménages sont élevés : il y a déjà dans les villes 83 % de ménages pourvus de machine à laver, 70 % de télévision et 50 % de réfrigérateur -et quand on a un réfrigérateur, on peut conserver des Danone !- (*Sourires*).

En fait, le risque financier de la Chine n'est pas grand : la dette est faible -62 milliards de dollars, soit 14 % du PIB, alors que l'Italie, à nos portes, est à 110 %. Le seul danger est l'inflation, considérable dans les villes par rapport à la campagne. Inflation à Shanghai en 1994 : à peu près 30 %. Pour ce qui est de nos produits, le risque vient de la concurrence internationale. La France, il y a peu de temps encore, n'était pas un pays exportateur au loin et les Américains, les Suisses, les Hollandais sont des industriels qui parcourent le monde depuis bien plus longtemps que nous, particulièrement l'Asie et l'Extrême-Orient. Incontestablement, nous avons un retard. Nous avons, en regard, des avantages : le grand nombre de consommateurs, naturellement la qualité de nos produits et la force de nos marques, car le Chinois devient très rapidement fidèle aux marques. Cela ne veut pas dire qu'il ne va pas les copier ! Comme il y a de considérables lacunes juridiques, nous sommes très vite copiés. A mon avis, c'est un risque qu'il faut accepter, en accélérant l'innovation : avec l'innovation, on conserve son avantage vis-à-vis du consommateur. Il faut bien se dire que la cuisine chinoise aura un grand rayonnement dans le monde : il y a des produits que l'on peut surgeler facilement et vendre dans le monde entier, comme les rouleaux de printemps. Dans les restaurants, en Chine, la nourriture est d'une qualité exceptionnelle. C'est donc un produit qui peut se vendre surgelé au Japon, aux Etats-Unis et dans tous les pays du monde, même l'Angleterre, même l'Allemagne, parce que la diaspora chinoise est présente partout dans le monde et qu'elle y fait connaître sa cuisine. Enfin, le coût des acquisitions et des investissements en Chine est raisonnable dans l'industrie des biens de consommation ; cela va de 20 à 200 millions. Pourquoi ? Parce qu'ils ne connaissent pas le bénéfice... C'est le pays le moins cher du monde, avant même la Russie, où il y a une compétition occidentale, alors qu'en Chine, il y a plutôt des difficultés administratives au départ, qui heureusement, dans le domaine de l'alimentation, des biens de consommation, sont des difficultés que vous réglez avec les villes, pas avec l'Etat, ce qui est tout de même plus simple.

Alors, la Chine est-elle un pays de rêve ? Je crois que son économie continuera d'avoir des stop and go, à cause de l'inflation des villes ; que la centralisation et la bureaucratie politique empêchent la campagne de submerger les villes, car aujourd'hui des villes comme Shanghai sont gérables et gérées, alors que si demain les agriculteurs étaient libres de venir s'installer en ville ce serait un envahissement qui dépasserait la dimension de Mexico ! Je crois, enfin, qu'existera longtemps encore une disparité entre la gestion des entreprises privées et des joint-ventures qui se créent de plus en plus et celle des entreprises d'Etat : car le problème de fond, c'est de savoir comment va évoluer l'économie socialiste de marché, qui

devra bien être résolu quelque jour. On peut rester optimiste sur la Chine, mais la Chine n'est pas un long fleuve tranquille ! *(Sourires et applaudissements)*

M. le Président - Je remercie M. Riboud de son intéressant exposé, qui, au-delà même des industries de consommation, rejoignait certaines observations de M. Peyrefitte, ce matin, sur les villes et les campagnes chinoises : un régime démocratique, certes, mais autoritaire et paternaliste peut seul empêcher que la mise en mouvement de ces masses énormes conduise à de graves désordres.

J'ai été très intéressé, en Chine, par la visite de l'usine Danone, parce que dans un pays qui pratiquement ne savait pas ce que c'est que le lait, en quelques années, Danone a pu s'installer avec des taux de croissance voisins de 50 % par an, ce qui prouve que les goûts, en Chine sans doute plus qu'au Japon, sont susceptibles de fortes évolutions. Nous avons donc voulu entendre le témoignage d'un fabricant de produits de consommation à côté de ceux de spécialistes des infrastructures, car il y a place pour les uns et pour les autres sur le marché chinois.

Je laisse maintenant la parole aux participants pour qu'ils puissent questionner les intervenants que nous venons d'entendre.

DÉBAT

Un participant - Monsieur Riboud, comment avez-vous pu modifier les habitudes de consommation des Chinois alors que leur cuisine est déjà très réputée ?

M. Antoine RIBOUD, président directeur général de Danone - Nous avons connu le même phénomène en Europe centrale et en Russie : c'est grâce à l'action de la télévision.

Il reste que les goûts ne sont pas identiques, mais tout le monde est avide de ce qui peut être un meilleur produit. Encore faut-il avoir le courage d'y aller et de faire de la publicité...

Un participant - Monsieur Ménage, j'ai cru comprendre qu'EDF s'intéresse principalement, en Chine, aux grandes centrales alors que le besoin en petites unités est très fort.

M. Gilles MENAGE, Président d'Électricité de France - Une centrale nucléaire coûte 10 milliards de francs. Cela ne nous empêche pas de nous intéresser aux petites centrales hydrauliques. Mais, en Chine, nous allons où le Gouvernement chinois souhaite nous voir aller...

Un participant - Monsieur Desgeorges, que font les grands groupes pour favoriser leurs sous-traitants ?

M. le Président - Je me joins à cette question y ajoutant celle de l'effet d'entraînement sur les autres entreprises françaises de petite taille.

M. Jean-Pierre DESGEORGES, président du Comité France-Chine - Il n'y a pas de réponse générale. Ainsi, les Chinois souhaitent que leurs entreprises participent à la réalisation des tâches que GEC-ALSTHOM confie en France à des sous-traitants.

Par ailleurs, je sais que TOTAL contribue à la formation des PME qui veulent s'implanter en Chine.

Mon conseil : dépêchez-vous pendant qu'il est temps !

M. Jérôme MONOD, Président-Directeur général de la Lyonnaise des Eaux - Dans nos types d'activité, il ne s'agit pas d'amener avec nous des sous-traitants, mais de faire travailler des sous-traitants chinois pour fabriquer les matériels dont se sert DEGREMONT pour le traitement de l'eau, ou même les membranes dont je parlais tout à l'heure. Ce n'est pas difficile, car ils travaillent très bien et s'adaptent vite.

L'économie socialiste de marché en Chine fournit un seul indicateur : les zones où les Chinois de Hong Kong investissent. Quand le gouvernement chinois souhaite nous faire aller quelque part, nous nous efforçons surtout de ne pas y aller ! Quant il veut nous faire construire une autoroute à péage, c'est en général pour l'économie locale avec paiement en R.M.B. donc avec une mauvaise rentabilité pour nous...

Bref, les critères géographiques de rentabilité de la Chine socialiste sont notablement différents de ceux de l'économie libérale.

M. Antoine RIBOUD - Il y a l'amont et l'aval. En amont, se faire accompagner pour fabriquer les emballages, en papier, en plastique etc... serait sûrement très utile partout dans le monde qui vient de s'ouvrir depuis la chute du Mur de Berlin. En aval, il y a un problème beaucoup plus vaste qui est la distribution : elle est fantastiquement parcellisée dans tous ces pays, particulièrement en Chine, et cela nous oblige à créer des réseaux de distribution énormes. Nous avons en permanence 600 à 700 vendeurs qui sillonnent la Chine pour vendre non pas directement au petit boutiquier, mais à un distributeur local ou régional qui a lui-même son propre réseau. Ce n'est pas demain que pourra se créer en Chine un système de distribution à peu près moderne.

M. Frank DELARIVIÈRE (Etudes et entreprise, Bordeaux) - Ma question s'adresse à M. Jean-Pierre Desgeorges. Un ami de Hong Kong nous a attirés à Shangkon, dans la province de Shilin, pour nous montrer une usine d'ice-creams - cela intéressera M. Antoine Riboud ! - qui était dans l'état des usines de Zola. Il nous

a dit : « c'est simple, on fait une joint-venture, vous apportez le matériel » -il parlait de 50/50- « et nous allons vous garantir des retours sur investissement de 20 à 30 % ». Nous avons mené le projet assez loin. Nous nous sommes aperçus, avec stupeur, que dans la province de Shilin, dont le sol est gelé cinq ou six mois par an, il y avait une consommation d'ice-creams prodigieuse et une trentaine d'usines qui en fabriquaient.

Notre projet est arrivé assez haut, et il nous a été refusé. Pourquoi ? Parce qu'il visait une seule usine, avec un investissement ridicule pour la province : 200.000 dollars. Certes, notre intention était d'essayer ensuite si l'affaire marchait, mais il aurait fallu d'emblée présenter un projet beaucoup plus global pour que la province acceptât.

Alors, comment faire, pour une PME, non seulement pour trouver l'interlocuteur chinois, mais pour savoir si cet interlocuteur -en l'occurrence, la province- est réceptif ?

M. Jean-Pierre DESGEORGES, Président du Comité France-Chine - La seule solution me paraît être ce que nous tentons, c'est-à-dire un Comité Chine-France à l'image de notre comité France-Chine, afin de connaître les activités des PMI-PME chinoises, secteur par secteur et province par province.

Nous pourrions alors mettre en relation directement un chef d'entreprise chinois et un chef d'entreprise français ayant un intérêt commun : au cours des discussions, forcément, l'aspect du marché dont vous venez de parler sera évoqué. Il est clair qu'on ne peut pas entreprendre quelque chose sans avoir examiné auparavant ce qui se passe tout autour et les conséquences qu'on peut en tirer. Le gros avantage de cette méthode, c'est que précisément, la PME-PMI française n'aura pas à dépenser beaucoup de temps et d'argent pour étudier son marché en Chine en partant de zéro.

M. Gilles MÉNAGE, Président d'Électricité de France -Je peux ajouter, pour les PME-PMI, que si nous sommes donneurs d'ordres ou assistants donneurs d'ordres, nous pouvons donner des indications, mais on ne pourra pas faire l'économie de deux choses auxquelles les Chinois tiennent beaucoup : la mise en concurrence et la qualité. On ne tirera pas sur le marché chinois de mauvaises entreprises françaises ! Et si on le faisait, ce serait le plus mauvais service qu'on pourrait rendre à nos entreprises : la contre-performance est très durement sanctionnée par les Chinois.

M. de NANTEUIL - Dans le cas de la Lyonnaise des Eaux, d'EDF et de Danone, il s'agit d'équipements, d'infrastructures, et de biens de consommation, domaines très importants aux yeux des autorités chinoises pour les besoins de leur pays.

Mais, qu'en est-il des projets motivés par la délocalisation, donc à visée exportatrice ?

M. Jean-Pierre DESGEORGES, Président du Comité France-Chine - Le point de départ est la réalisation d'une bonne étude de marché.

Comme il en va dans tous les pays en voie de développement, les Chinois s'intéressent par priorité aux grands équipements et à la satisfaction des besoins courants.

M. le Président - Lors de notre mission sénatoriale en Chine, nous nous sommes demandé dans quelle mesure les investissements occidentaux dans ce pays ont pour finalité d'inonder nos marchés de produits à très bas prix, faisant disparaître des emplois chez nous. C'est en gros ce qui s'est passé avec le Sud-Est asiatique, mais cela est en train de changer : un pays comme la Thaïlande, par exemple, tend à devenir son propre marché.

Notre conclusion a été que d'une façon générale les investissements français en Chine visent à travailler pour le marché chinois, y compris quand il s'agit d'industries manufacturières. Nous avons vu Merlin-Gérin, par exemple : il n'est pas question de réexportation. Ce serait différent avec les chaussures ou l'électronique, car là il s'agit d'industries chinoises très fortement exportatrices. C'est en France un sujet politiquement sensible et le Sénat s'en est d'ailleurs préoccupé. Il ne faut rien exagérer, encore que ce soit dans certains secteurs un vrai problème ; en tout cas, ce n'est pas ce que nous avons constaté. Mais demain pour être une grande entreprise, il faudra être présent sur le marché chinois.

Un participant (Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises) - M. Jérôme Monod a dit que la Chine souhaite favoriser la conclusion de contrats avec des sous-traitants chinois. Peut-être que des PME françaises pourraient être associées ?

M. Jérôme MONOD, Président directeur général de la Lyonnaise des Eaux - J'y penserai (*rires*).

M. le Président - Je voudrais savoir comment se passe la vie quotidienne de vos personnels français en Chine.

M. Jérôme MONOD, Président directeur général de la Lyonnaise des Eaux - Beaucoup d'ingénieurs souhaitent venir en Chine pour diverses raisons, notamment familiales. Cela dit, il n'est pas possible d'envoyer des Français n'importe où de façon permanente. A Shenyang, dans la province du Nord-Est, il fait un froid épouvantable : j'ai failli geler, avec mes collaborateurs, quand j'y suis allé il y a deux ans : on vous fait manger des scorpions grillés... C'est intéressant, mais on n'est pas non plus obligés d'envoyer des gens qui résident là constamment ! On circule assez bien en Chine et, d'autre part, il y a de bons ingénieurs et de bons gestionnaires chinois quand on les découvre et qu'on les forme. Il est exact que dans des villes comme Pékin, Canton, Shanghai, cela coûte cher d'entretenir des gens, surtout avec leurs familles, et encore plus à Hong-Kong ; aussi, essayons-nous le plus

possible, depuis dix ans, de former à Macao des ingénieurs, des financiers, des gestionnaires chinois, qui font partie en somme de notre famille élargie.

M. le Président - EDF a créé en Chine une sorte de village français que j'ai visité, sur une mer chaude... Le séjour ne doit pas y être désagréable !

M. Gilles MENAGE, Président d'Électricité de France - Il y a beaucoup de requins... La vie sur un site de centrale est quelque chose de plus particulier. En dix ans, environ 400 personnes de chez nous sont passées là-bas, un dixième de notre direction de l'équipement, et l'on peut en tirer quelques enseignements. D'abord, je pense qu'il faut faire l'effort d'apprendre au moins quelques rudiments de la langue. C'est difficile, et il n'est pas question de se mettre au chinois littéraire, mais il faut pouvoir avoir quelques échanges quotidiens, pour les achats etc... En revanche, il n'y a pas de difficulté d'intégration, cela m'a frappé. Je pense qu'il faut s'efforcer de faire venir des Chinois en France, et les Chinois le souhaitent beaucoup.

Il me semble que les relations entre les entreprises françaises présentes en Chine sont insuffisantes. Si elles cessaient de s'ignorer comme elles le font trop souvent, il pourrait se créer des relations profitables pour guider les PME-PMI françaises sur ce marché, et tout le monde gagnerait du temps.

M. Antoine RIBOUD, Président directeur général de Danone - Ce n'est pas commode d'envoyer des Français en Chine. S'ils sont mariés, s'ils ont des enfants, on est presque dans le domaine de l'impossible, sauf exception. En revanche, il y a une réserve considérable : la diaspora chinoise. Dans tout le Sud-Est asiatique, il y a des Chinois qui sont enchantés de retourner en Chine travailler. Il y a dans ce sens un flux d'hommes et un flux de capitaux.

Mais, nous avons aussi une autre ressource : les Chinois qui sont allés faire leurs études, soit aux Etats-Unis, soit en France. Le patron chinois de Danone a fait l'E.N.A. en France, et il est heureux comme tout ! Celui qui s'occupe de notre développement en Chine est diplômé de Sciences Po : c'est un Chinois.

M. le Président - J'espère que cette observation vous amènera à revoir votre jugement sur l'E.N.A. (*Rires et applaudissements*).

« DIFFICULTÉS ET RISQUES »

TABLE RONDE *présidée par M. Paul MENTRÉ*
Président d'A.S.I.E.

1. Les risques bancaires

M. Gilles PECRIAUX
Directeur Asié-Pacifique à la Banque Paribas

2. Le risque de la contrefaçon

M. P. JANIER
Schneider Electric

3. Les risques liés aux concessions d'infrastructures

M. Christian STOFFAËS
Délégué général d'A.S.I.E.

4. Les risques du partenariat

M. Francis GIRAULT
Conseiller du Président-Directeur Général d'Elf-Aquitaine

5. Les risques pour les petites et moyennes entreprises

M. Bernard CALISTI
Directeur du marketing d'IMAJE

M. Paul MENTRÉ, Président d'A.S.I.E. - L'association ASIE réunit des directeurs stratégiques de grandes groupes français-vous venez d'entendre plusieurs d'entre eux-

Cette association a conduit en 1993 une mission d'étude en Chine. Dans le dossier qui vient de vous être distribué, vous trouverez nos conclusions, dégagées par un économiste, Mme Calvet-Léger, sur les stratégies des investisseurs français dans ce pays.

Lorsque nous avons rendu visite à M. René Monory, Président du Sénat, qui s'est lui aussi rendu en Chine, il nous a proposé de nous joindre au colloque organisé par la Mission sénatoriale et nous avons accepté avec le plus grand plaisir.

Notre table ronde aura pour sujet les difficultés et risques liés aux investissements. Je pense, en particulier, au risque bancaire. Peut-être est-ce l'effet de ma formation de financier ? On lit beaucoup que la crise mexicaine rend les investisseurs circonspects, que le tremblement de terre de Kobé poussera les Japonais à investir plus chez eux et moins dans le monde : n'y-a-t-il pas dès lors une interrogation à porter sur le maintien des flux d'investissement et de prêts internationaux vers la Chine ?

M. Gilles PECRIAUX, directeur d'Asie-Pacifique à la banque Paribas, nous parlera de la perception du risque et, plus généralement, des conditions d'activités d'une banque étrangère en Chine.

Les risques de contrefaçon seront le sujet de M. JAVIER, Directeur de Schneider-Electrique : problème d'une actualité évidente, illustrée par les discussions entre les Américains et la Chine dans la perspective de l'adhésion de ce pays à l'Organisation mondiale du Commerce.

M. Christian STOFFAËS, directeur à l'EDF et Délégué général d'ASIE, parlera des concessions d'infrastructures ; M. Francis GIRAULT, Conseiller du Président directeur général d'ELF AQUITAINE et membre actif d'ASIE, des problèmes du partenariat que connaît bien l'industrie pétrolière ; et M. Bernard CALISTI, Directeur du marketing d'I.M.A.J.E., des risques encourus par les PME.

M. Gilles PECRIAUX, Directeur Asie-Pacifique -Le risque bancaire en Chine est un sujet d'actualité brûlante dont la presse se fait l'écho.

En octobre 1994, trente et une banques étrangères ont adressé une pétition au Vice-Premier Ministre chinois pour tenter de recouvrer 600 millions de dollars prêtés à l'industrie étatique chinoise au cours des années 80 par des joint-ventures de leasing.

En novembre, la banque d'investissements américaine Lehman Brothers a intenté une action en justice contre deux entités chinoises considérées comme des blue chips : Unipac et Minmetals pour un total de 100 millions de dollars au titre de pertes dans des opérations de change et de swap. Ces exemples, dont on pourrait

poursuivre l'énumération, montrent que les risques bancaires en Chine sont à la mesure des opportunités : le facteur risque façonne largement, pour une banque d'investissements comme Paribas, l'approche du marché chinois.

Les risques macro-politiques qui préoccupent les banquiers sont ceux de changement permanent des règles du jeu résultant des luttes entre factions, entre le centre et les provinces, entre les divers organismes étatiques. Quant aux risques macro-économiques, le banquier occidental, habitué à traiter avec des agents autonomes dans un cadre de règles précises, a affaire en Chine à des agents non autonomes dans un monde aux règles imprécises et mouvantes : la régulation se fait par mesures administratives créatrices d'à-coups brutaux.

De là, des risques micro-économiques d'ordre financier, juridique, fiscal et comptable. Au plan financier, le banquier se trouve souvent devant des alternatives entre situations également indésirables. Surchauffe ou crédit-crunch ? Aujourd'hui, c'est le deuxième cas qui réduit les liquidités des emprunteurs ; depuis un an, un certain nombre de projets d'investissements étrangers ont dû être différés, faute d'accord des autorités. Il s'y ajoute un guarantee-crunch : on assiste à une réduction du support des banques chinoises, induite par le crédit-crunch, pour des projets financés en devises.

Autre alternative diabolique : dévaluation, ou contrôle des changes ? La première induit, outre ses conséquences strictement économiques, des risques politiques et sociaux ; et quant au contrôle des changes par des moyens administratifs sur le R.M.B., il fait craindre au banquier de ne pouvoir transférer les fonds.

Risque juridique, c'est la quasi-impossibilité de prendre des sûretés réelles, l'incertitude sur l'autorité des personnes qui engagent l'emprunteur, l'absence de cadre pour les faillites en dehors des sociétés d'Etat, et la difficulté des recours en justice : les décisions des tribunaux étrangers sont très malaisées à faire appliquer en Chine, même les sentences arbitrales, sauf lorsqu'il existe un jugement étranger en faveur d'une partie chinoise.

Les Occidentaux en Chine souffrent de l'opacité du système de décision : un système de consensus sans démarcation bien claire de l'autorité, qui crée parfois des surprises désagréables. Alors que Lehman Brothers et la municipalité de Pékin faisaient un road-show aux Etats-Unis pour un projet de route à péage, le gouvernement central a stoppé le projet, qui avait eu l'accord de la succursale de Pékin de la SAEC, mais pas du siège.

En termes fiscaux les effets sont plutôt indirects : l'incertitude fiscale rend difficile l'analyse par le banquier.

L'absence de standards comptables prive de fiabilité l'information financière, encore que cela soit en train de changer avec l'introduction d'entreprises chinoises sur les marchés boursiers occidentaux ou à Hong Kong.

Enfin, en matière de Bourse, la security's law qui devait ramener sous une autorité unique la supervision, l'octroi des licences et la réglementation ne vient pas, embourbée dans des conflits entre la China security's regulatory commission et des institutions comme le State council et la People's Bank of China.

Cela conduit, pour une banque d'affaires, à soumettre l'approche du marché chinois à des principes d'action très stricts. D'abord, il faut un cadre pour contingenter ces risques : d'abord la définition d'une enveloppe de risques sur le pays, avec une revue au moins annuelle et en cas de problèmes particuliers, pour déterminer un rating et des enveloppes en fonction d'un certain nombre de critères.

La politique de prêts doit être très sélective, avec une préférence pour le court terme. Paribas a mis l'accent sur le financement du négoce de matières premières, notamment de pétrole, à travers les trading companies de Hong Kong, et sur des secteurs prioritaires comme l'énergie, les produits alimentaires de première nécessité, les infrastructures et les transports.

Nous privilégions les opérations adossées à des cash-flow bien identifiés -c'est toute la partie « financement de projets »- mais il est bien difficile de structurer les financements en Chine ; on le voit pour le financement des centrales électriques privées où les autorités continuent à imposer un agenda politique avec limitation du taux de rendement du capital investi, mauvaise volonté à laisser les tarifs de l'électricité augmenter avec l'inflation, sans compter les risques de change. Nous essayons de faire en sorte que les financements de projet fassent largement appel aux couvertures d'assurance-crédit, et -ou- aux garanties d'entités chinoises étatiques de premier ordre : banques, gouvernements central ou provinciaux.

Sélectivité géographique aussi : nous nous limitons aux grands centres que sont Pékin, Shanghai et Canton

Il y a aussi les activités dites « sans risque » : activités de conseil -conseil en investissement, recherche de partenaires, gestion d'actifs, vente de produits ou d'instruments financiers comme des Euro-obligations à des investisseurs chinois.

Voilà pour les principes. Dans l'application, nous essayons de nous en tenir à certaines règles strictes. Pour les risques privés, nous nous appuyons sur des partenaires fiables et influents, et nous accompagnons nos grands clients, qui appartiennent à la diaspora chinoise en Asie du Sud-Est, à Taïwan et à Hong-Kong.

Quant aux risques publics, règle d'or : pas d'amalgame entre sociétés d'Etat et risques souverains -un grand nombre de sociétés d'Etat sont en quasi-faillite, 50 % d'entre elles sont dans le rouge selon les estimations les plus prudentes, et des expériences de faillite ont déjà été lancées pour des sociétés d'Etat dans plusieurs villes.

Même dans les grands groupes de qualité, il faut faire bien attention à analyser le risque sur la contrepartie, évaluer la filiale, si c'en est une, sur sa propre

situation financière et, si besoin est, obtenir une garantie ou un confort de la maison-mère. Surtout, bien tenir la maison-mère au courant des opérations que l'on fait avec la fille !

Autre règle d'or : faire des opérations qui entrent dans l'activité principale de la contrepartie. Les banques qui ont vendu des produits dérivatifs sophistiqués qui sortaient tout à fait de l'activité principale de la contrepartie, comme CMIC de Shanghai qui a traité des options sur cuivre sur le London metall exchange, ont eu des déboires. Il faut être sûr que la contrepartie comprend bien le produit qu'on vend : souvent, ces sociétés chinoises n'ont pas l'expertise nécessaire pour cela.

Dernière règle : il faut s'assurer que toutes les autorisations nécessaires sont obtenues, autorisations externes s'agissant d'allocations en devises, par exemple, ou autorisations internes en s'assurant qu'on traite bien avec les personnes habilitées.

Quelles sont, pour nous, les perspectives sur le marché chinois et le risque chinois ? On peut s'attendre à des turbulences à court terme liées au problème de la succession, mais à moyen et long termes, le processus de modernisation et de libéralisation nous paraît irréversible. Il y a des signes encourageants, comme la mise en place de lois plus efficaces -une loi sur les sociétés en juillet dernier-, la réforme fiscale en janvier 1994, la volonté d'assurer à terme assez court la convertibilité du R.M.B., avec la mise en place, qui est en train de se faire, du nouveau système bancaire et du nouveau système de change qui préparent clairement le terrain. La nouvelle loi bancaire prévoit « l'indépendance » -mettons des guillemets- de la nouvelle banque centrale, quatre grandes banques d'Etat qui deviennent des banques commerciales autonomes et trois policy banks chargées des crédits plus politiques dont le remboursement se fait sur une période beaucoup plus longue. D'autre part, il a été créé l'an dernier un centre de change unique à Shanghai, et la Banque centrale intervient sur le marché pour assurer la stabilité du R.M.B.

Des mesures ont été prises aussi pour renforcer les Bourses de Shanghai et Schenzhen, notamment le gel de l'émission d'actions A, marché qui avait perdu 80 % de sa valeur, et expansion au contraire des actions B à la Bourse de Schenzhen.

Pour évaluer le risque, il est toujours bon de se référer au marché : l'appréciation n'est pas mauvaise, et le marché considère apparemment que les récents déboires auraient pu être évités si les banquiers avaient été plus prudents. La notation de la Chine et de ses principales banques reste cependant faible -une émission d'actions, l'an dernier, sur la Bourse de New York par Huaneng Power a reçu un accueil mitigé...-

L'engouement d'il y a un an reposait certainement sur des attentes trop fortes ; la réévaluation d'aujourd'hui est plus saine : c'est le signe d'une certaine normalisation du risque. Mais, il faut rester prudent : notre horizon de risque est essentiellement le court et court moyen terme, celui des turbulences annoncées...
(Applaudissements).

M. P. JANIER (en remplacement de M. Jean-Louis ANDREU) - Schneider Electric - La société Merlin-Gérin est implantée en Chine depuis 1987 grâce à une joint-venture, pour produire des disjoncteurs miniatures. Nous avons commencé par fabriquer des modèles dits C 45 que la Chine a accepté lorsqu'elle a adopté les normes européennes. Un autre modèle a été lancé en 1991, et une autre gamme, complémentaire, en 1994. Nos produits ont eu un succès important, parce qu'ils étaient d'une technologie avancée. En six ans, nous sommes passés de 40 personnes à 450 personnes.

Ce succès a rapidement tenté les contrefacteurs, certains ne cherchant qu'à faire de l'argent en se souciant peu de la qualité des produits ; mais d'autres, industriels, sociétés d'Etat même, ont créé des filiales à la seule fin de copier nos matériels et de les vendre; Les copies obtiennent parfois un label de qualité accordé par des instituts chinois peu regardants.

En 1994, on connaît une dizaine de copieurs de taille très variable Au total, ils fabriquent plus de produits que nous et commencent à exporter. Nous retrouvons aussi chez les distributeurs du Moyen-Orient, notamment, des produits d'un prix très bas, d'une qualité en général très médiocre et dont la diffusion nuit à l'image de marque de notre Groupe sur ces marchés.

La lutte contre le copiage est très difficile dans l'environnement chinois. Les notions de droit des marques et de la propriété industrielle ne sont souvent pas les mêmes qu'en Occident : quand les dispositions juridiques existent, elles sont peu ou mal appliquées, par manque de moyens mais aussi en raison de la protection dont bénéficient souvent les copieurs. Il est d'ailleurs parfois difficile de comprendre les divers intérêts qui sont ainsi protégés.

Nous avons tenté d'associer notre partenaire chinois à nos démarches, mais malgré l'intérêt qu'il y avait, il s'est montré peu réceptif. Nous avons cependant mené des actions à Shanghai début 1992 avec l'aide des autorités locales, qui nous ont permis d'obtenir la fermeture de certaines boutiques de revendeurs. Nous essayons de visiter les chantiers et de faire saisir les appareils contrefaits. Mais tout cela n'est guère efficace.

Tout en comprenant les problèmes de développement de la Chine et tout en sachant qu'elle n'a pas le monopole de la copie, il est souhaitable de la voir progresser dans l'application des lois existantes et dans le renforcement de celles-ci.

Il est souhaitable aussi que se développe une profession d'avocats indépendants de l'Administration dont ils sont souvent originaires.

Une pression constante des gouvernements occidentaux sur ces sujets est donc souhaitable. Il est également souhaitable que se développent progressivement des marques et des brevets chinois que le gouvernement chinois trouvera sans doute légitime de défendre.

M. Christian STOFFAËS, Délégué général d'A.S.I.E. - La rémunération des investissements étrangers dans le secteur des infrastructures se fait sur tarifs, ceux-ci étant fixés par les autorités chinoises. Le mot de « concession » évoque de funestes souvenirs en Chine ; si les villes de Canton ou de Shanghai sont devenues des villes rouges, c'est bien parce que les étrangers y étaient présents en masse dans les concessions. Ce fût un facteur majeur de guerre et de xénophobie. Certes, l'Histoire ne se répète pas, mais nous avons des enseignements à en tirer.

La rapidité de la croissance en Chine exige des investissements très importants dans le domaine de l'énergie, des transports, des télécommunications, des services urbains. Les besoins de financement et de technologie sont considérables, que le pays ne peut satisfaire à lui seul. Il a, en outre, grand besoin d'améliorer ses méthodes de gestion. Pour son équipement en électricité, la Chine a, par exemple, besoin de 15 à 20 gigawatts de capacités nouvelles par an, ce qui représente 150 milliards de francs, ou encore deux points de PNB ; ses ressources nationales et les prêts étrangers n'y suffisent pas. Elle doit donc faire appel à des investissements étrangers. On retrouve ce phénomène dans tous les pays en voie de développement à croissance rapide.

En trente ans, on est passé de l'usine « clés en main » à un nouveau concept dit « build operate transfer » qui n'est pas loin de la concession. Mais c'est le carrefour de tous les risques ! Que signe-t-on, et avec qui, dans un pays où les frontières de l'autorité sont floues ? Quelle rentabilité attendre, lorsque celle-ci dépend avant tout de décisions publiques -les fameux tarifs ?-

La libéralisation, en Chine, signifie plus décentralisation que privatisation. Le peuple chinois est très autocentré, il a peur des troubles que les étrangers peuvent apporter. En fait, la Chine attire les investissements étrangers et les rejette en même temps. Prenons garde à ce que l'ouverture d'aujourd'hui ne produise les mêmes effets xénophobes qu'entre les deux Guerres.

Au début du siècle la Chine concédait jusqu'à la frappe de sa monnaie. Ce temps est bien entendu révolu ; elle ne peut concéder aujourd'hui que des services industriels et commerciaux. L'important, pour l'étranger, est désormais d'accorder une attention toute particulière aux transferts de technologies, et à la formation des cadres chinois. Mais les risques politiques et culturels subsistent... (*Applaudissements*).

M. Francis GIRAULT, Conseiller du Président directeur général d'Elf-Aquitaine - Elf Aquitaine a investi en Chine depuis quinze ans dans tous les métiers. Elle y réalise un chiffre d'affaires de près de 3 milliards de francs.

Travailler en Chine comporte quatre types de difficulté. La première est de vouloir le faire selon les méthodes de l'économie libérale. Nous avons depuis deux ans un projet de raffinerie à Shanghai ; il est aujourd'hui au point mort car la nouvelle loi pétrolière remet en cause le caractère libéral de la fixation des prix des produits pétroliers. Comme nous achetons du brut sur le marché international, nous

ne pouvons faire dépendre la rentabilité de notre investissement d'un prix de vente fixé par d'autres que nous. Dans d'autres domaines, par exemple, les produits chimiques, nous nous trouvons en compétition avec des contrebandiers qui les importent illégalement. Dans ces conditions, il est difficile d'avoir des conditions de fonctionnement convenables.

Autre difficulté : s'entendre avec nos partenaires chinois sur des questions essentielles comme les objectifs à long terme, le partage du pouvoir, les conditions de la rentabilité. Nous n'arrivons pas actuellement, par exemple, à préciser avec notre partenaire, dans une opération de conditionnement de médicaments, les conditions qui nous permettent de nous protéger efficacement contre la contrefaçon. De même, en matière de propriété foncière, il est très difficile de se faire préciser la durée d'un bail ou d'une occupation, ou les conditions d'utilisation du sol.

La troisième difficulté tient au caractère-même de l'investissement industriel. Nous devons, dans bien des cas, produire aux standards internationaux dans des conditions et un environnement rustique : la qualité et la régularité de l'approvisionnement en énergie ou en matière première ne sont pas toujours assurées. La compétence des équipes de maintenance est aussi un problème. Nos contraintes sont parfois mal perçues : nous avons par exemple refusé un projet parce que le terrain qu'on nous proposait jouxtait une cuve semi-enterrée d'un gaz très dangereux.

Dernières difficultés : le recrutement et le management. Nous avons eu quelques expériences douloureuses dans des opérations engagées loin des grands centres. Il faut tenter d'obtenir une masse critique en matière de formation : investir en Chine, cela veut dire surtout investir dans la formation des hommes.

Nous ne devons pas avoir l'ambition de transformer du tout au tout les mentalités chinoises mais nous adapter aux conditions d'exploitation. C'est dans cet esprit que nous entretenons, si je puis dire, un vivier de personnel asiatique, qui nous permet de disposer de personnes capables de comprendre la façon d'opérer en Chine et d'y mener à bien des projets. Nous avons vingt-cinq projets en cours actuellement, et nous pensons investir 1,5 milliard de francs dans les cinq ans à venir. (*Applaudissements*).

M. Bernard CALISTI, Directeur du marketing d'IMAJE - Notre société, qui fabrique des produits de marquage industriel, a été créée en 1982. Elle compte aujourd'hui trente filiales et 900 personnes dans le monde. Nous avons sept bureaux en Chine et une usine de fabrication. Notre présence date de 1991.

Il ne faut pas avoir l'illusion que le marché chinois, parce qu'il est vaste, est un marché facile. C'est en réalité un marché turbulent, à cause des fluctuations de la monnaie -elle a perdu 30 % de sa valeur en quelques jours fin 1993- et des décisions abruptes des administrations. C'est, en outre, un marché... inconfortable. Les routes chinoises n'ont rien à voir avec les nôtres ! Et je ne parle pas de la barrière de la langue, infranchissable dès qu'on s'éloigne des grandes villes.

Il y a évidemment le problème de la contrefaçon. Pour l'éviter, il faut des produits de très haute technologie. Mais de tels produits ne sont pas nécessairement de bons produits pour le marché chinois : le meilleur sera peut-être celui qu'on peut débiller facilement ! Il faut aussi prendre le temps de nouer des relations, d'obtenir une ou deux références importantes. Et puis, il y a toutes les incertitudes liées au facteur humain. Il est très difficile, pour une PMI, de recruter des personnes qualifiées et dignes de confiance, qui n'iront pas rapidement chez les concurrents locaux. Nous avons investi sur deux ou trois personnes-clé de nationalité chinoise et nous n'avons plus d'expatriés en poste là-bas.

Le marché est difficile et incertain mais c'est le bon choix. L'effet de levier est très important. On peut s'interroger sur la nécessité de construire une usine en Chine, mais la question de la présence commerciale là-bas ne se pose pas : il faut y être, quelle que soit la taille de l'entreprise. Ce n'est pas vraiment une question de moyens. Pour traverser l'Atlantique, ceux qui en ont beaucoup peuvent prendre le Concorde ; ceux qui en ont moins, un autre appareil ou le bateau. Ceux qui en ont peu mais sont déterminés peuvent rejoindre le continent américain... à la nage !

Nous sommes certes une grosse PMI avec nos 900 personnes et nos 800 millions de chiffres d'affaires mais c'est le résultat du travail. Nous n'étions que 250 en 1987, et notre chiffre d'affaires n'atteignait pas 200 millions. Nous pouvons dire aujourd'hui que notre présence en Chine a eu des résultats très bénéfiques, au point que nous avons désormais une position dominante sur la zone économique qui se développe le plus au monde. (*Applaudissement*).

M. Paul MENTRÉ, Président d'A.S.I.E - Je voudrais, en conclusion, vous livrer un témoignage. J'étais administrateur pour la France du FMI et de la Banque mondiale quand s'est posé le problème de la réadmission dans ses instances de la Chine populaire. Il y avait beaucoup d'aspects politiques et techniques à examiner. Le chargé d'affaires chinois m'a dit en juillet que l'affaire devrait être réglée avant l'assemblée générale de septembre. Pourquoi si vite lui ai-je demandé ? Parce que, m'a-t-il répondu, the time is right. M. Mac Namara se rend aussitôt en Chine, il rencontre M. Deng Xiaoping qui lui demande : quand financez-vous les premiers projets ? Il faut faire des études, répond M. Mac Namara, il faut nous assurer que l'environnement juridique offre toutes les garanties. Ce à quoi M. Deng Xiaoping répond : « Si ce n'est que cela, nous allons tout de suite promulguer une loi aux termes de laquelle tout projet financé par la Banque mondiale voit ses règles l'emporter sur toutes les lois existantes ! Depuis, des milliards ont été investis en Chine... (*Applaudissements*).

CONCLUSION

M. Jean FRANÇOIS-PONCET

Président de la Commission des Affaires économiques du Sénat

M le Président - Mesdames et Messieurs, nous n'aurons pas le temps d'engager le débat prévu initialement, qui aurait été manifestement trop long et trop technique.

J'ai le sentiment que nous avons néanmoins à peu près atteint nos objectifs, qui étaient de tracer les perspectives générales de l'économie chinoise mais aussi de prendre en considération les préoccupations concrètes des chefs d'entreprise.

Je regrette que M. Meyer n'ai pu intervenir de nouveau cet après-midi, mais vous avez bien senti l'intérêt et le caractère concret de ses propos.

Nous publierons, par ailleurs, les actes de ce colloque, et cette publication comportera, de la part de ceux qui le souhaiteront, des interventions écrites plus complètes que leurs interventions orales.

Tous les participants recevront les actes ; ceux qui souhaitent d'autres exemplaires voudront bien nous le faire savoir...

Je voudrais maintenant apporter deux ou trois observations rapides en conclusion.

Chacun est bien convaincu du potentiel de ce fantastique tremblement de terre économique qui est en train de se produire en Chine.

Laissez-moi néanmoins revenir sur l'Histoire, et vous communiquer quelques chiffres...

En l'an 1500, 70 % de la production mondiale était produite en Chine. En 1980, la Chine représentait 4 % de la production mondiale. Les prévisions de la Banque mondiale, fondées sur une croissance de 6 à 7 % par an -beaucoup plus modeste que ce n'est aujourd'hui le cas- conduiraient la Chine, en l'an 2010, à représenter 15 % d'une production mondiale qui, entre temps, aura beaucoup augmenté. C'est dire l'ampleur du phénomène !

Il faut avoir aussi présente à l'esprit l'accélération de l'Histoire. L'Angleterre, à partir de 1780, a mis 58 ans pour doubler son produit national par tête d'habitant ; les Etats-Unis, à partir de 1839, ont mis 44 ans ; le Japon, à partir de 1878, a mis 32 ans ; la Corée, à partir de 1966, a mis 11 ans, et tout indique que la Chine mette moins de 10 ans ! Cela donne une idée de l'ampleur et du rythme et, par conséquent, également du potentiel.

Tout le monde ici -y compris M. Calisti- a convenu qu'aucune entreprise performante, moyenne ou importante, ne peut se désintéresser de la Chine. C'est la première conclusion...

La seconde conclusion concerne les perspectives de stabilité politique, car qui investit ne peut pas ne pas se préoccuper de la stabilité de son investissement, et qui s'intéresse à la Chine s'y intéresse pour le long terme. Ce qui a été dit est intéressant et relativement convergent : chacun convient que les tensions sont importantes. On les a mentionnées au gré des différentes interventions, qu'il s'agisse de la ville face à la campagne, des riches face aux pauvres, de la côte face à l'intérieur, du pouvoir central par rapport aux provinces, du problèmes du régime politique ou de la succession qui vient.

Cette dernière n'est d'ailleurs par forcément la plus risquée. En effet, dans une large mesure -c'est ce qui nous a été dit ce matin- elle est virtuellement réglée, ce qui ne signifie pas qu'elle soit sans problème !

Cela conduit à la conclusion que dégageait Alain Peyrefitte : ce régime va vers davantage de libertés civiles, mais restera autoritaire et paternaliste, selon la démocratie asiatique telle qu'elle est définie par les uns et les autres, notamment par Li Quan Yu, fondateur de la démocratie autoritaire de Singapour.

Je crois donc que l'on peut prévoir des accidents, et que les tensions comporteront un certain nombre d'incident. Comme le disait ce matin Jean-Luc Domenach, probablement y aura-t-il encore des violences, mais tout le monde pense que cela n'interrompra pas l'ouverture, ni la modernisation ou l'ascension économique de la Chine.

C'est la conclusion que nous avons ramenée de notre mission, et ceci complète ce que je viens de dire à propos de la dimension et du rythme.

Il était naturellement nécessaire de mettre l'accent sur les difficultés, les problèmes et les risques. Vous l'avez fort bien dit, Monsieur Calisti : le marché chinois n'est en effet pas facile. C'est aussi la conclusion que nous avons tirée, et c'est pourquoi j'ai insisté pour que ces risques soit clairement exposés, fût-ce de façon schématique. Il me semble que nous les avons passés en revue, comme la contrefaçon -phénomène consternant.

Tous les chefs d'entreprise français que nous avons rencontrés en Chine nous ont dit que toute personne qui s'installe dans ce pays facilite et engendre la contrefaçon. C'est pourquoi, les Américains mettent tant d'insistance à résoudre ce problème fondamental. Il faut être de leur côté dans cette affaire, sans donner à cette revendication un caractère agressif ou humiliant pour la Chine.

Néanmoins, il existe bien d'autres risques, comme les risques financiers ou ceux liés aux concessions. Cela ne doit pas pour autant décourager les très grandes entreprises, ni les « grosses petites », pour reprendre l'expression de M. Calisti.

C'est au fond la conclusion à laquelle nous sommes arrivés, et, si ce colloque doit avoir un sens, c'est bien pour demander à tous ceux qui ont des

responsabilités dans les affaires, en France, et qui ne détiennent que 1,2 % des investissements étrangers en Chine, de réfléchir au sujet.

En effet, le moment est largement venu de s'intéresser, avec détermination, mais également lucidité et prudence, au marché chinois, peut-être en y investissant, l'avenir étant probablement en partie un avenir chinois !

Mesdames et Messieurs, merci ! (*Applaudissements*)